

CONTRAT DE VILLE DU BASSIN DE POMPEY 2024-2030



Table des matières

Table des matières	1
AVANT-PROPOS.....	3
Le périmètre des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).....	4
I) PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
A. Présentation du territoire de la communauté de communes du bassin de Pompey et des quartiers prioritaires.	5
a) Enjeux Démographiques	7
b) Enjeux Socio-économiques.....	9
c) Enjeux habitat et foncier	12
B. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).....	17
a) Le quartier des Mouettes à Champigneulle.....	18
b) Le quartier de La Penotte à Frouard	20
c) Interaction entre les deux quartiers.....	23
II) Les quatre grands enjeux des nouveaux contrats de ville 2024-2023	28
A. Données et enjeux en matière d'emploi	28
a) S'agissant des QPV à l'échelle départementale	28
b) S'agissant de la communauté de communes du Bassin de Pompey.....	30
c) S'agissant des quartiers Les Mouettes et La Penotte	34
B. Les transitions (santé, numérique, écologie)	37
a) La santé.....	37
b) Le numérique.....	40
c) La transition écologique	46
C. L'émancipation	53
a) Autonomisation individuelle et collective, éducation.....	53
b) Sécurité.....	54
III) Engagements des partenaires du contrat de ville	58
A. Communauté de Communes du Bassin de Pompey	58
B. L'Etat.....	58
C. Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	59
D. La Caf de Meurthe et Moselle	62
E. Meurthe et Moselle Habitat.....	65
IV) GOUVERNANCE	71
A. Les modalités de pilotage.....	72
a) Participation des habitants.....	72

b)	Le comité de pilotage	73
c)	Le comité technique	74
d)	L'ingénierie	74
V)	Suivi et évaluation	74
A.	Un suivi annuel du programme d'actions :	74
B.	Une évaluation à mi-parcours :	75
C.	Une évaluation finale :	75

AVANT-PROPOS

La nouvelle contractualisation relative à la politique de la ville, inscrite dans le cadre de la loi 2014- 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, entre en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

Les nouveaux contrats de ville constituent le cadre d'action de la politique de la ville pour la période 2024-2030, permettant un bilan intermédiaire qui réinterrogera les priorités initiales.

S'appuyant sur les projets de territoire portés par l'intercommunalité et les communes concernées, afin de réduire les écarts entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité, ils constituent le cadre unique permettant d'articuler de façon cohérente 4 grands enjeux énoncés par Olivier KLEIN, alors Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement :

- l'emploi (formation, insertion et entrepreneuriat) ;
- les transitions (santé, numérique, écologie) ;
- l'émancipation (réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations) ;
- la sécurité (laïcité, citoyenneté, valeurs de la République).

Ils doivent également concrétiser la mobilisation des politiques publiques de droit commun en direction des quartiers et de leurs habitants.

Si l'élaboration des contrats de ville requiert la mobilisation de nombreux acteurs (acteurs institutionnels, acteurs de la société civile), celle des habitants est un enjeu particulièrement important de cette nouvelle contractualisation. Afin de garantir l'expression de la parole des habitants, les principes de leur participation sont les suivants :

- valoriser l'approche de co-construction des actions en s'appuyant notamment sur l'expertise des citoyens ;
- diversifier la méthodologie et les formes de concertation : les conseils citoyens ne sont plus la réponse unique ;
- assurer une prise en compte tout au long de la construction du contrat de ville et durant sa mise en œuvre.

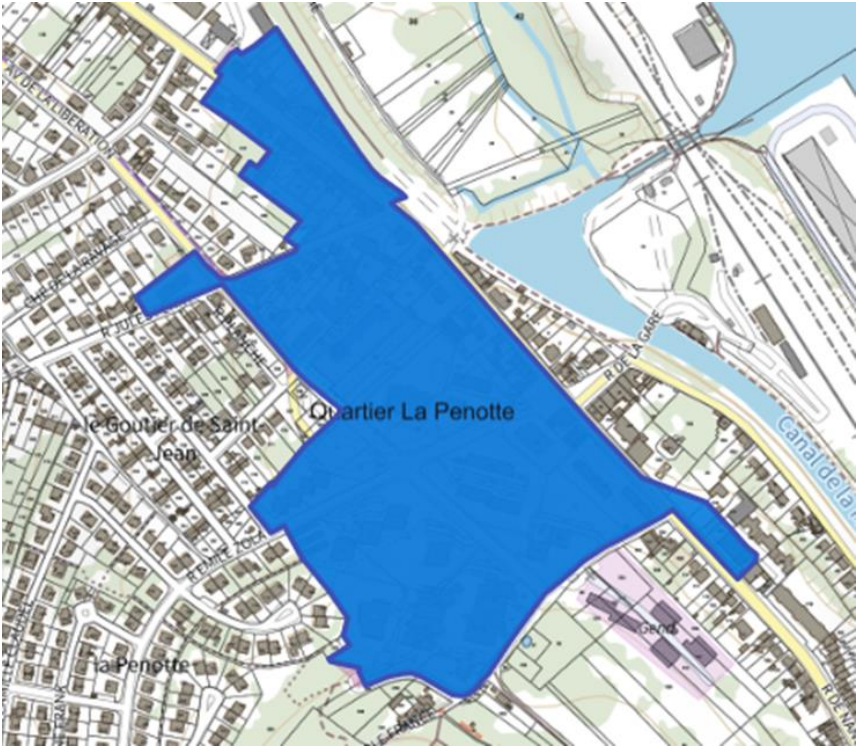
Le contrat de ville du Bassin de Pompey vise à renforcer la cohésion sociale, à favoriser l'autonomie des individus et des communautés, et à créer des conditions propices à un développement urbain durable. Il représente un engagement stratégique des autorités publiques à mobiliser des ressources et des efforts pour transformer les quartiers urbains en difficulté, en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de vie, l'égalité des chances et la participation citoyenne.

Le périmètre des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Champigneulle – quartier des Mouettes :



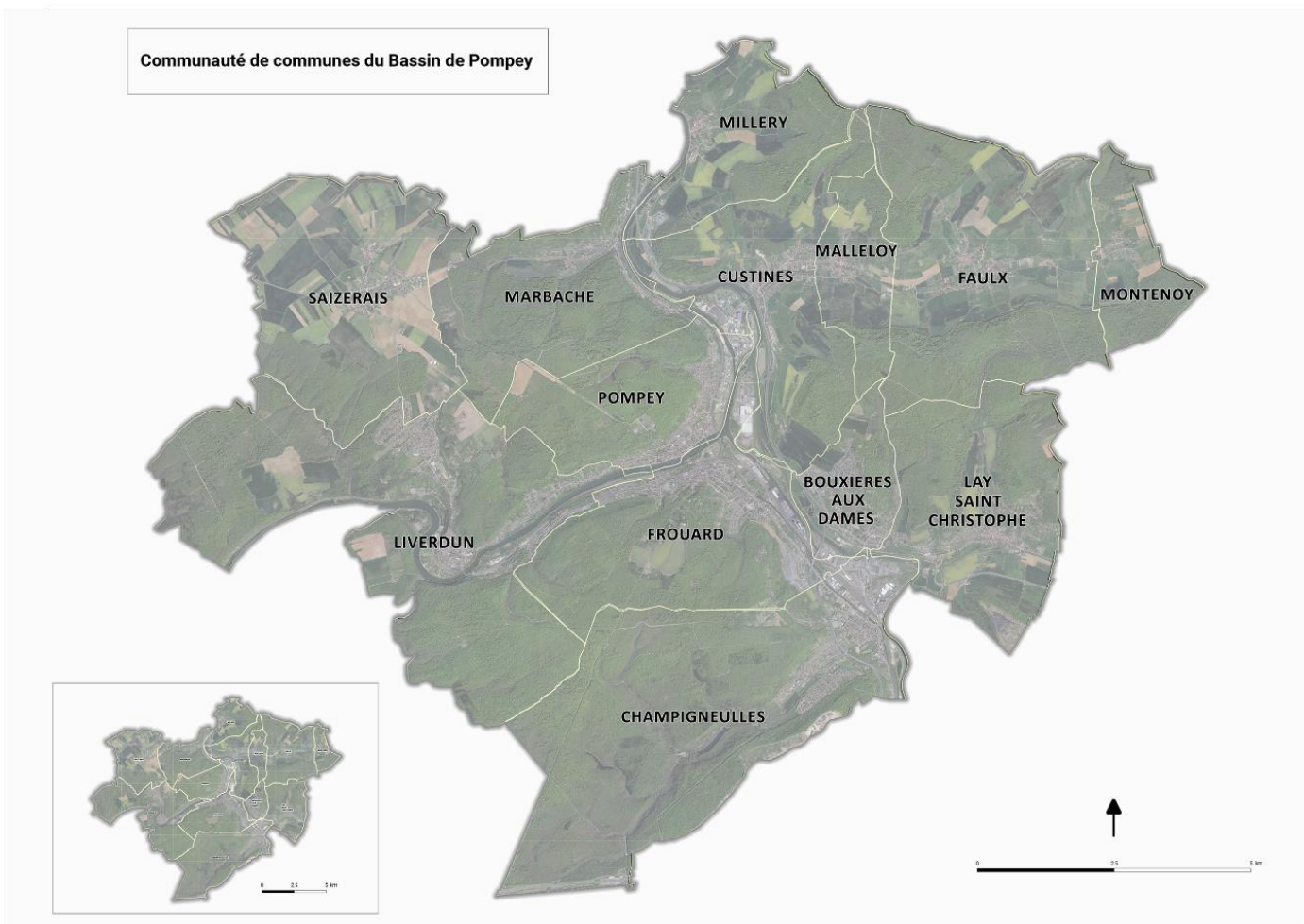
Frouard – quartier de la Penotte :



I) PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A. Présentation du territoire de la communauté de communes du bassin de Pompey et des quartiers prioritaires.

C'est un territoire regroupant 13 communes pour une population municipale totale au recensement de 2020 de 39939 Habitants. Les 13 communes sont concernées par des problématiques différenciées du fait de leur typologie soit plus urbaine soit à dominante rurale. Les 13 communes du territoire sont les suivantes :



Traversé par de nombreux axes de communication (TGV, réseau autoroutier et fluvial) le Bassin de Pompey dispose d'une situation privilégiée au cœur de la métropole lorraine, à proximité des métropoles de Nancy et de Metz.

Du fait de cette situation géographique, le bassin de Pompey connaît un phénomène naturel de péri urbanisation qui influe sur le dynamisme démographique et nécessite de développer des services et des infrastructures à l'échelle de ce territoire urbanisé de près de 40 000 habitants.

La politique de développement économique s'inscrit dans une démarche d'excellence territoriale et s'appuie sur le Parc Eiffel Énergie : un territoire d'activités de 140 hectares, la présence de plus de 120 entreprises, l'emploi de près de 4 000 personnes, un panel d'activités fortement diversifiées.

Écrin de la confluence fluviale entre la Meurthe et la Moselle, le bassin de Pompey est également terre de découverte. L'eau, la forêt, l'industrie, l'habitat... rythment le territoire et se fondent en un ensemble cohérent et harmonieux. Son territoire rural lui confère des atouts supplémentaires en termes de cadre de vie et propose une richesse patrimoniale et naturelle

Créée en 1995, la Communauté de Communes du Bassin de POMPEY a pour compétences :

Au titre des compétences obligatoires

- ✓ Aménagement de l'espace
- ✓ Développement économique
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ✓ Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des sens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- ✓ Assainissement des eaux Usées
- ✓ Eau

Compétences supplémentaires

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie
- ✓ Politique de la ville
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire
- ✓ Création et gestion de maisons de services au public

Compétences facultatives

- ✓ Transports publics des personnes
- ✓ Électrification
- ✓ Aménagement numérique du territoire
- ✓ Tourisme
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs
- ✓ Gestion des eaux pluviales
- ✓ Défense Extérieure contre l'incendie (DECI) et continuant incendie
- ✓ Application du droit c/es sols
- ✓ Éducation artistique, culturelle et scientifique
- ✓ Formation
- ✓ Prestation de service
- ✓ Création, aménagement et gestion des parcs et aires de stationnement

a) Enjeux Démographiques

Communes	Population en 2020	Population en 2019	Population en 2018	Population en 2017	Population en 2016	Population en 2015	Evolution 2015-2020
Bouxières-aux-Dames	4147	4159	4193	4216	4223	4189	-1,0%
Champigneulles	6633	6671	6708	6745	6781	6808	-2,6%
Custines	3106	3082	3074	3079	3004	2930	6,0%
Faulx	1365	1367	1355	1344	1332	1325	3,0%
Frouard	6543	6584	6566	6563	6566	6638	-1,4%
Lay-Saint-Christophe	2380	2400	2421	2441	2468	2482	-4,1%
Liverdun	5749	5863	5976	6087	6043	6033	-4,7%
Malleloy	992	980	980	981	981	969	2,4%
Marbache	1685	1682	1694	1704	1714	1724	-2,3%
Millery	611	617	615	622	624	630	-3,0%
Montenoy	407	409	411	414	416	417	-2,4%
Pompey	4857	4870	4871	4884	4900	4878	-0,4%
Saizerais	1464	1473	1489	1503	1526	1548	-5,4%
Total	39939	40157	40353	40583	40578	40571	-1,6%
Variation d'habitants/ année précédente	-218	-196	-230	5	7	-41	-632
Évolution en %	-0,54	-0,49	-0,57	0,01	0,02		

Légère diminution de la population

Le territoire connaît une légère diminution de population entre 2015 et 2020, de l'ordre de -0,31% par an (soit -105 habitants en moyenne par an), pour atteindre 39939 habitants en 2020. Cette tendance s'accélère sur la période 2018-2020.

Au niveau communal, la situation démographique est très variée, avec des communes qui continuent de croître démographiquement (Custines, Faulx et Malleloy), et d'autres au contraire qui perdent des habitants.

Liverdun a perdu des habitants, probablement en raison du départ des occupants des 60 logements locatifs sociaux démolis (rue Chopin), alors que la reconstitution des résidences n'était pas encore accomplie et n'a donc pas pu être prise en compte.

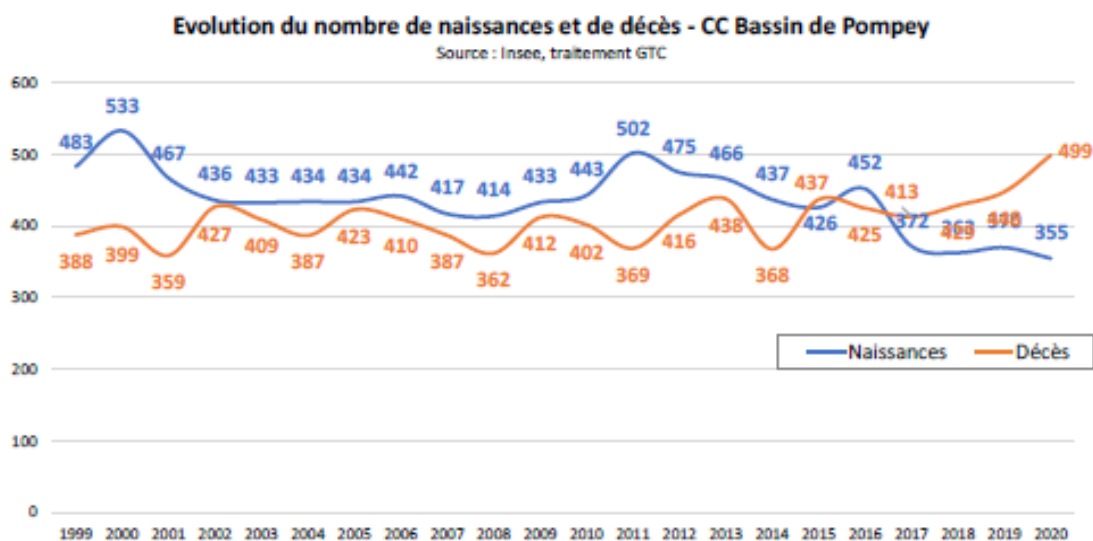
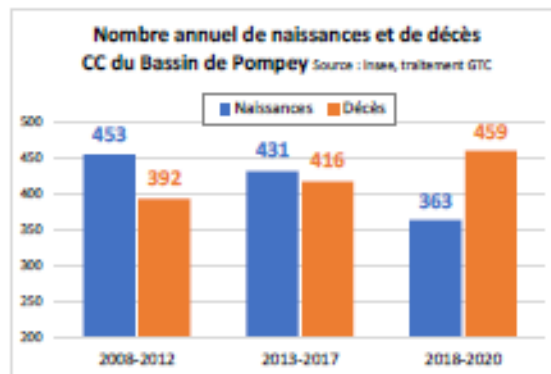
Bouxières-aux-Dames enregistre un ralentissement de sa croissance démographique, parallèlement à la réduction de la production de logements neufs. Mais une opération, qui est en cours de réalisation, devrait permettre l'arrivée de nouveaux ménages.

Réduction du nombre des naissances

C'est la réduction du nombre des naissances et également l'accroissement du nombre des décès qui sont à l'origine de l'amenuisement du solde naturel dans le Bassin de Pompey. A partir de 2017, le territoire enregistre désormais davantage de décès que de naissances. Ce qui constitue un élément d'explication du vieillissement de la population. Les données récentes montrent que le décrochage qui a lieu en 2017 pour les naissances, est confirmé par les 3 années suivantes. La moitié des communes est concernée par cette baisse, d'où un effet cumulé significatif.

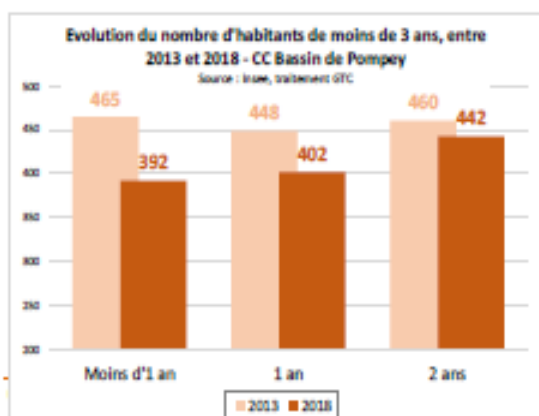
Par ailleurs, lié à l'épidémie de COVID-19, l'année 2020 est marquée par un accroissement sensible du nombre de décès (499 décès en 2020, 448 en 2019).

La poursuite de la réduction du nombre des naissances entraîne un déficit du solde naturel, alors que celui-ci était le moteur de la quasi-stabilisation de la population. **A l'avenir, ce déficit naturel devra être compensé par une augmentation des apports migratoires pour que la situation démographique ne se dégrade pas.**

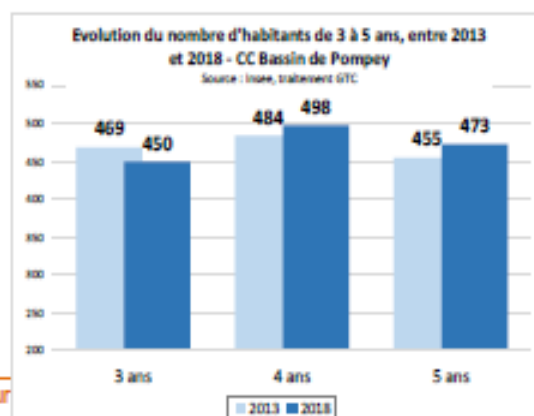


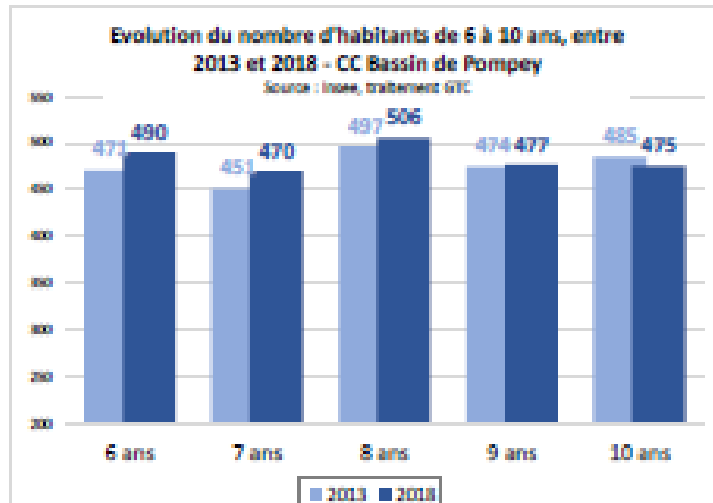
Une diminution du nombre de très jeunes enfants.

Le constat de la baisse des naissances s'accompagne également d'une diminution sur la période 2013- 2018 des très jeunes enfants. Il est constaté la diminution de 137 enfants de moins de 3 ans sur cette période, bien qu'un maintien du nombre d'enfants de 3 à 5 ans puisse être constaté.



Note sur





Cela implique d'anticiper les conséquences sur l'occupation des structures destinées à la petite enfance et sur les effectifs scolaires notamment en maternelle, ce qui est confirmée par les chiffres ci-dessous.

Baisse des effectifs scolaires

Tous ces éléments ont un impact sur les effectifs scolaires. Une baisse de 7% (-300 élèves) du nombre d'enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire est observée entre la rentrée de 2010-2011 et celle de 2020-2021, entraînant un réaménagement et des fermetures de classes dans certaines écoles. Le mouvement de réduction des naissances, s'il se poursuit et s'il n'est pas compensé par l'arrivée de ménages avec enfants en âge d'être scolarisés, risque d'amplifier ce phénomène.

Ce constat est également intégré par le Département dans ces perspectives d'occupation des collèges du territoire, qui prévoit une baisse des effectifs progressive qui pourrait être de l'ordre de 13% des effectifs actuels.

Viellissement assez marqué de la population

Le mouvement de vieillissement de la population observé lors de la mise en place de l'observatoire se poursuit à un rythme au moins aussi élevé. Entre 2009 et 2018, le nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans a diminué de 7% (-756 personnes) pendant que le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté de 19% (+1880 personnes). Ainsi l'indice de jeunesse¹ s'affaiblit sensiblement, en passant de 1,05 en 2009 à 0,82 en 2018, indiquant que le nombre de personnes de 60 ans et plus (11 525 personnes) est désormais supérieur à celui des jeunes de moins de 20 ans (9 407 personnes). C'est en particulier le nombre des personnes âgées de 75 ans et plus qui continue de s'accroître fortement (+3,8% en moyenne par an entre 2013 et 2018, +4,1% entre 1999 et 2009). Ce phénomène est plus marqué que dans l'ensemble départemental.

Cela corrobore la baisse des effectifs scolaires et sous-entend que les besoins en services et en habitat tendent à évoluer, entraînant une réorientation des choix et des investissements dans les communes. Parallèlement à la réorganisation de l'offre en matière scolaire, les besoins s'orientent de plus en plus vers les services de maintien à domicile, les logements de petite - moyenne taille accessibles, l'adaptation du parc au vieillissement et au handicap.

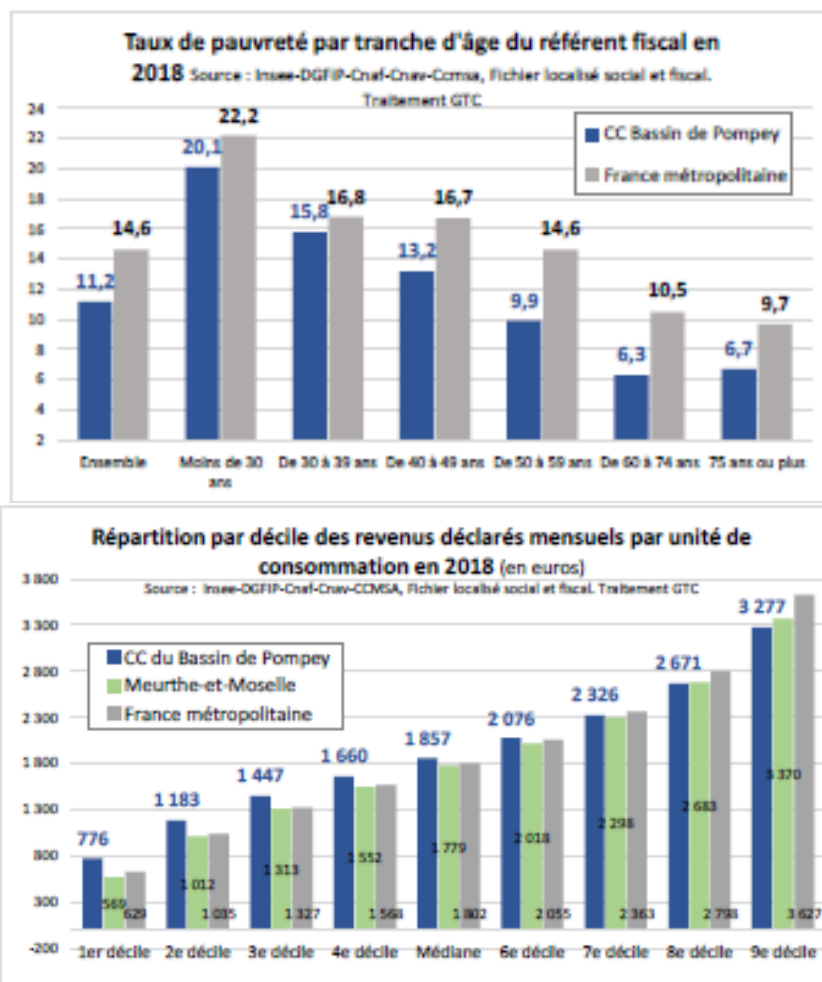
b) Enjeux Socio-économiques

Niveau de ressources des ménages défavorisés plus élevé que dans le département

De 1 857 € en 2018 dans le Bassin de Pompey, le revenu médian mensuel des ménages (revenu déclaré par unité de consommation) reste supérieur de 4,4%, à la moyenne départementale et de 3,1% à l'indice national. Cette différence est d'autant plus marquée que les niveaux de ressources sont faibles. Et la disparité entre le niveau de revenus des ménages les plus riches et celui des plus défavorisés est moins marquée (comme l'indique le rapport interdécile² en 2018, Bassin de Pompey : 4,2, département : 5,9, France métropolitaine : 5,8).

Entre 2012 et 2018, l'augmentation du montant du revenu médian est plus faible dans le Bassin de Pompey qu'en moyenne en France métropolitaine, mais elle est plus marquée pour les ménages les plus favorisés (9ème décile). Parallèlement, pour les ménages les plus pauvres (1er décile), une diminution est enregistrée sur le Bassin de Pompey comme sur le territoire national. On peut évoquer un accroissement des salaires les plus élevés des ménages en place et / ou des arrivées de populations aisées, une faible augmentation des prestations sociales...

Au bilan, la situation des ménages du territoire apparaît plus favorable qu'en moyenne en France métropolitaine comme le confirme par ailleurs le taux de pauvreté³. En 2018, le taux de pauvreté de 11,2% sur le territoire du Bassin de Pompey apparaît plus faible (France métropolitaine : 14,6%), et cela quel que soit la tranche d'âge.

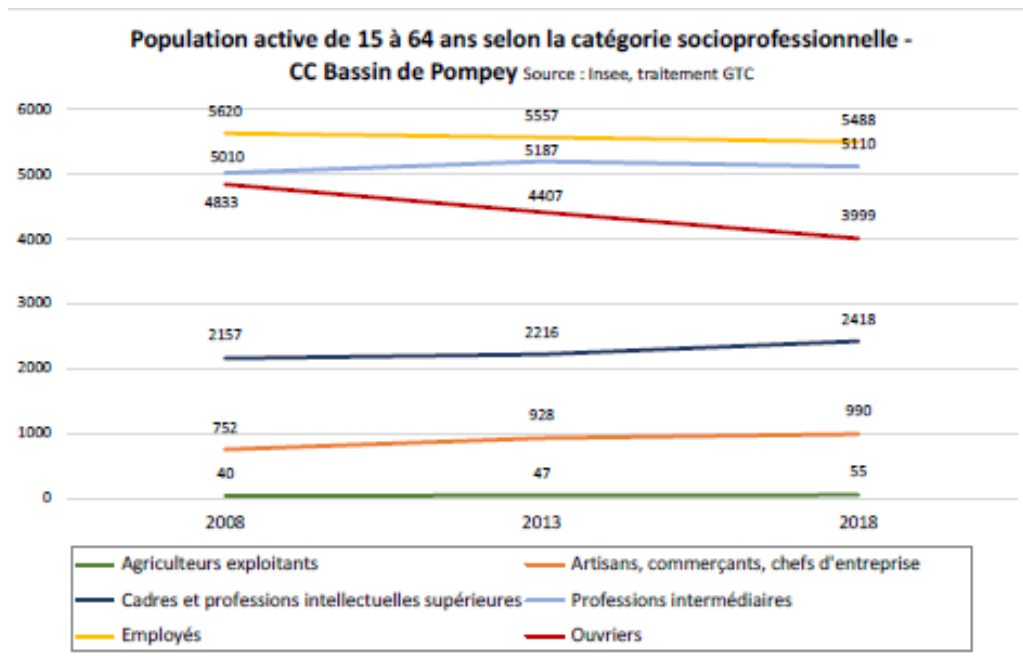


Catégories socio-professionnelles

Cette analyse est à corroborer avec les évolutions des catégories socio-professionnelles du territoire depuis 2008, témoignant des évolutions structurelles de la population du territoire.

En effet, le Bassin de Pompey dispose d'un profil d'actifs dont les divergences par rapport au niveau national

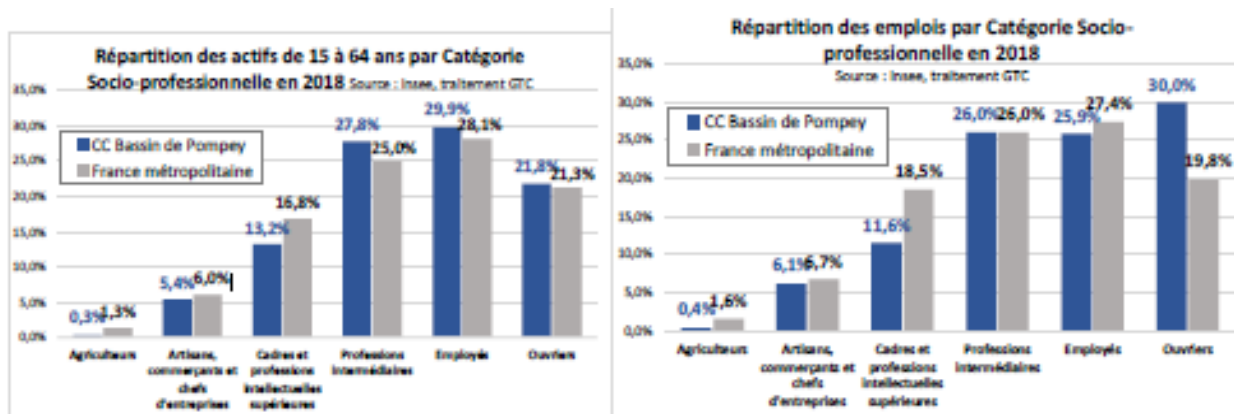
reposent sur une part plus importante de cadres et professions intellectuelles supérieures (+3.6 points) et de moins de professions intermédiaires (-2.8 points) ou d'employés (-1.8 points), ce qui n'était pas le cas en 2008.



L'offre d'emploi du territoire diffère néanmoins de cette répartition des actifs, témoignant du fait que des cadres et professions intellectuelles supérieures s'installent sur le territoire sans y travailler nécessairement. A noter que ce poids des cadres et des professions intellectuelles supérieures est moins élevé qu'en France mais est en nette augmentation.

Concernant les ouvriers, une part importante des ouvriers du territoire ne résident pas sur le Bassin de Pompey. (570 emplois ouvrier de plus que la population d'ouvrier actif sur le territoire).

Le territoire est également attractif pour les employés et les actifs relevant de professions intermédiaires (58% des actifs de 15-64 ans, contre 53% en moyenne en France métropolitaine), et de moins en moins pour les ouvriers.



Maintien du nombre d'emplois salariés privés

Comme dans le département, le Bassin de Pompey peine à maintenir le nombre d'emplois sur son territoire. L'Insee indique 12 435 emplois au total en 2018, soit 3% de moins qu'en 2009 (-5% en Meurthe-et-Moselle). Toutefois, après divers aléas, le nombre d'emplois salariés privés en 2020 (10 431 unités) retrouve presque son niveau de 2009 (10 564). Parallèlement, la baisse du nombre d'actifs ayant un emploi diminue également, expliquant la stabilisation de l'indicateur de concentration de l'emploi⁴ qui se maintient à 0,76 en 2018 (comme en 2009).

Le nombre d'actifs (de 15 ans et plus) qui ont un emploi sont de moins en moins nombreux à travailler dans leur commune de résidence. Ils étaient 20% en 2009 et ne sont plus que 16% en 2018. La question des déplacements et des transports en commun (seuls 8% utilisent un transport en commun pour aller travailler) reste prégnante avec des navettes domicile-travail en direction des diverses zones d'emploi en particulier de l'agglomération de Nancy.

A l'image du département et de la région, le nombre de demandeurs d'emploi augmente. En 2018, près de 3100 personnes sont en recherche d'emploi⁵. Mais la situation des jeunes de moins de 25 ans semble s'améliorer, puisqu'ils ne représentent « plus que » 14% des demandeurs en 2020, alors qu'ils étaient 20% en 2011.

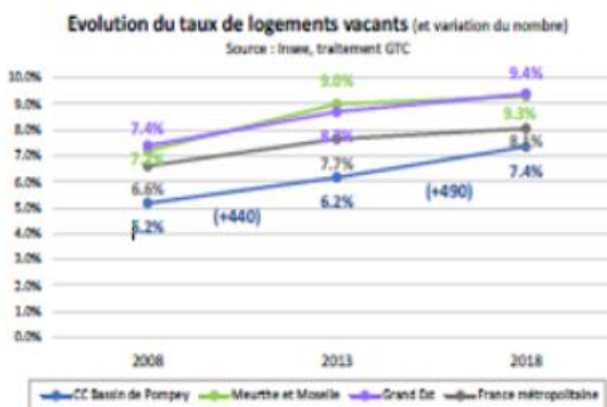
c) Enjeux habitat et foncier

Développement contenu de la vacance de logements

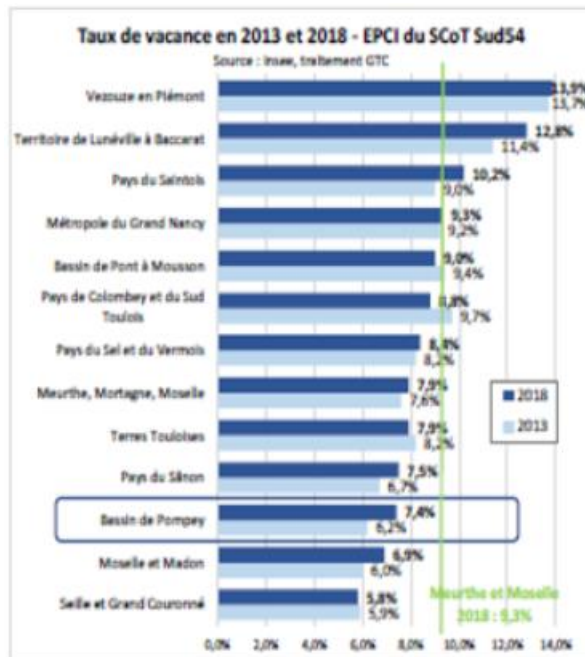
Le parc total de logements regroupe les résidences principales, les logements vacants, et les résidences secondaires et logements occasionnels.

Le territoire est peu concerné par le phénomène de résidences secondaires, le poids de celles-ci reste toujours très faible : 0,5% en 2018, comme en 2009.

En revanche, le nombre et le taux de logements vacants augmentent régulièrement depuis plusieurs années. Le taux de vacance, plutôt faible en 2008 (5,2%), est désormais de 7,4% dix ans plus tard (+490 logements vacants). Et il a augmenté dans toutes les communes du territoire. Toutefois, la moyenne masque une certaine disparité entre les communes, avec un taux de logements vacants qui varie de 3,4% à Montenois à 9,3% à Frouard où certains secteurs peuvent être inadaptés (logements obsolètes, îlots moins attractifs...).



Si un minimum de vacance est nécessaire pour permettre la fluidité des échanges et éviter une trop grande tension qui contribue à une augmentation des prix, un taux élevé révèle une distorsion entre l'offre et la demande. Dans ce cas, une partie du parc de logements ne répond pas ou plus aux souhaits des habitants, soit parce qu'ils sont en mauvais état, voire très dégradés dans des centres anciens par exemple, ou qu'ils présentent des formes urbaines qui ne plaisent plus (immeubles des années 1960-70) dans des quartiers que la population ne trouve plus accueillants.



Cependant, au regard des autres EPCI du territoire du SCoT (seules les CC de Moselle et Madon et de Seille et Grand Couronné affichent des taux de vacance plus faibles), du département (9,3%) et de la région (9,4%), le Bassin de Pompey apparaît dans une situation plus favorable. Ce qui est probablement lié à l'action de la collectivité sur le parc privé en matière de réhabilitation

Perspectives

Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la loi Climat et résilience du 22 août 2021 établit l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici à 2050. Elle prévoit pour la première période de 10 ans une réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux 10 années précédentes. Le Schéma de Cohérence Territoriale, qui devrait être approuvé en 2023, devra contribuer à la définition de ces enjeux. La loi 3DS6, en cours de discussion, pourrait desserrer un peu les délais. Néanmoins, cet objectif va entraîner une raréfaction du foncier disponible à la construction de logements neufs dans les années à venir.

De plus, la loi Climat et résilience écarte progressivement les passoires énergétiques du marché locatif : les logements classés G ne pourront plus être mis en location en 2025, les logements avec une étiquette énergétique F en 2028, et à partir de 2034 pour ceux classés E. Cette mesure devrait entraîner (voire entraîne déjà) une diminution du stock de biens locatifs disponibles et une hausse du nombre de biens à vendre ou vacants.

A l'avenir, l'enjeu de la réhabilitation et de l'accompagnement des propriétaires et des potentiels acquéreurs des passoires énergétiques prend tout son sens, dans un contexte où les possibilités de constructions neuves vont se réduire.

Offre locative de petite et moyenne taille toujours faible

Malgré les efforts réalisés ces dernières années pour développer l'offre locative, le parc des propriétaires occupants du Bassin de Pompey reste toujours très dominant (68% en 2018, 69% en 2009). Si l'offre locative sociale se trouve toujours dans les moyennes départementale et régionale, le parc locatif privé apparaît encore déficitaire.

De la même manière, le parc des résidences principales reste majoritairement de grande taille, les trois quarts (75,6%, contre 64,3% dans le département) sont des types 4, 5 et plus grands. Parallèlement, la baisse de la taille moyenne des ménages se poursuit et s'est même accélérée entre 2013 et 2018 par rapport à la période précédente. Elle est passée de 2,42 en 2009, à 2,28 en 2018. Ceci s'explique, d'une part, par le vieillissement de la population et, d'autre part, par l'évolution des modes de vie qui se traduit par :

- Une augmentation du nombre de personnes vivant seules : +1063 entre 2008 et 2018, soit +26%. Les ménages d'une personne comptent désormais pour 30%. Les besoins en logements de petite et moyenne taille (T1, T2, T3) sont de plus en plus importants.
- Une diminution du nombre des couples avec enfant(s) : -491 ménages entre 2008 et 2018. Leur poids (28%) est désormais inférieur à celui des personnes vivant seules.
- Une augmentation, par ailleurs, des familles monoparentales (+15%), celles-ci restant encore toutefois assez peu représentées (10% des ménages en 2018 comme en moyenne en France métropolitaine).

Au bilan, la faiblesse de l'offre de résidences principales de petite et moyenne taille (T1, T2, T3) ne favorise pas l'installation des personnes seules, des couples sans ou avec un enfant, quel que soit l'âge de ces ménages.

Développement de l'offre locative sociale, mais deux communes restent déficitaires

Le parc locatif social de l'ensemble du territoire compte 2725 logements en 2020 selon le Répertoire du Parc Locatif Social, soit un taux de 15,8%. C'est 238 de plus qu'en 2010. Le poids du parc locatif social varie fortement d'une commune à l'autre, d'une offre très développée à Champigneulle où le taux au regard des résidences principales avoisine les 30% à aucune offre dans certaines communes.

Cinq communes sont concernées par l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbain et doivent donc disposer d'un taux de logements sociaux minimum de 20%. Le décompte qui s'applique à ces communes intègre également les logements du parc privés conventionnés, les logements et places de certaines résidences pour personnes âgées, jeunes travailleurs... et depuis la loi ELAN les logements PSLA (pendant 5 ans suivant la levée d'option) et les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS). Selon ce décompte, ces cinq communes totalisent 2860 logements sociaux en 2020. Parmi elles, deux communes ne répondent pas aux objectifs : Bouxières-aux-Dames, qui a néanmoins réalisé d'importants efforts de production et qui a fait passer le taux de 8,9% en 2012 à 14,0% en 2020 (+103 logements), et Liverdun dont le taux se maintient à 16,5%. Deux communes comptent également une part importante du parc locatif social en Quartier Prioritaire de la Ville : Champigneulle et Frouard avec 44% et 58% du parc HLM.

Parc locatif social au 1er janvier 2020 - CC Bassin de Pompey Source : RPLS, SRU. Résidences principales en 2018 Insee. Traitement GTC		Décompte RPLS au 1er janvier 2020		Décompte SRU au 1er janvier 2020	
		Nombre de LLS	Taux LLS / résidences principales	Nombre de LLS	Taux LLS / résidences principales
Communes "SRU"	Champigneulles	933	29,2%	1019	31,9%
	Frouard	651	22,2%	697	23,8%
	Pompey	309	15,1%	488	23,8%
	Liverdun	263	10,7%	405	16,5%
	Bouxières-aux-Dames	190	10,6%	251	14,0%
	Total communes "SRU"	2346	18,9%	2860	23,0%
Communes "non SRU"	Custines	318	24,3%		
	Lay-St-Christophe	48	4,8%		
	Saizerais	12	2,1%		
	Marbache	1	0,1%		
	Montenoy	0	0,0%		
	Faulx	0	0,0%		
	Malleloy	0	0,0%		
	Millery	0	0,0%		
Total communes "non SRU"	379	7,8%			
Total Bassin de Pompey		2725	15,8%		

Le développement de l'offre pour répondre aux besoins des habitants et aux objectifs de la loi SRU est un enjeu important, ainsi que celui de sa répartition et de la mixité.

Avec la loi 3DS, des évolutions sont attendues concernant notamment les modalités de rattrapage.

La loi 3DS, en cours de discussion (passage en commission mixte paritaire prévu le 27 janvier 2022), vise à apporter des modifications dans les domaines de l'urbanisme et du logement, notamment en matière d'obligations fixées par la loi SRU.

Elle pourrait adopter une disposition ouvrant la possibilité de conclure un contrat de mixité sociale intercommunal, mutualisant les objectifs triennaux de rattrapage, pour les communes entrant nouvellement dans le dispositif SRU.

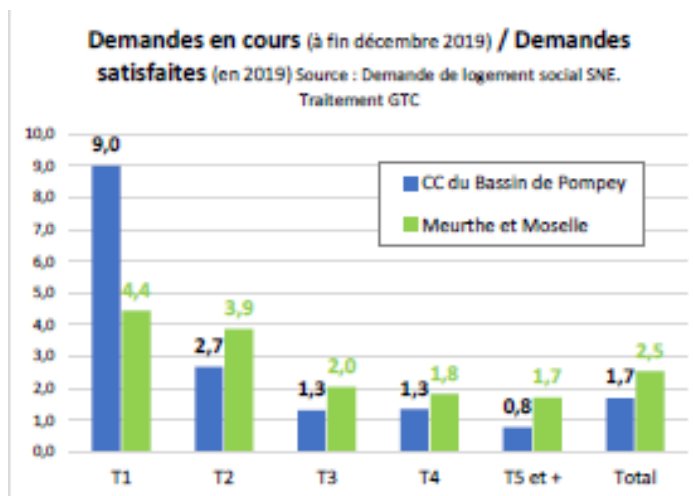
Elle pourrait également donner la possibilité aux communes de moins de 5000 habitants de déroger à la limitation de durée du contrat de mixité sociale, leur permettant ainsi de disposer de plus de temps pour remplir les objectifs.

Par ailleurs, un article pourrait interdire la vente de logements sociaux dans les villes faisant l'objet d'un arrêté de carence ou dans celles engagées dans un contrat de mixité sociale.

Tension marquée sur les logements locatifs sociaux de petite taille

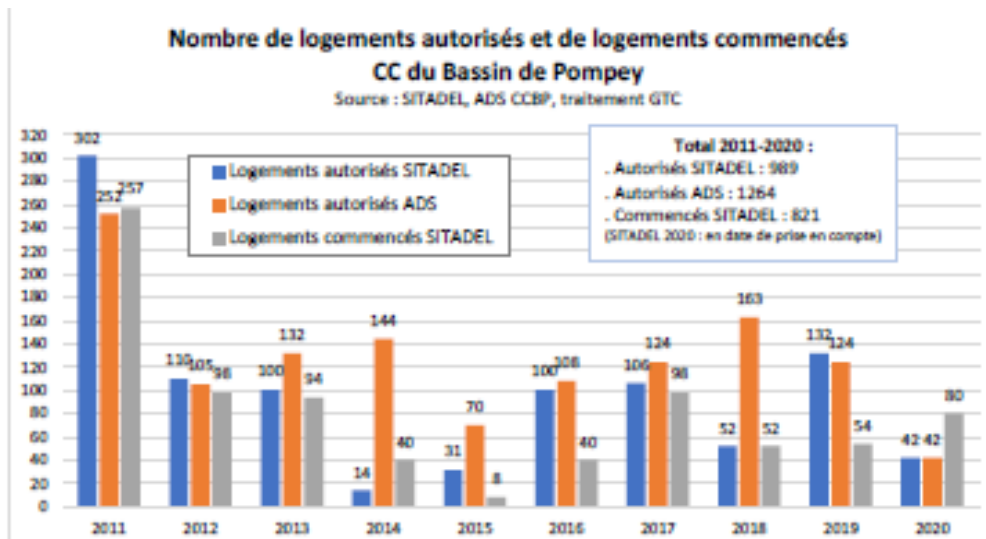
Le nombre de demandes de logements locatifs sociaux oscille autour de 520 en moyenne par an. Les 3 dernières années sont plutôt marquées par une légère baisse de la demande. Et le ratio Nombre de demandes en cours / Nombre de demandes satisfaites de 1,9 indique qu'en 2020, la tension est relative sur le territoire. Malgré cela, le parc est assez peu touché par la vacance, seuls 2,6% des logements sont vacants en 2020 (moyenne départementale : 3,2%, régionale : 4,3%).

Toutefois, la tension est marquée sur les logements de petite taille de type 2 et surtout de type 1. Ces logements, qui sont en majorité demandés par des personnes vivant seules, font l'objet de 43% des demandes et seulement 13% des attributions. Mais l'offre du territoire est essentiellement tournée vers les T3 qui représentent 41% du parc, et compte seulement 19% de T1 et T2 (contre 26% et 27% dans le département et en France métropolitaine).



Production de logements neufs inférieure à l'objectif du PLUI HD

Nous interrogeant sur la fiabilité des données SITADEL concernant les logements autorisés et les logements commencés (à partir de 2014), qui sont très inférieures à celles du service Autorisation du Droit des Sols de la communauté de communes, nous avons choisi de nous baser sur celles de la collectivité qui nous paraissent plus pertinentes. Généralement, le nombre de logements commencés est plus ou moins inférieur au nombre de logements autorisés. Sur le territoire, le nombre de permis de construire annulés est marginal (moins de 10%).



Alors que l'année 2011 était encore sur un rythme de production élevé, à l'image de la période 2006- 2010 (206 logements autorisés en moyenne par an selon SITADEL), un ralentissement intervient et le nombre des autorisations se maintient autour de 120 logements en moyenne par an. L'activité de l'année 2020, très probablement impactée par la pandémie, est particulièrement faible. Mais une reprise est pressentie par les services de la communauté de communes en 2021, qui est à vérifier. En tout état de cause, l'activité de construction reste inférieure à l'objectif du PLUI HD qui est de 200 logements en moyenne par an.

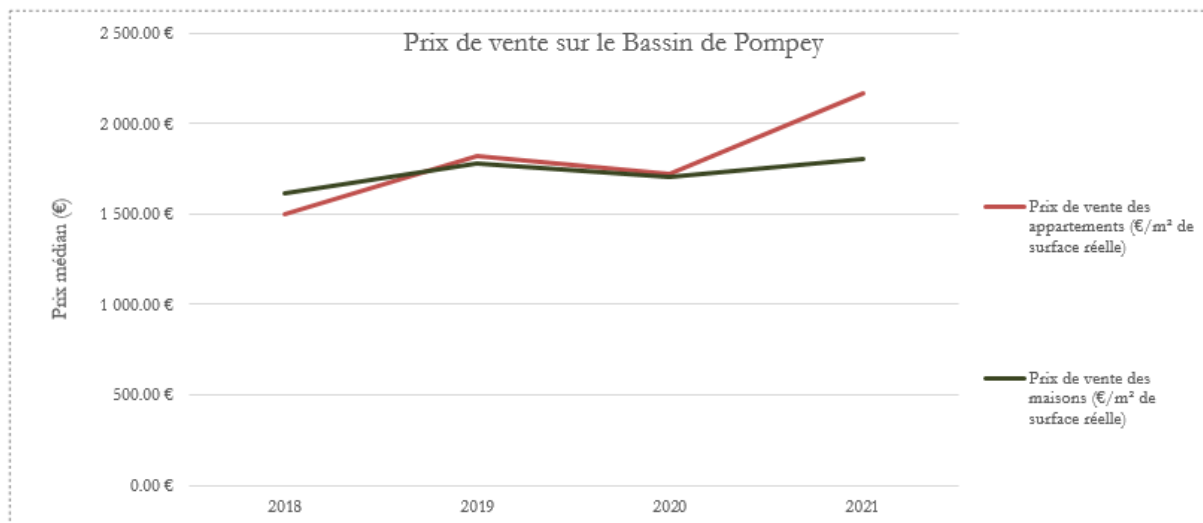
Parallèlement, la production de logements collectifs s'est amoindrie : 45% de 2011 à 2020, contre 66% de 2006 à 2010.

La loi 3DS devrait contribuer à faire évoluer les compétences des intercommunalités en leur permettant de devenir autorité organisatrice de l'habitat, lorsqu'elles disposent d'un programme local de l'habitat, d'un plan local d'urbanisme intercommunal, et d'une convention intercommunale d'attribution. Ce qui est le cas du Bassin de Pompey.

Augmentation de l'activité immobilière privée et hausse du prix des maisons anciennes

Une inversion des tendances s'observe sur le marché de la vente immobilière. Entre 2014 et 2020, le prix de vente médian des maisons anciennes est plutôt en hausse (1,1% par an), alors que celui des appartements enregistre une baisse (-1,0% par an). Durant la période 2007-2011, c'est plutôt le contraire qui était observé. Mais que ce soit pour l'individuel ou pour le collectif, l'activité immobilière s'est développée comme le montre l'augmentation du volume des transactions. En 2020, le niveau des prix moyens reste sensiblement inférieur à celui du secteur de Nancy, de 36% pour les appartements et de 20% pour les maisons. L'effet post-COVID est

visible sur le territoire avec une augmentation des prix à la vente visible dans les DIA et les données DVF.



Source : DIA/Données DVF Traitement Bassin de Pompey

Concernant l'évolution récente des loyers, la différence entre le loyer médian par m² du marché de Pompey et celui de la Métropole du Grand Nancy est moins marquée que pour les transactions. Toutefois, l'année 2019 montre que l'écart se creuse en raison d'une hausse sur le marché de la Métropole et d'une baisse sur celui du Bassin de Pompey.

Au bilan, la situation du Bassin de Pompey s'est légèrement détériorée sur le plan démographique, mais on constate cependant une plus grande attractivité auprès des trentenaires et on tend vers une stabilisation sur le plan de l'emploi privé.

La baisse du nombre des naissances depuis 3 ans, et celle des effectifs scolaires plaident pour poursuivre les actions renforçant l'attractivité du territoire. La vacance dans le parc de logements tend à s'accroître, mais reste encore modérée. Les efforts réalisés par la collectivité en matière de réhabilitation du parc existant vont porter leurs fruits. Des efforts devront également être poursuivis en matière de diversification typologique de l'offre pour une meilleure concordance avec la structure des ménages qui évolue rapidement.

La tension sur le parc locatif social est marquée sur les petite typologies. Le parc est occupé et répond à un besoin. L'activité du marché immobilier s'est développée, et les niveaux de prix tendent à augmenter, tout en restant beaucoup plus accessibles que dans la Métropole de Nancy.

L'enjeu pour le territoire est toujours d'améliorer son niveau d'attractivité auprès des jeunes ménages avec enfants, et de proposer des services et un habitat en concordance avec le vieillissement de la population.

B. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 a retenu deux quartiers du bassin de Pompey comme quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit des quartiers suivants :

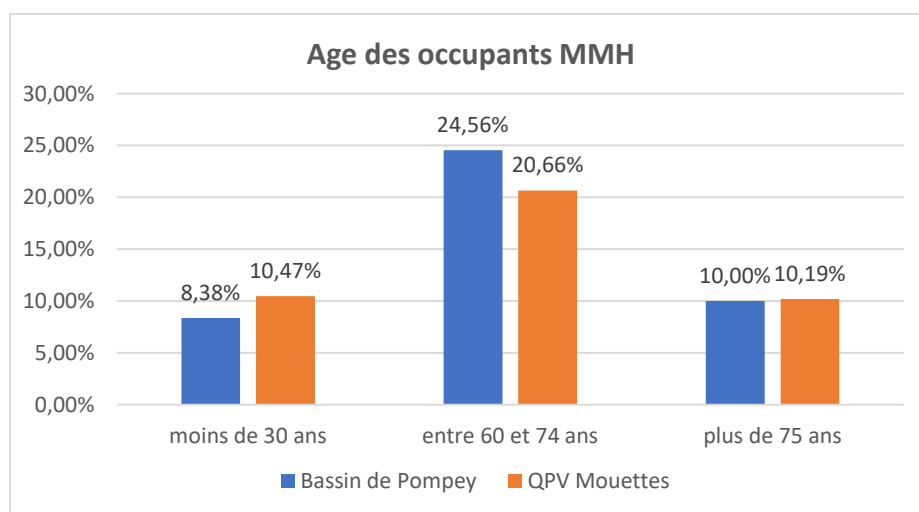
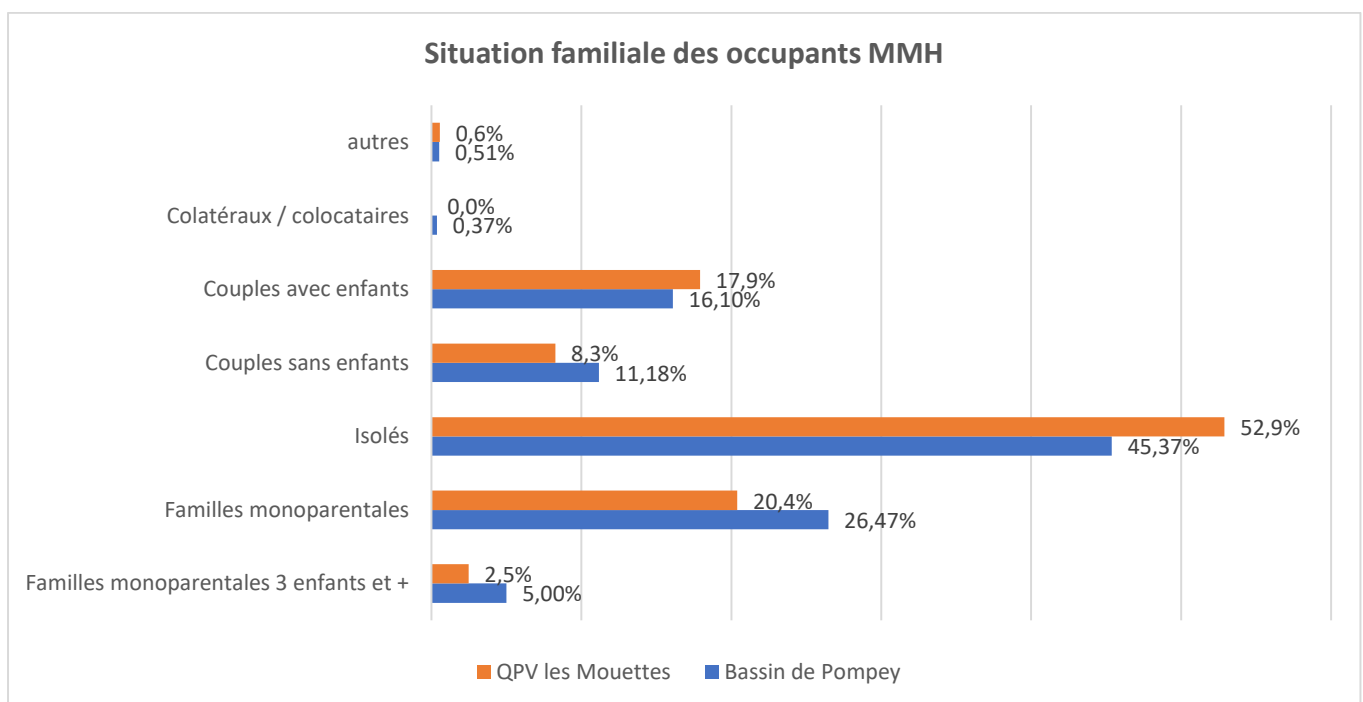
- le quartier des Mouettes à Champigneulle
- le quartier de la Penotte à Frouard.

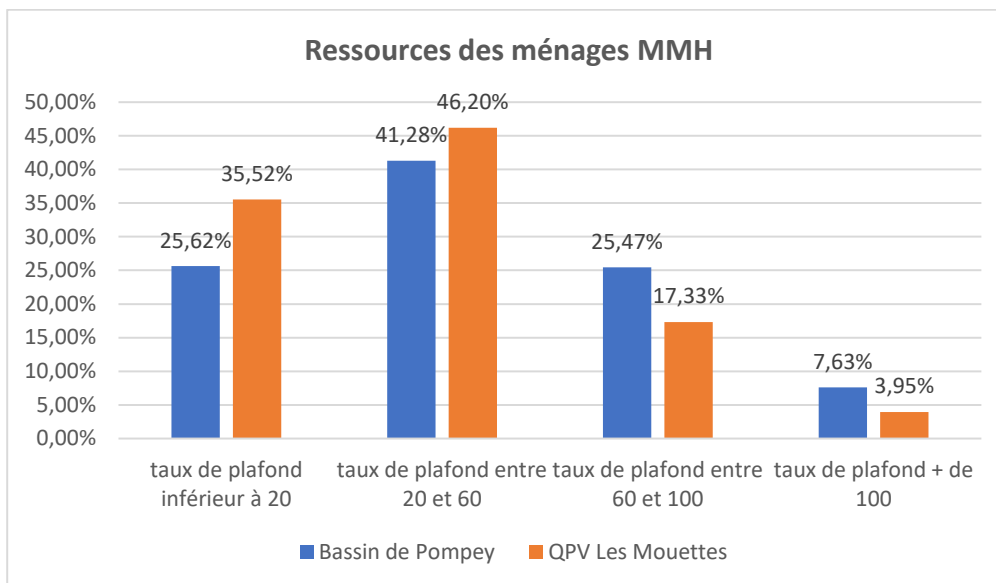
a) Le quartier des Mouettes à Champigneulle

Les habitants du quartier représentent 17 % de la population communale, avec un revenu médian par unité de consommation de 11 550€. Le taux de population du quartier a progressivement diminué depuis plusieurs années, passant de 1150 habitants lors du premier contrat ville de 2015 à 1000 habitants aujourd’hui.

Le Quartier des Mouettes représente une superficie d’une dizaine d’hectares. 505 logements sont sur ce quartier dont 396 sont propriétés de Meurthe et Moselle Habitat, principal bailleur social de Meurthe-et-Moselle. Le quartier est cerné par l’Autoroute A 31 sans accès particulier, sur sa partie Ouest, par la rue de Frouard sur la partie Nord, et par la rue Jean Jaurès sur sa partie Sud – Sud Est qui encercle le quartier.

Données sociales d’occupation des logements MMH :



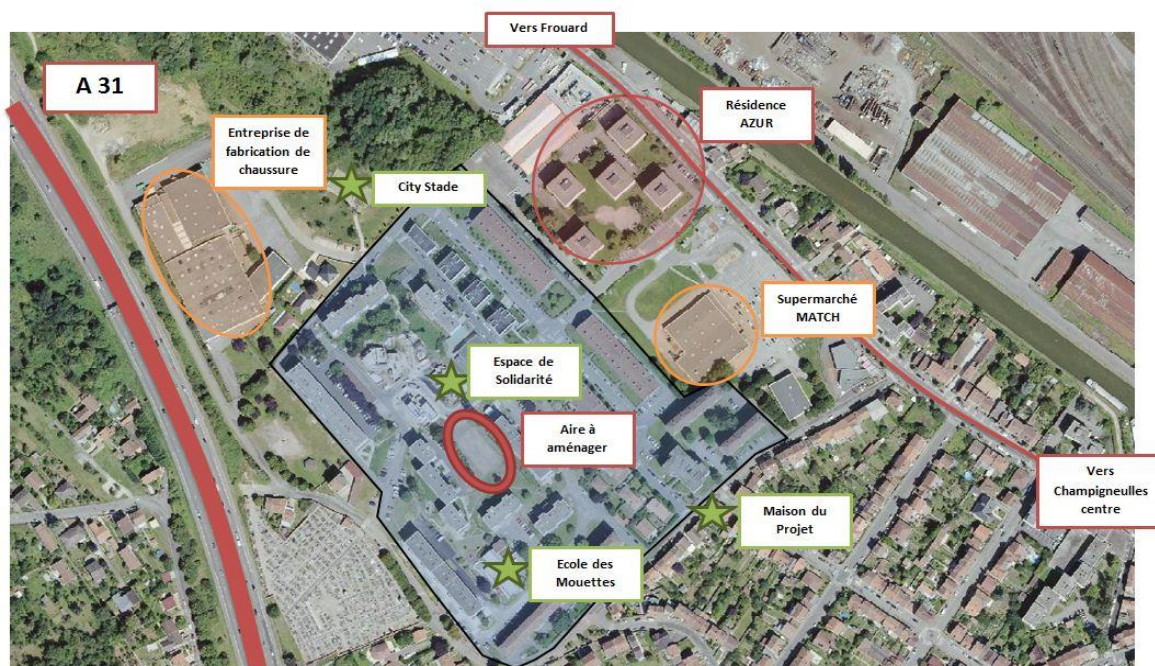


Les acteurs présents sur le quartier des Mouettes sont les suivants :

- L'école maternelle
- L'Espace Solidarité (épicerie sociale et accueil de partenaires : Espace de Vie Sociale du FJEP, Mission Locale, Cap Entreprises, France Services, etc.)
- L'association CLCV
- L'association Jeunes et Cité
- Un City Stade et plusieurs aires de jeux
- Les locaux de la Maison Départementale des Solidarités

Le supermarché Match se trouve à proximité du quartier, tout comme l'accès aux services de transport et équipements publics qui restent proches du quartier.

Localisation au sein de la commune :

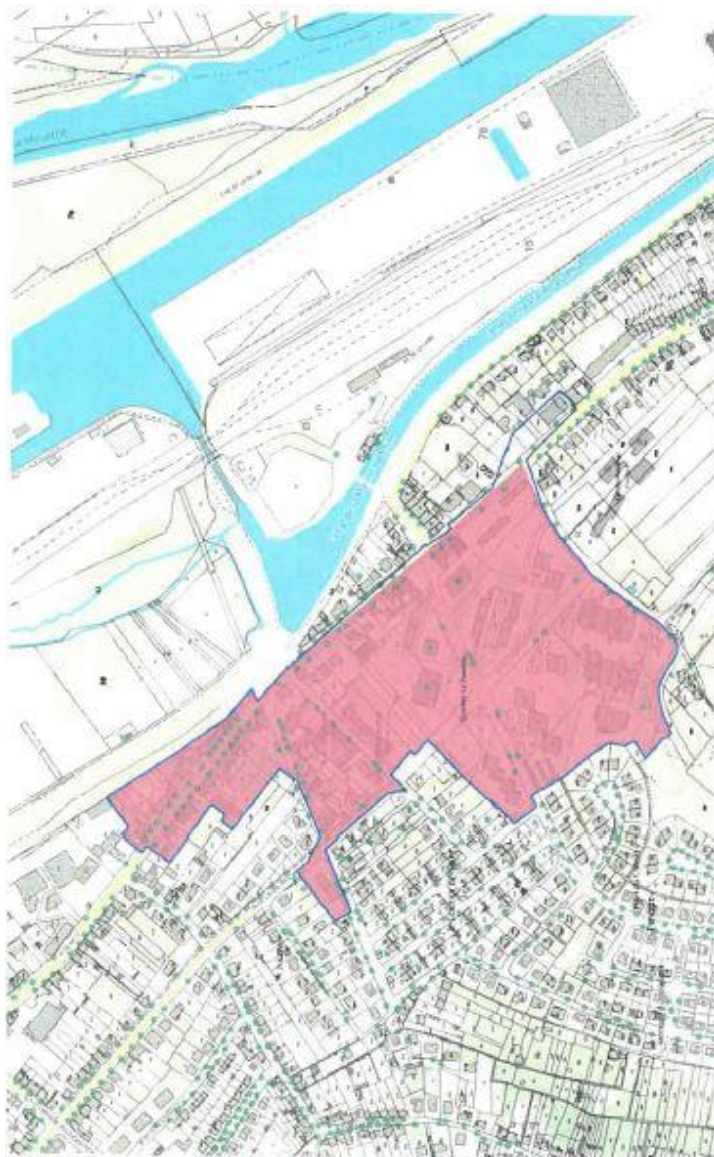


b) Le quartier de La Penotte à Frouard

Le périmètre « politique de la ville » retenu couvre une superficie de 13,7 hectares.

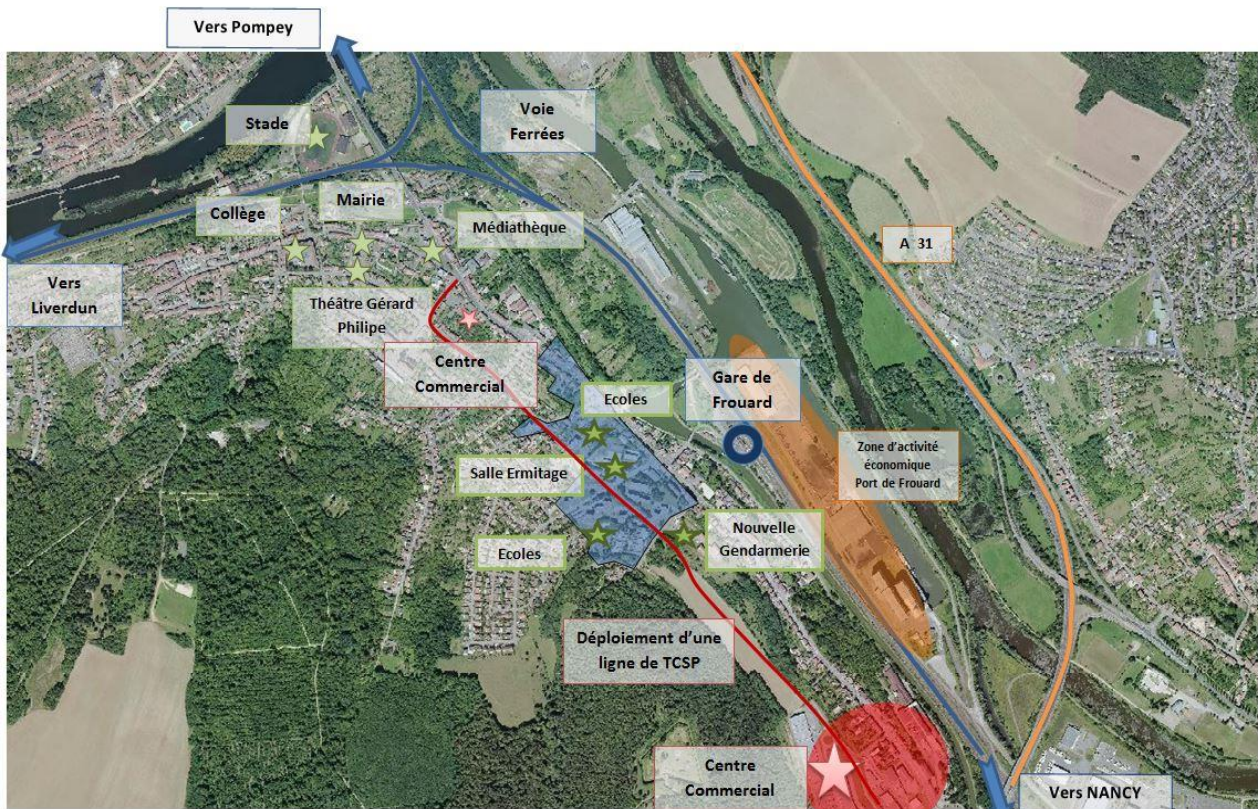
Le quartier prioritaire La Penotte, à Frouard, compte aujourd'hui une population de 1100 habitants répartis dans 537 logements dont 331 appartiennent à Meurthe-et-Moselle Habitat.

Les habitants du quartier représentent 17 % de la population communale, avec un revenu médian par unité de consommation de 11 550€. Le taux de population du quartier a progressivement diminué depuis plusieurs années, passant de 1150 habitants lors du premier contrat ville de 2015 à 1100 habitants aujourd'hui.



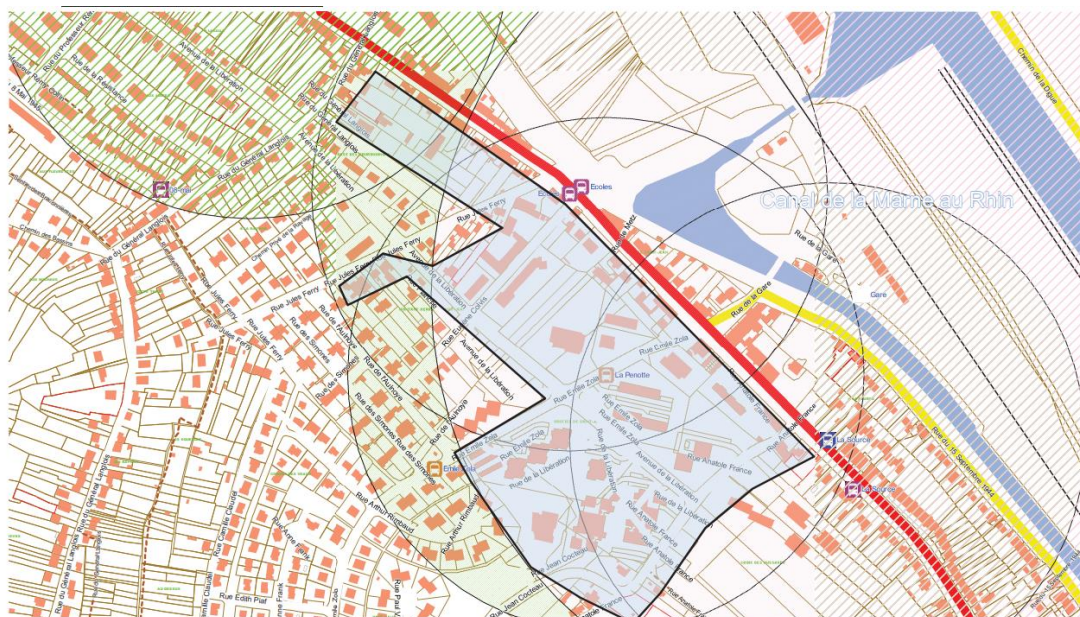
Au vu de son organisation spatiale, la commune ne dispose pas de centre unique mais possède plusieurs petites centralités, constituées autour d'équipements structurants : la Place Nationale, la jonction entre les rues de Metz et de l'Hôtel de ville (Médiathèque, commerces, Lidl) et les abords du plateau Léo Lagrange, au centre du quartier de la Penotte (Espace Ermitage, commerces, chapelle, gare).

Localisation du quartier au sein de sa commune :



Transport et accessibilité

Le quartier de la Penotte est intégralement couvert par un accès à un réseau de transport en commun (gare et arrêt de bus à moins de 500 mètres). Le quartier est aussi situé directement à proximité et connectés par plusieurs axes de circulations principaux (rue de Metz/Rue de Nancy/accès à l'Autoroute A 31). La partie routière est actuellement bien développée, ainsi que la connexion ferroviaire.



Infrastructures et acteurs présents sur le quartier

Le quartier est délimité par les rues Émile Zola, de la Libération, Jules Ferry, Anatole France, Eugène Colvis, de Metz et de Nancy. Sont compris à l'intérieur de ce périmètre :

- Des services des équipements et des commerces de proximité (boulangerie, kebab, tabac/presse)
- Deux écoles maternelles et une école élémentaire,
- Un espace culturel multi activités (l'Ermitage)
- Un arrêt de bus (SIT et SUB) « Ecoles »
- Des services de santé : médecins, pharmacie...

Le quartier note aussi l'installation de nouveaux acteurs présents depuis l'ouverture de la Maison Prévert en 2021, l'appartement pédagogique porté par la Mission Locale depuis 2023.

Ainsi, de nombreux acteurs interviennent de manières régulières :

- L'Espace de Vie Sociale FRANCAS
- La Mission Locale
- La Protection Maternelle Infantile
- Le Relais Petite Enfance
- La Crèche familiale
- L'association Jeunes et Cité
- France Services
- Les conseillers numériques
- L'association E-Frouard

Projet de développement : ARBORESENS

D'importants projets d'aménagement (arc sud-ouest) à l'échelle du Bassin de Pompey pourraient permettre de désenclaver les quartiers - notamment la Penotte – et de favoriser la mixité sociale. Ainsi, la création d'une nouvelle ligne de transport permettra notamment de relier les QPV à la zone commerciale Grand Air.

Le projet de quartier « Arboresens », prévoit :

- Création de 350 logements dont 25% de logement social
- Création d'une crèche de 25 places permettant d'apporter une solution de garde, notamment aux familles monoparentales
- Création de nouveaux espaces publics (square en entrée de zone qui fait le lien entre le QPV et le nouveau quartier)
- École commune aux deux quartiers, favorisant la mixité

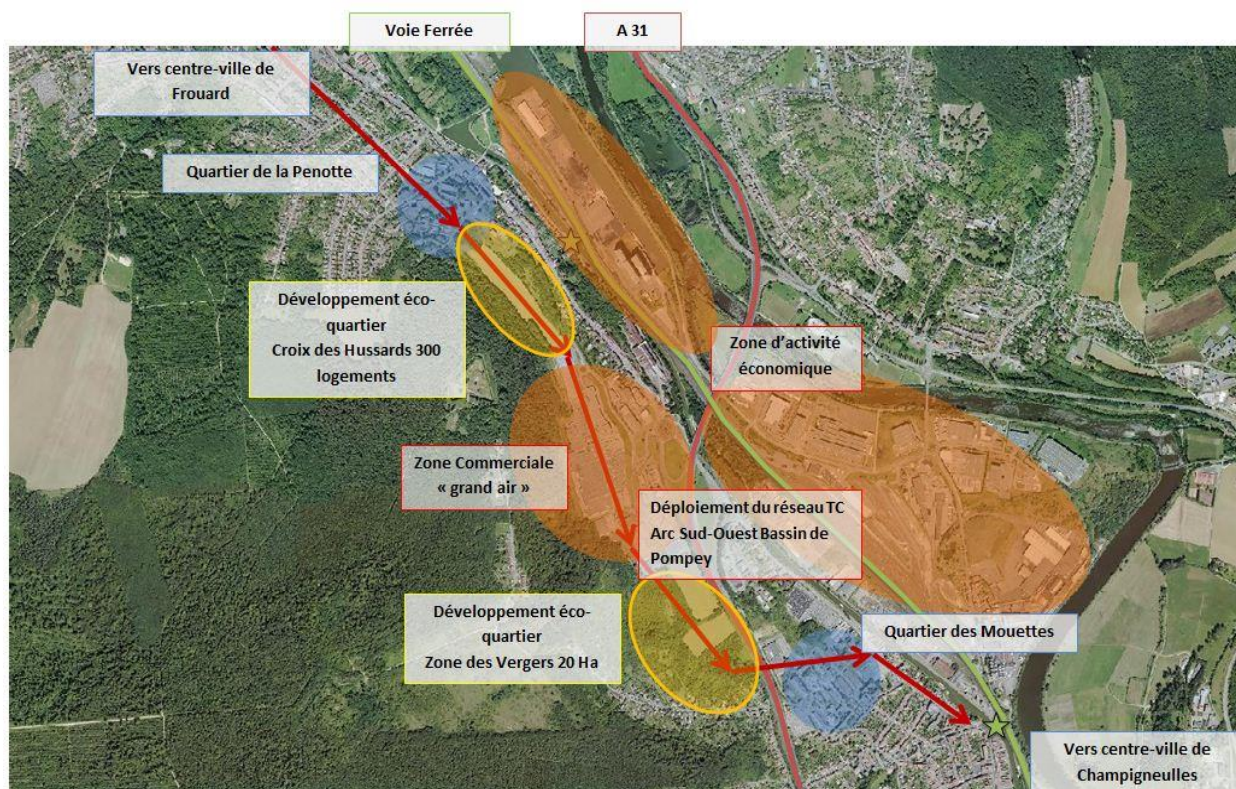


La politique de la ville vise notamment « à assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines » (cf. article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).

Comprendre l'évolution d'un territoire, c'est articuler les deux types de données, quantitatives et qualitatives. De ce fait, il est proposé ci-dessous d'une part de faire état d'une photographie des quartiers prioritaires à partir de quelques indicateurs socio-démographiques et d'autre part de rendre compte d'éléments plus qualitatifs (issus des échanges avec les acteurs du territoire) afin de mieux prendre en compte les évolutions et les problématiques émergentes sur les quartiers.

c) Interaction entre les deux quartiers

Sur deux communes limitrophes, ces quartiers sont néanmoins situés directement à proximité et connectés par plusieurs axes de circulations. La partie routière est actuellement bien développée, ainsi que la connexion ferroviaire de ces quartiers avec les agglomérations voisines. De plus, compte tenu du projet de développement à court terme entre ces deux quartiers, un nouvel axe de communication pourrait être envisagé par le développement d'un transport en commun en site propre traversant la future zone Arboresens à Frouard, et la zone d'activité commerciale Grand Air à Frouard.



La proximité directe avec un **environnement économique important** du Bassin en fait un atout non négligeable et à exploiter pour le développement des offres d'emploi sur ces territoires.

Le point de convergence actuel sur le territoire du Bassin de Pompey des publics de ces quartiers, se situe au niveau de la zone commerciale Grand Air, largement utilisée par ces habitants qui peuvent même s'y rendre à pied par des chemins dédiés à cet effet.

Le port de Frouard actuellement en développement et situé à moins de 500 mètres du quartier de la Penotte peut être un vecteur de développement économique non négligeable pour le territoire. Les industries existantes (Brasseries de Champigneulle notamment), les zones d'aménagement économique à venir, ou encore le désenclavement de ces quartiers par la création d'une ligne de transport en commun en site propre, seront autant d'opportunités à saisir pour le développement économique de ces quartiers.

Les Quartiers des Mouettes et de la Penotte sont intégralement couverts par un accès à un réseau de transport en commun à une distance maximum de 300 mètres environ, et les gares se situent entre 500 et 800 mètres des quartiers.

La question du niveau de service reste toutefois une question à étudier pour optimiser la performance de ce réseau de transport en fonction des usages réels des habitants, cela tant pour le quartier des Mouettes que pour le quartier de la Penotte.

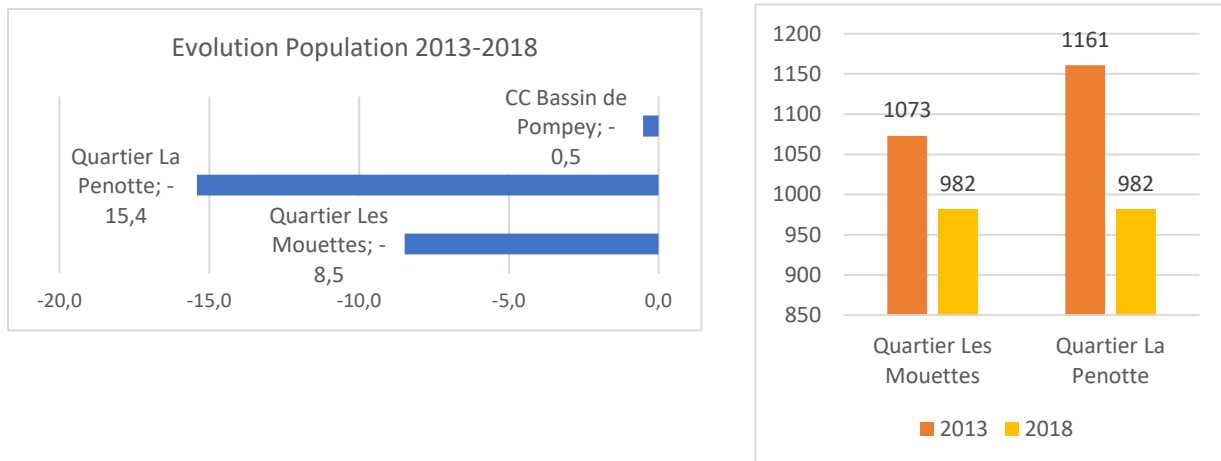
1) Profil socio-démographique des quartiers prioritaires

Les quartiers politiques de la ville représentent 1.964 habitants (RP 2018). Les Mouettes et La Penotte font partie des QPV les plus petits du département.

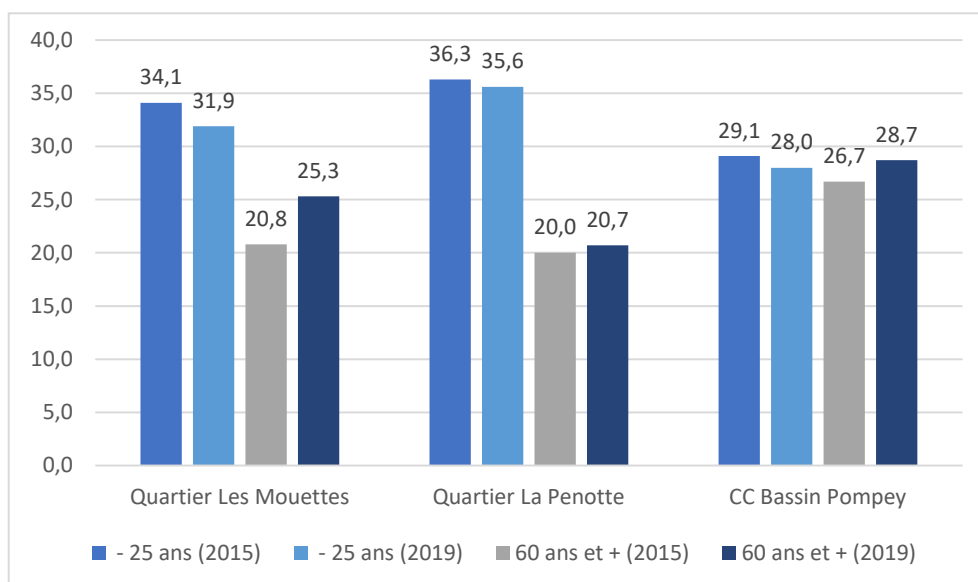
Entre 2013 et 2018, la population s'est réduite et est passée, pour les deux quartiers, sous la barre des 1000 habitants. Cette baisse significative due aux opérations de renouvellement urbain antérieures au Contrat de

ville, au vieillissement de la population et à une évolution des situations familiales (augmentation du nombre de familles monoparentales).

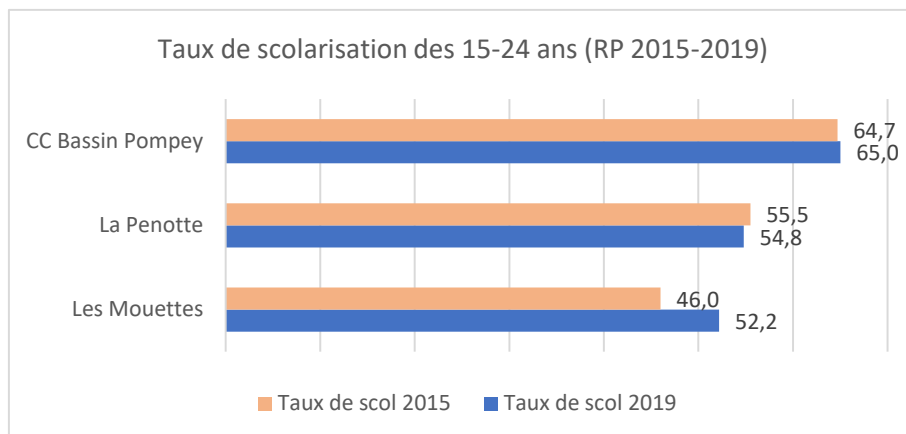
Les deux quartiers ont connu une baisse d'habitants, plus marqué sur le quartier de la Penotte, sachant que cette baisse démographique touche également, mais de manière moins importante, la Communauté de communes.



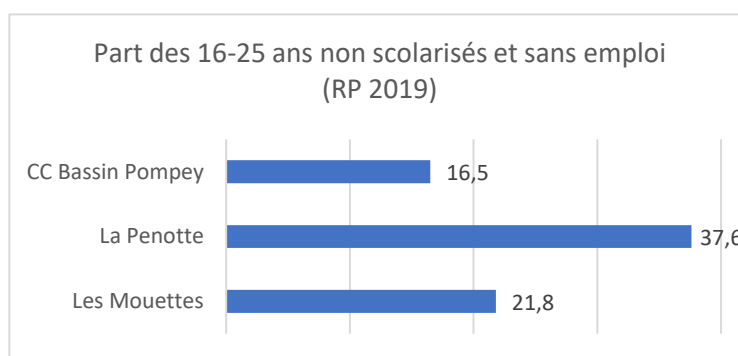
Concernant la répartition par âge, les quartiers prioritaires restent marqués par un taux de jeunes supérieur à la moyenne de la communauté de communes. Ils connaissent par ailleurs les mêmes tendances relevées à l'échelle de l'intercommunalité à savoir une baisse de la part des jeunes de moins de 25 ans et une augmentation des 60 ans et plus. Cette évolution est plus marquée sur Les Mouettes.



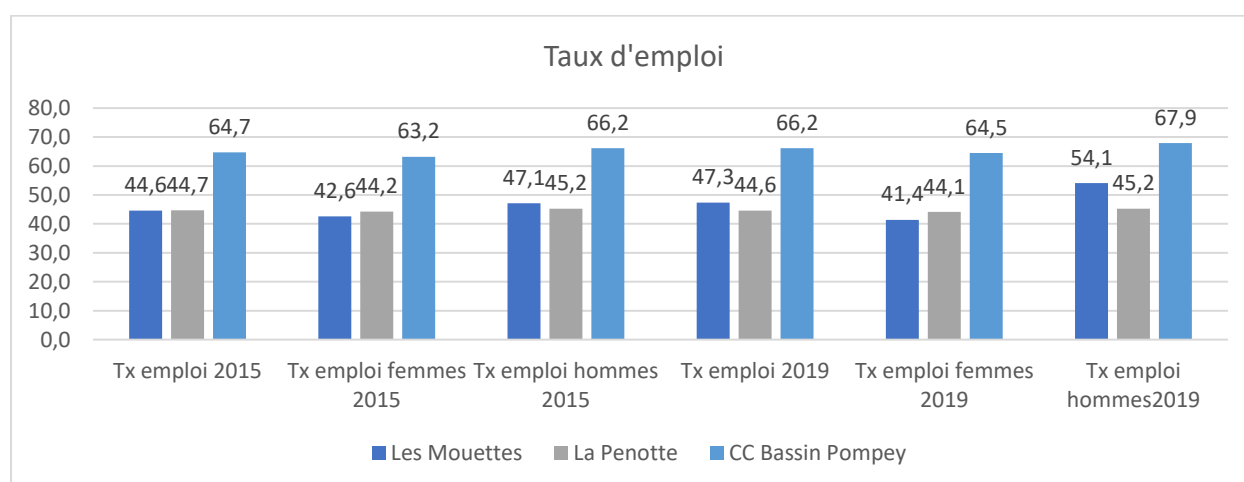
Sur le plan de la scolarité (taux de scolarisation des 15-24 ans / RP 2019), les deux quartiers présentent des évolutions différentes. Si le taux de scolarisation reste inférieur sur les quartiers par rapport au niveau de celui de l'intercommunalité, le quartier des Mouettes présente une évolution favorable (augmentation du taux de scolarisation de 6 points) alors que la situation sur la Penotte reste relativement stable, sachant que la situation initiale était plus favorable que celle des Mouettes.



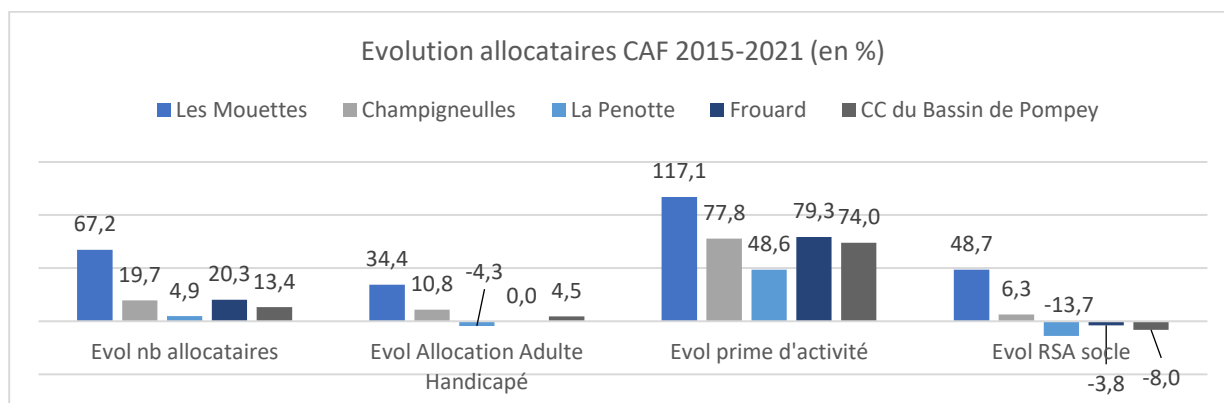
Cependant, les données relatives aux jeunes « invisibles » font état d'une situation plus dégradée au niveau des jeunes sur La Penotte que sur les Mouettes. Les jeunes de ce quartier présentant un taux assez proche de celui de l'intercommunalité.



Concernant la situation de l'emploi, le taux d'emploi sur les deux quartiers est plus faible que celui de l'intercommunalité, en 2015 comme en 2019. Le taux d'emploi reste plutôt bas, avec des différences entre hommes et femmes selon les quartiers.



Les données relatives aux allocataires bénéficiaires de minima sociaux vont dans le même sens. Des indicateurs de vulnérabilité qui s'améliore au niveau de la Penotte mais une situation qui reste sensible au niveau des Mouettes.

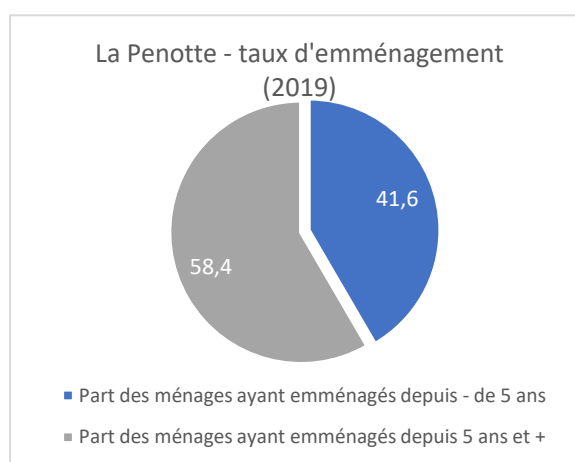
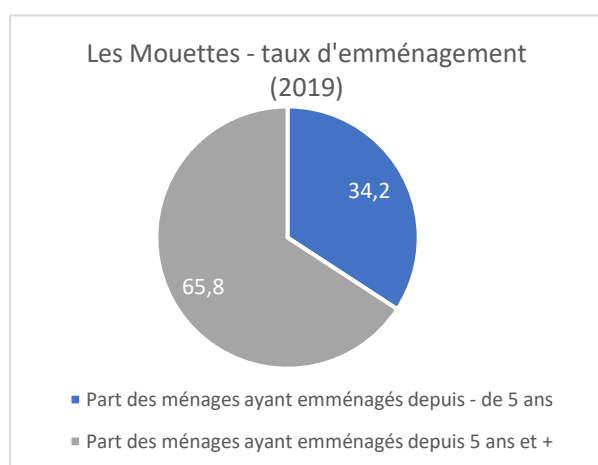


II) Des quartiers en mouvement

Précaution méthodologique

La prise en compte des taux d'emménagement vise à mettre en lumière et nuancer l'approche statiques que propose le profil socio-démographique. Cette donnée, récemment mise à disposition par l'INSEE pour les quartiers politique de la ville, permet d'apprécier les dynamiques résidentielles (au sein du quartier mais aussi les entrants et sortant).

La population est plus stable sur le quartier des Mouettes que sur celui de la Penotte.



Une étude, menée à l'échelle du Grand Est¹, souligne que les ménages qui quittent les QPV ont une situation moins fragile que ceux qui y restent et ceux qui s'installent dans ces quartiers sont un peu plus pauvres que ceux qui y habitent. Les mobilités se font souvent dans l'environnement urbain proche.

On constate toujours un manque de porosité entre les quartiers et le reste de la ville :

Les effets du programme de renouvellement urbain (mené avant le 1er contrat de ville) n'ont pas permis de rapprocher et rattacher les quartiers à chacune des villes.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7453447>

L'enjeu réside dans le fait de créer des ponts avec les associations et de développer des événements (pour aller du quartier vers la ville et vice-versa).

L'accès, actuellement faible, des habitants des QPV à l'offre culturelle locale peut constituer un levier pour construire des liens : accès à la médiathèque, à l'école de musique, sachant qu'il existe déjà un partenariat avec les groupes scolaires, dans le cadre d'une coopération avec l'Education Nationale.

À Frouard, les transformations urbaines en proximité du quartier de la Penotte (création de Arborensens, opération de 300 logements) peuvent constituer une opportunité d'ouverture pour le quartier.

Des fragilités sociales identifiées :

- Le quartier des Mouettes est confronté à un phénomène de déclassement en dépit de l'opération de renouvellement urbain.
- A l'échelle de La Penotte, la crise sanitaire a été complexe à gérer (présence de jeunes plus marquée sur le quartier) et a eu pour effet une augmentation des familles monoparentales.

II) Les quatre grands enjeux des nouveaux contrats de ville 2024-2023

A. Données et enjeux en matière d'emploi

a) S'agissant des QPV à l'échelle départementale

La situation sur le front de l'emploi continue de s'améliorer en Meurthe et Moselle. Le taux de chômage est resté sous la barre des 7 % au 3ème trimestre 2023 et la demande d'emploi catégorie A, B, C est revenue à sa situation de 2012, soit environ 50 000 personnes. Par ailleurs de nombreux secteurs apparaissent toujours en tension de recrutements, malgré un certain ralentissement économique.

Cependant, la situation reste délicate dans les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) en raison notamment d'un moindre niveau de qualification de leurs habitants et de freins périphériques plus nombreux (mobilité, maîtrise du français, difficultés de gardes d'enfants, santé...). Par ailleurs, les cas de non-recours notamment l'absence d'inscription à Pôle Emploi y sont récurrents. Les habitants de ces quartiers, en raison de leurs origines mais également de leur lieu d'habitation, sont globalement victimes de discrimination, à l'embauche plus particulièrement.

Les QPV constituent donc des territoires prioritaires en matière d'emploi. Ils bénéficient en premier lieu des dispositifs de droit commun :

- Emplois francs (prolongés jusqu'au 31/12/2024), contrats d'engagement jeunes
- Contrats aidés (PEC et CIE jeunes) avec un objectif de 15 % de réalisation de l'enveloppe
- PEC à destination des résidents des QPV, publics prioritaires pour lesquels les employeurs bénéficient par ailleurs d'un taux de prise en charge majoré pour les PEC et les CIE jeunes
- Les clauses d'insertion, très mobilisées dans notre département par le truchement du NPNRU notamment.
- Des actions relatives aux « métiers en tension » dans le cadre des plans d'actions territorialisées pilotés par les Sous-Préfets ou des actions menées au plan départemental et coordonnées par un comité de pilotage « Métiers en tension » piloté par la préfecture et qui priorise notamment des actions sectorielles en développement et répondant à un fort besoin de main d'œuvre.

NB : les métiers en tension relèvent des secteurs des services à la personne et à domicile, de l'industrie, des

transports, du BTP, de l'hôtellerie-restauration, du commerce. Par ailleurs, on constate de grandes difficultés de recrutement concernant les métiers du chiffre, l'animation, le photovoltaïque...

Des dispositifs spécifiques leur sont également dédiés :

- La Cité de l'emploi reconduite en 2023 sur le Grand Nancy, sur l'accompagnement spécifique des demandeurs d'emploi seniors de plus de 45 ans.
- Les médiateurs « emploi », par la mobilisation de postes Adultes Relais ou l'installation de groupes Locaux Pour l'Emploi (GLPE) sur certains quartiers.
- Des actions d'insertion professionnelle accompagnées dans le cadre des 6 contrats de ville

Certains habitants des QPV bénéficient pour leur part des approches particulières en termes de publics :

Les jeunes de moins de 26 ans :

- Le contrat d'engagement jeunes et son volet « jeunes en rupture »
- Les dispositifs en faveur de l'alternance et plus particulièrement l'accès facilité aux contrats d'apprentissage
- L'accompagnement des jeunes ARSA

Les demandeurs d'emploi de longue durée :

- Les contrats aidés PEC et CIE jeunes pour lesquels ils font partie des publics prioritaires.
- Le plan de développement de l'IAE et la consolidation des postes ouverts aux publics éligibles.

Les Allocataires du RSA :

En lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (futur Pacte des solidarités à compter de 2024) l'insertion professionnelle des allocataires du RSA et ses 2 dispositifs dédiés : l'accompagnement global en collaboration avec Pôle Emploi et la garantie d'activité. L'objectif global étant l'augmentation du nombre de primo bénéficiaires positionnés sur une recherche d'emploi, qui est actuellement inférieur à 50 %.

Les publics très éloignés de l'emploi :

Accompagnements particuliers articulés essentiellement sur la levée des freins périphériques à la reprise d'emploi : accès aux droits, lutte contre l'illettrisme, apprentissage FLE notamment en cours d'emploi (expérimentation relative au Contrat d'Intégration Républicaine), aide à la mobilité, garde d'enfants, accès au logement, accès aux soins, accès au micro-crédit. Mise en œuvre en 2023 du dispositif TAPAJ avec le CAARUD L'échange à destination des demandeurs d'emploi victimes d'addictologie et de « Premières heures » dans l'ACI l'AARS qui prend en charge les demandeurs d'emploi sans domicile ni hébergement.

Les travailleurs en situation de handicap :

Le rapprochement des réseaux Cap Emploi et Pôle Emploi continue et se formalise par une offre de service intégrée à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs, au sein d'un Lieu Unique d'Accompagnement (L.U.A.). De plus, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi font partie des publics prioritaires pour les contrats aidés (PEC et CIE jeunes) et peuvent bénéficier de prolongations dérogatoires.

Les seniors : Ils font également partie des publics prioritaires pour les contrats aidés (PEC et CIE jeunes) et peuvent bénéficier de prolongations dérogatoires.

En termes de gouvernance :

Les politiques nationales de l'emploi sont étroitement liées à celles de la formation professionnelle, de l'insertion sociale et de l'intégration. L'État (Préfecture et DDETS) est le chef de file thématique des politiques publiques dédiées à l'emploi et l'insertion professionnelle, à l'exception de l'insertion des allocataires du RSA, et copilote de multiples instances partenariales.

Ces politiques sont basées sur des contractualisations fortes avec les opérateurs traditionnels, des partenaires et collectivités ou dans le cadre de la gouvernance de droit commun « emploi » (SPED / SPEL), ou « connexe » (CPIE, CTDC etc.).

Dès 2024, France Travail réorganisera le service public de l'emploi dans la perspective d'atteindre le plein-emploi et de tendre vers une complémentarité plus intense entre les partenaires institutionnels. La mobilisation de l'ensemble des forces vives du service public de l'emploi est attendue, afin de mieux répondre aux besoins d'insertion des publics demandeurs d'emploi, notamment les plus éloignés, et, en parallèle, aux besoins de recrutement des employeurs.

Encore plus que sur les autres territoires du département, au vu de la situation particulière en matière d'emploi et des caractéristiques, défavorables sur certains aspects, de leur population, la synergie partenariale est primordiale sur les QPV.

En conclusion, les priorités en matière d'emploi sur les QPV à compter de 2024 sont donc les suivantes :

- La mobilisation des acteurs des QPV dans la dynamique collective France Travail et les autres actions partenariales autour de l'emploi
- La lutte contre les discriminations sous toutes ses formes et plus particulièrement à l'embauche
- Les actions de lutte contre les freins périphériques
- L'emploi des publics spécifiques
- La réussite éducative et la formation des jeunes
- La formation et l'insertion professionnelles, particulièrement des personnes les plus éloignées de l'emploi

b) S'agissant de la communauté de communes du Bassin de Pompey

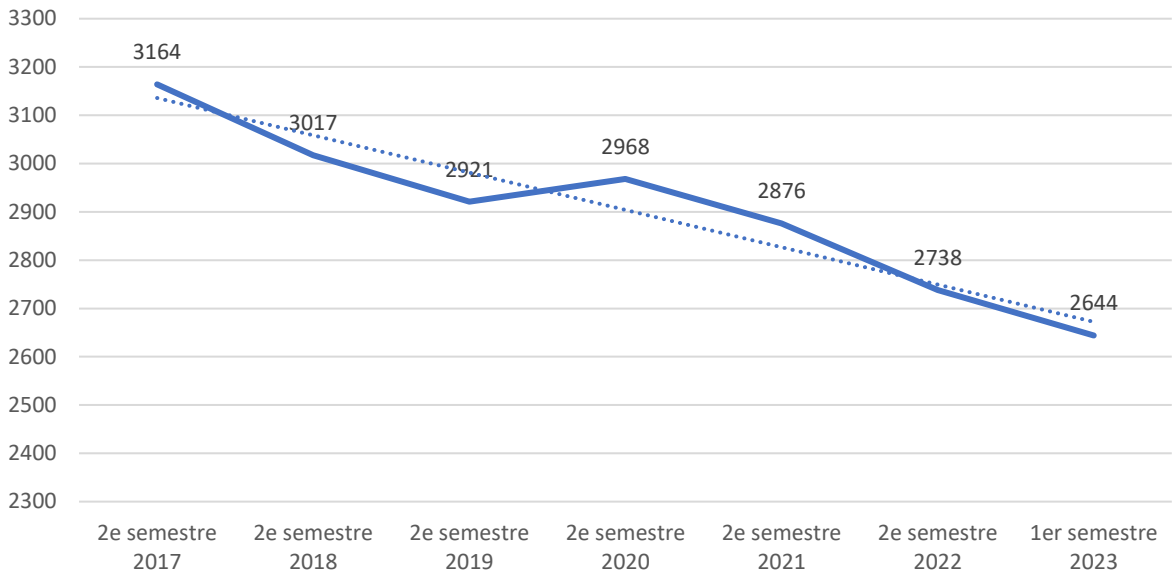
1. Les demandeurs d'emploi sur le Bassin de Pompey

Alors que des secteurs entiers de l'économie avaient été mis de force à l'arrêt, la reprise économique est bien là - favorisée par les 100 milliards du Plan de Relance visant à relancer l'économie et favoriser l'emploi - et la demande en main d'œuvre explose dans de nombreux secteurs. Cependant, selon une étude de Manpower sur le monde du travail en 2022, 69 % des employeurs ne parviennent pas à recruter le personnel dont ils ont besoin. Cette étude corrobore l'enquête "Besoins en main-d'œuvre" de Pôle emploi qui estimait que 57,9% des projets de recrutement seraient compliqués en 2022-2023. C'est la conséquence du dynamisme du marché de l'emploi, le taux de chômage étant de 6.8 %.

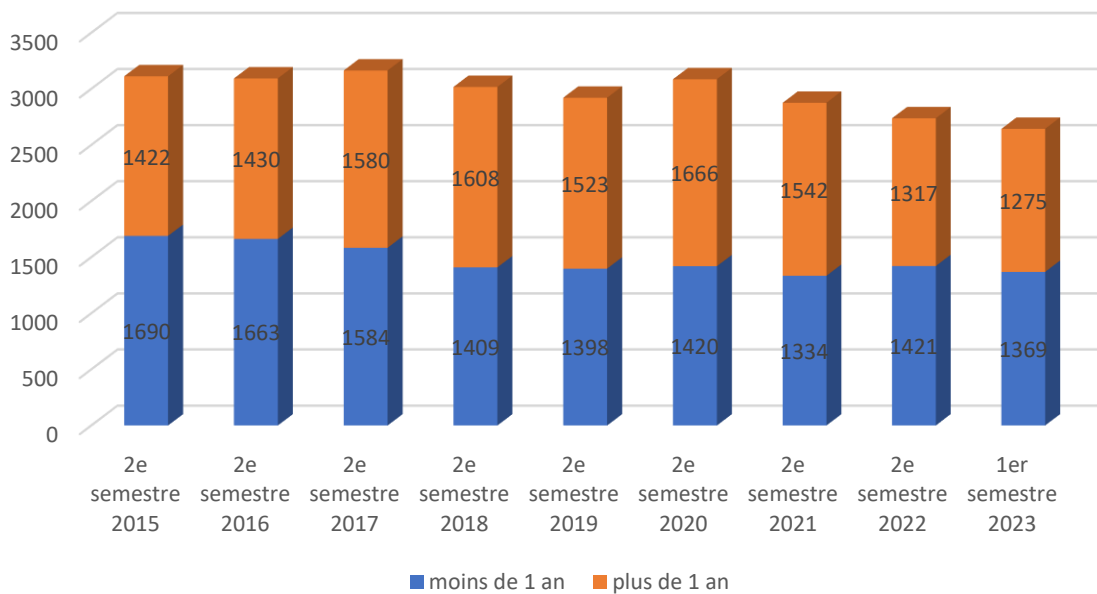
Le Bassin de Pompey suit ces tendances nationales et voit son nombre de demandeurs d'emploi diminuer. Cette diminution laisse cependant de côté les publics le plus éloignés de l'emploi, et notamment les seniors. Les dispositifs d'insertion restent un outil indispensable pour accompagner les personnes les plus en difficultés.

Les entreprises du territoire expriment également leurs difficultés de recrutement et leur besoin d'être accompagnées dans ce domaine

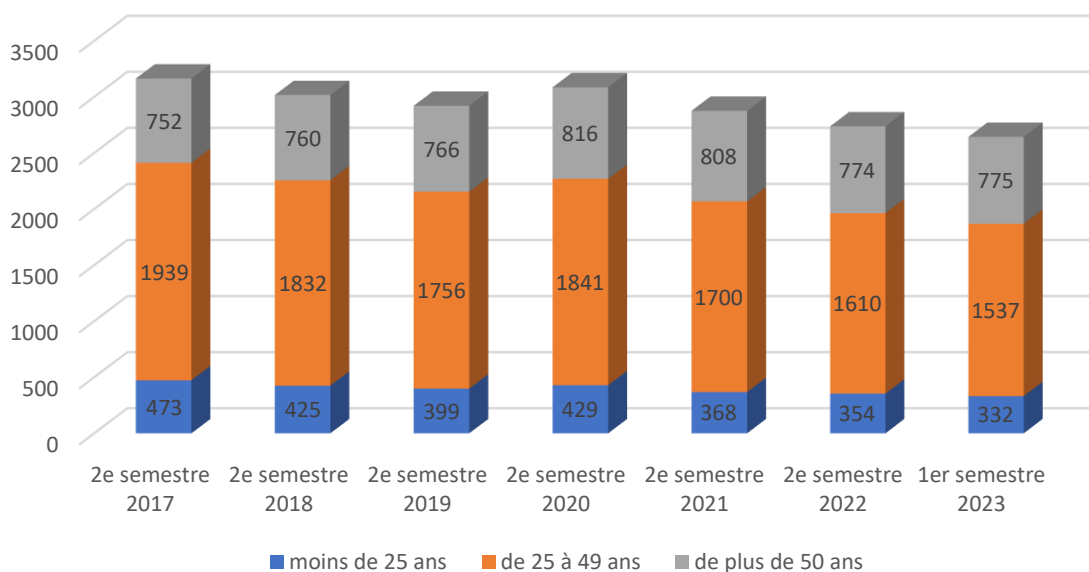
Des demandeurs d'emploi toujours moins nombreux



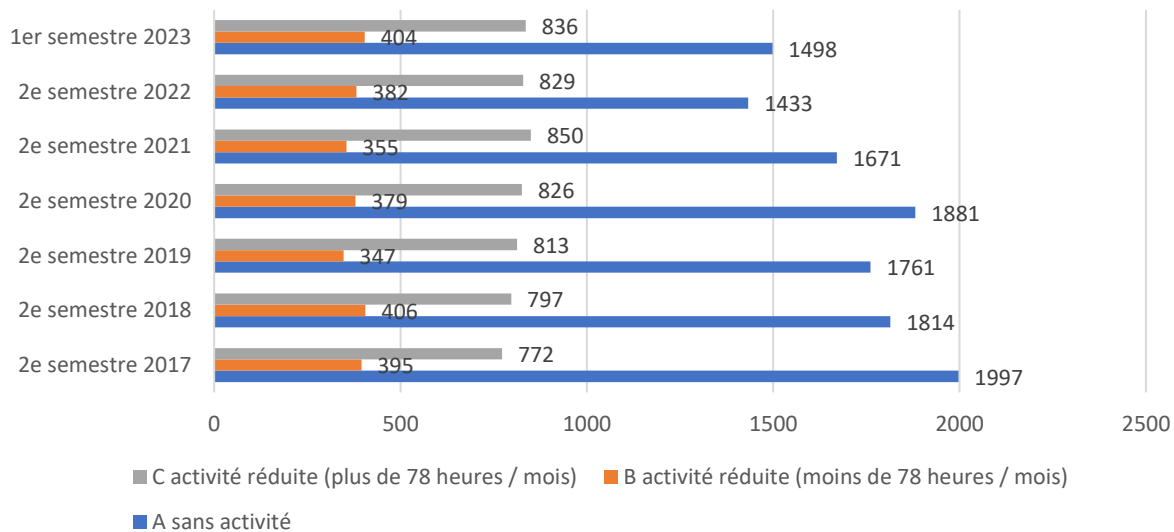
Une baisse du nombre de demandeurs qui touche également les demandeurs d'emploi de longue durée



Une diminution du nombre de demandeurs d'emploi qui ne profite pas aux seniors



Demandeurs d'emploi par catégorie



13% de jeunes pour 26% de seniors sans emploi doivent nous amener à réfléchir sur des dispositifs dédiés à l'emploi des seniors

2. Un territoire bien doté en termes de structures qui œuvrent en faveur de l'emploi

➤ La Mission Locale du Val de Lorraine

Avec une antenne située à Pompey, la Mission locale du Val de Lorraine a accompagné **578 jeunes** du bassin de Pompey en 2022. 61 de ces jeunes sont issus des QPV, 20 à Champigneulle et 41 à Frouard, c'est 10.5 % du public accueilli du bassin de Pompey.

Deux conseillères techniques sont référentes de cet accompagnement sur le bassin de Pompey. Une permanence hebdomadaire se fait à Champigneulle, à l'épicerie sociale. Une permanence décentralisée à la Maison Prévert à Frouard a lieu toutes les deux semaines depuis septembre 2022.

La Mission Locale a un tissu partenarial sur ces deux communes qui permet justement une collaboration rapprochée, un repérage du jeune en errance, les « invisibles », en demande d'insertion ou pas, jusque parfois un accompagnement physique au sein de la Mission Locale de Pompey : Jeunes et cité, les CCAS, les travailleurs sociaux de la Maison Départementale de la Solidarité, la MJC de Pompey, ...sont les principaux acteurs de cette collaboration.

➤ **Relais emploi communaux, portés par les CCAS de Frouard, Pompey, Champigneulle, Liverdun**

Ils accueillent les demandeurs d'emploi de la commune pour un premier accueil, un premier niveau d'informations, l'orientation des personnes vers les services compétents ou réalise l'accompagnement.

Les bureaux emploi de Champigneulle, Frouard et Pompey accompagnent également les ARSA de leur commune dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CD54.

➤ **Cap Entreprises**

L'objectif de cette association est de favoriser la mise en relation entre les entreprises (et plus généralement les employeurs) ayant des besoins en recrutement et les demandeurs d'emploi du territoire. Le Bassin de Pompey, l'Etat, le CD54 financent à cette association des accompagnements à destination des demandeurs d'emploi de son territoire.

➤ **Accompagnement à la création d'entreprises**

L'accompagnement de porteurs de projet à la création d'entreprises est également une priorité du territoire. Ainsi, le Bassin de Pompey soutient le CAREP qui apporte à la population des artisans et des PME-PMI en création, reprise ou en développement une réponse à leurs besoins spécifiques, ainsi que l'Association Lorraine d'Accompagnement à la Création et au développement d'Activité (ALACA).

➤ **Des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**

Bénéficiant d'un agrément de l'Etat, elles emploient des personnes du territoire via notamment les contrats aidés et la mise à disposition de personnel :

- Un chantier d'insertion intercommunal
- Deux chantiers d'insertion portés par des associations : Cultures et partages et SNI
- Une association intermédiaire : Partego FRS à Frouard
- Deux agences intérim d'insertion : Partego FR2i et ID intérim

Cependant, il n'y a pas d'agence pôle emploi sur le territoire. Selon leur lieu de résidence, les demandeurs d'emploi sont rattachés aux agences de Gentilly et Pont-à-Mousson, ce qui peut poser des problèmes en termes de mobilité, d'autant que les agences sont excentrées.

Communes rattachées à l'agence de Gentilly : Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Marbache, Frouard, Champigneulle, Custines, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Pompey, Saizerais

3. Une politique emploi insertion importante portée par les élus communautaires

Rare exemple de rebond industriel après l'effondrement de la sidérurgie en Lorraine, le territoire de la communauté de communes du Bassin de Pompey s'appuie aujourd'hui sur un tissu économique dense et diversifié. Bien que le secteur des services se soit fortement développé, l'industrie reste structurante dans l'économie locale et génère de nombreux projets de recrutement. Néanmoins, sa proximité avec les métropoles de Nancy et de Metz la soumet à des problèmes d'attractivité et de nombreuses entreprises peinent à recruter. De plus, l'écosystème local des acteurs de l'emploi s'est récemment affaibli. Ne comptant aucune agence de Pôle emploi sur son territoire, la communauté de communes a vu la Maison de l'emploi fermer ses portes en 2018, suivie de l'unique entreprise d'insertion en 2019. Les acteurs de la formation connaissent également des difficultés à appréhender les besoins des entreprises et à y répondre.

Animée par une volonté politique forte et ancienne, l'intercommunalité a été à l'origine de nombreuses initiatives (clauses d'insertion sociale, chantiers d'insertion, plateforme numérique de recensement des offres d'emploi, forum, etc.). En 2019, la communauté de communes du Bassin de Pompey a été à l'origine d'un service intercommunal de l'emploi appelé FLJOB. S'adressant à la fois aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, cette structure joue le rôle d'un guichet unique visant à orienter les bénéficiaires vers l'interlocuteur adéquat. Pour ce faire, elle s'appuie sur un réseau de partenariats qu'elle va mobiliser en fonction des cas particuliers. En parallèle, des ateliers sont proposés pour remobiliser les publics éloignés de l'emploi ou lever certains freins. FLJOB peut également, parfois en passant par des prestations externes, être amené à proposer des services absents sur le territoire. Un agent coordinateur, dont le poste est financé par l'intercommunalité, tient une permanence et peut recevoir du public.

Loin de se substituer à l'offre de services de ses partenaires, elle entend jouer un rôle complémentaire et de facilitateur.

Ainsi, en 2022, le Bassin de Pompey a porté directement ces actions :

- Le chantier de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a bénéficié en 2022 d'un agrément de l'Etat pour 15.21 ETP. Les personnes sont embauchées sur le chantier en CDDI à 26 heures hebdomadaires. 35 salariés ont pu bénéficier de ce type de contrat en 2022 : 8 à la cuisine centrale intercommunale, 11 sur l'activité maraîchage à Marbache, 15 sur l'activité d'entretien des locaux, 1 à la sensibilisation au réemploi.
- L'activité de FLJob :
 - L'accueil, l'orientation et l'accompagnement de 269 personnes, dont 26 habitants QPV et 59 ARSA
 - L'organisation de 172 ateliers collectifs avec 617 participations
 - 63 parrainages Mission Locale
 - L'accompagnement des bureaux emploi (animation d'ateliers CV et lettre de motivation)
 - L'accompagnement au recrutement pour 20 entreprises
 - L'organisation d'événementiels (RITE, Job dating, forum saisonnier, forum inversé)
 - L'organisation de 4 réunions d'information à destination des demandeurs d'emploi
 - Une animation territoriale : Les petits déjs de l'info » à destination des TPE-PME, des réunions d'information à destination des partenaires de l'emploi

c) S'agissant des quartiers Les Mouettes et La Penotte

Chaque quartier comporte respectivement 1000 et 1100 habitants soit 2100 habitants pour les deux QPV.

On compte 311 inscrits à Pôle Emploi dont 161 femmes et 150 hommes, ce qui démontre un taux plutôt satisfaisant.

✓ **Le taux d'emploi le plus important des QPV du département, mais qui reste très inférieur au taux d'emploi du territoire et qui est moins important pour les femmes que pour les hommes**

Le taux d'emploi, s'il reste faible, constitue le taux le plus important des QPV du département. Il est de 46,3 % (47,7 % sur les Mouettes et 44,8 % sur la Penotte). La moyenne des QPV 54 est de 41,4 % pour les femmes et 49,7 % pour les hommes. Il est très proche entre les femmes et les hommes à la Penotte (44,4%F et 45,3 %H) mais la différence se creuse sur le quartier des Mouettes (41,8 % F et 54,4 % H).

Un effort particulier est donc à réaliser pour le repérage et la levée des freins à l'emploi des femmes, particulièrement sur les Mouettes. Le taux d'emploi des femmes a toutefois augmenté sur la période du contrat de ville mais reste faible.

La problématique des familles monoparentales, très représentées sur les deux QPV, devrait faire l'objet d'un traitement particulier.

Il convient toutefois de noter que le bassin de Pompey, particulièrement riche en entreprises dont beaucoup d'industries, a le taux d'emploi le plus important du département (59,8 % pour les femmes et 64 % pour les hommes). Le contraste est donc important entre le Bassin de Pompey et les QPV (- 18 points pour les femmes sur Les Mouettes et - 18,7 points pour les hommes sur La Penotte).

Pour réduire cet écart, il est important de pouvoir mettre en place des démarches « d'aller vers », de créer davantage de lien entre l'accompagnement social et l'accompagnement dans l'emploi. Ces démarches sont d'autant plus pertinentes que la part des ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans est de 37,8 % (34,3 % sur les Mouettes et 41,4 % à la Penotte). On observe en effet souvent un décalage de temps entre l'arrivée sur un nouveau territoire et la mobilisation sur la recherche d'emploi.

✓ **Une reprise d'emploi qui profite davantage aux QPV qu'au reste de l'EPCI**

En revanche, on note, à la différence des autres QPV du département, que la reprise d'emploi profite davantage aux QPV qu'au reste de l'EPCI. En effet, le nombre de DEFM a baissé en un an de 9,1 % sur les Mouettes et de 13,8 % sur la Penotte alors qu'il baissait de 7,7 % sur l'EPCI, ce qui démontre un accès favorisé au service public de l'emploi par rapport à d'autres quartiers, la dynamique locale n'y étant pas étrangère.

✓ **Une nécessaire démarche d'aller vers à mettre en place pour mobiliser les jeunes « invisibles »**

La part des jeunes de moins de 25 ans est estimée à 34 %, plus marquée sur la Penotte (36,1%) que sur les Mouettes (31,9%). La problématique, en termes d'emploi comme de scolarisation, demande de s'attacher à aller vers les jeunes invisibles. Avec 41 inscrits à Pôle Emploi, les jeunes du QPV ne représentent en effet que 13 % des demandeurs d'emploi du quartier. Ils représentent 15 % sur l'EPCI.

Globalement, le lien à la jeunesse en amont des démarches d'accompagnement vers l'emploi devrait être intensifié (services jeunesse, prévention spécialisée, associations, EVS) sur les deux QPV pour construire parallèlement un lien plus fort avec les acteurs de l'emploi.

✓ **Des freins à l'emploi qui restent importants et qui induisent une augmentation du taux de pauvreté**

Le taux de pauvreté, estimé à 37,3 % est plus marqué sur les Mouettes (40,9%) que sur la Penotte (33,6%). Il a augmenté sur la période du contrat de ville et doit interroger tant sur l'accès aux droits que sur les démarches d'accompagnement dans la levée des freins à l'emploi.

Globalement, le lien entre l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel mériterait d'être renforcé.

L'évaluation finale du contrat de ville a mis en avant un diagnostic convergeant sur les freins à l'emploi : mobilisation des publics, santé, repli sur soi, difficultés linguistiques, mobilité psychologique, accès aux droits et inclusion numérique, modes de gardes d'enfants. Ces thématiques pourront constituer des priorités d'action pour la future génération des contrats de ville.

✓ **Des niveaux de formation inférieurs dans les QPV que sur l'EPCI**

Les niveaux de formation dans les QPV sont inférieurs à l'EPCI. Le taux de non diplômés est de 18,2 % sur les Mouettes et de 23,7 % sur la Penotte pour un taux de 14,7 % sur l'EPCI. Ce chiffre demande d'investir également fortement le champ de la formation tant les qualifications constituent une garantie d'accès à l'emploi.

✓ **Un fort investissement de l'EPCI sur la thématique à travers l'espace intercommunal de l'emploi et la dynamique qu'il induit**

En termes d'ingénierie et de coordination des actions, la fermeture de la Maison Territoriale de l'Emploi et de la Formation avait induit un flottement qui se compense aujourd'hui par un fort investissement de l'EPCI sur la thématique à travers l'espace intercommunal de l'emploi et la dynamique qu'il induit. L'action pourrait également davantage être déclinée sur les deux QPV par des réunions dédiées.

La présence aujourd'hui des deux EVS, de l'espace solidarité et de l'éco-appart de la mission locale sera de nature à renforcer cette proximité. La petite taille des quartiers rend difficile mais pas impossible une présence renforcée du service public de l'emploi dans ces nouveaux lieux.

EMPLOI	
Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Accompagner les habitants dans l'accès à l'emploi et à la formation	Bénéficier d'une permanence France Travail sur le territoire.
	Mettre en place des démarches d'aller-vers et créer davantage de lien entre l'accompagnement social et l'accompagnement dans l'emploi
	Favoriser l'emploi des publics spécifiques, la réussite éducative et la formation des jeunes, l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi
	Favoriser l'implantation des structures de l'économie sociale et solidaire.

B. Les transitions (santé, numérique, écologie)

a) La santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » (Organisation Mondiale de la Santé)

La santé est un facteur déterminant du développement local et de la lutte pour l'égalité des chances. Elle est à ce titre l'une des thématiques prioritaires du contrat de ville dont l'ambition est de réduire les écarts significatifs de bien-être des populations habitant les quartiers populaires par rapport à l'ensemble du territoire. L'ambition est donc de résoudre localement les situations d'accessibilité aux soins, de prévention et de promotion de la santé.

1. L'offre de santé

L'offre de santé disponible sur les communes concernées est plutôt satisfaisante, d'autant qu'elle est confortée par la présence de réseau de transport suffisant pour accéder à ces services de soin notamment sur l'agglomération nancéenne, dont la plupart des secteurs sont situés à moins d'un kilomètre des quartiers. Les données à l'échelle des territoires de santé de proximité se trouvent en annexe du présent document et permettent d'éclairer les besoins globaux à l'échelle du territoire. (Cf. ANNEXE Porter à Connaissance de l'ARS).

L'amélioration de l'accès aux soins nécessite de lever les différents freins et de développer la prévention et la promotion de la santé, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales. L'ambition collective est de viser un bien-être global, en faisant converger les politiques sectorielles pour que la santé s'améliore, ce qui inclut non seulement le soin, mais aussi la culture, le sport, l'alimentation, l'hygiène de vie (comme prétextes pour aborder la santé par un biais indirect), la santé mentale, l'insertion professionnelle, ... Les enjeux de santé ne peuvent se limiter au périmètre d'un quartier.

Une attention particulière doit être apportée à la santé mentale. En effet, le Covid 19 et les différents confinements ont mis en exergue la question de la santé mentale. Une étude réalisée par le Réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV) fait ressortir le fait que les fragilités psychiques ont tendance à être plus importantes au sein des QPV.

2. Un Contrat Local de Santé en cours d'élaboration

Un Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il vise à développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, à promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé, et enfin, à faciliter l'accès de tous, et notamment des personnes démunies, aux soins, aux services et à la prévention.

Ce dispositif doit aussi permettre de travailler en synergie avec les professionnels de la santé, du médico-social, du social et des structures du territoire, notamment associatives, afin d'assurer une meilleure lisibilité, cohérence et pérennité des actions qui seront coconstruites et mises en œuvre.

Les enjeux stratégiques pour le Bassin de Pompey de mettre en place cet outils sont les suivants :

- Se doter d'un outil de planification et de pilotage d'une politique territorialisée de santé
- Mettre en synergie les programmes d'actions liés aux contractualisations entre le bassin de Pompey et le

département, la caf, l'état... (CLS, CTG, PAT, PCAET...)

Le périmètre retenu pour le CLS est le territoire du PETR Val de Lorraine. Ce territoire comprend 134 communes regroupées en 4 EPCI :

- Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson
- Communauté de communes Mad & Moselle
- Communauté de communes Seille et Grand Couronné.

Ce périmètre comprend 3 quartiers politiques de la ville, le quartier Procheville situé sur la commune de Pont-à-Mousson, le quartier des Mouettes à Champigneulle et celui de la Penotte à Frouard.

Au regard des éléments de diagnostic, les axes prioritaires retenus pour ce CLS sont les suivants :

- 1) Développer l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap physique et mental sur le territoire Val de Lorraine
- 2) Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins et faciliter l'inclusion sociale
- 3) Renforcer les comportements favorables à la santé (activité physique, alimentation, hygiène bucco-dentaire)
- 4) Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire (habitat indigne, précarité énergétique, santé environnementale, déplacement des publics les plus fragiles vers l'offre de santé)
- 5)

3. Santé mentale dans les quartiers : quels enjeux ?

On peut principalement distinguer deux registres de la santé mentale :

- D'une part, la santé mentale dans son acception positive, en partant du postulat qu'être en bonne santé mentale, c'est ressentir un bien-être émotionnel, avoir un psychisme apte à fonctionner harmonieusement et à faire face avec équilibre aux situations difficiles (échec, deuil, séparation, stress, etc.). Ici la souffrance psychique est un ressenti, relève du subjectif, et peut déboucher sur des comportements de repli sur soi, d'anxiété, d'agressivité, voire de tendances suicidaires...
- D'autre part, la santé mentale au sens « ne pas avoir de maladie mentale ou de trouble mental ». Dans ce registre-là, la maladie mentale ou le trouble psychiatrique est établi par un diagnostic, posé par un psychiatre d'après des symptômes ou comportements cliniquement reconnaissables. Il peut s'agir de troubles divers : schizophrénie, troubles délirants, trouble bipolaire, trouble du développement psychologique, etc.

Sur l'un ou l'autre de ces deux registres, on constate des enjeux particuliers dans les quartiers prioritaires. Côté souffrance psychique, on admet qu'elle est accrue du fait des conditions socio-économiques et environnementales difficiles (chômage, cadre de vie, échec scolaire...). Quant aux maladies mentales, elles peuvent être encore moins bien vécues dans les quartiers du fait d'un accompagnement et d'une prise en charge moins facile (désertification médicale, non-recours aux soins, isolement des personnes, frein financier...)

Si réaliser un diagnostic territorialisé sur le registre troubles/maladie mentales relève plutôt des compétences des acteurs de la santé que des acteurs de la politique de la ville, réaliser un diagnostic local sur le registre du bien-être peut relever, en revanche, des acteurs de proximité des quartiers et de la Politique de la ville. En effet, la question de la santé mentale au sens « bien-être psychique » est régulièrement pointée par les habitants et peut donc être abordée notamment dans les temps d'échanges à organiser avec eux.

4 axes de travail à envisager :

- **Repérer les personnes en souffrance et les orienter vers une prise en charge adaptée.**

La souffrance psychique contribue souvent à alimenter une « spirale d'exclusion » : exclusion sociale et/ou professionnelle, isolement, mal-être aggravé, perte de logement, etc. Une prise en charge adaptée est alors nécessaire pour sortir de cette spirale et viser une « réintégration » dans la société. Pour cela, il s'agit d'assurer un repérage des personnes en souffrance, puis une orientation de celles-ci vers les bons dispositifs / acteurs / démarches.

La sensibilisation et la formation d'acteurs rencontrant un public précaire peut donc être facilitant (référénts RSA, foyers d'hébergement, conseillers France Travail, gardiens d'immeuble, CCAS, etc.). Il s'agit ici de leur permettre :

- D'adopter le bon comportement face à une personne souffrante,
- De connaître les acteurs à alerter.

- **Lutter contre la stigmatisation et les discriminations liées à la santé mentale.**

Prendre conscience des mécanismes de discrimination et de stigmatisation liés à la santé mentale est une première étape, de laquelle pourra s'enclencher un travail sur les représentations (stéréotypes, fausses idées...) qui permettra de comprendre la notion de santé mentale. L'objectif de ce type d'actions est de prévenir les conséquences des discriminations (aggravement des souffrances psychiques, baisse de l'estime de soi, exclusion sociale, etc. sur un public déjà fragilisé).

- **Promouvoir une bonne santé mentale.**

En amont des problématiques, les acteurs des quartiers peuvent œuvrer à valoriser les compétences psychosociales des habitants pour développer l'estime de soi, maintenir une vie sociale et citoyenne active (travail sur le lien social, l'engagement...), etc.

- **Agir sur les déterminants sociaux et territoriaux de la santé mentale.**

L'enjeu de santé mentale est étroitement lié à l'environnement (au sens large) des personnes, aux déterminants sociaux et territoriaux qui peuvent être directs et indirects. Dans cette approche il y a une co-responsabilité de tous sur l'état de bien-être des habitants. La politique de la ville, à travers le contrat de ville, peut mobiliser les différentes politiques publiques au profit du bien-être dans le quartier, dans une approche globale : cadre de vie, logement, emploi, éducation, sécurité, animation et lien social, etc...

En réponse à ces enjeux, il est possible de mobiliser certains dispositifs tels que des ateliers santé ville ou un conseil local de santé mentale.

Plusieurs appels à projets thématiques et populationnels portés par l'ARS sont lancés chaque année et des actions de prévention promotion de la santé sont financées : PRAPS (accès et accompagnement vers les soins), alimentation, activité physique, jeunes en insertion sociale et professionnels, établissements scolaires, violences faites aux femmes, détenus, personnes handicapées, établissements sociaux (santé mentale, addictions, accès à la santé). Ces actions de portée départementale sont également et prioritairement déclinées sur les territoires politique de la ville.

Santé	
Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Renforcer les comportements favorables à la santé	Promouvoir l'activité physique pour le bien être psychique et physique et en améliorer l'offre (sport loisir, pratique auto-organisée...)
	Sensibiliser à la santé mentale / Déployer un Conseil Local de Santé Mentale
	Améliorer l'accès (géographique, financier, culturel, ...) à l'offre alimentaire
	Améliorer le repérage et l'orientation des conduites addictives

b) Le numérique

1. *Les enjeux en matière d'inclusion numérique pour la DDETS*

La fracture numérique touche prioritairement les personnes âgées et celles ayant le moins de qualifications. Les populations des QPV, appartenant très majoritairement aux catégories les moins favorisées, sont donc concernées par ces difficultés d'accès au numérique. Celles-ci sont de plusieurs ordres : celles des savoirs et savoirs faire, d'une part, et d'ordre matérielle d'autre part, l'accès aux supports et outils numériques étant rendu plus complexe par le faible niveau de ressources des habitants.

Ceci rend nécessaire la mise en place par l'Etat, en partenariat avec les collectivités locales et les associations, de deux types de réponses : des moyens humains d'une part, et des moyens matériels d'autre part.

Les moyens humains se traduisent soit en termes d'accompagnement (voire en assistance pour la minorité de personnes les plus éloignées), soit en termes de médiation vers l'autonomie numériques pour les personnes capables d'acquérir des savoirs et savoirs faire.

Concernant l'autonomisation des personnes éloignées du numérique, c'est l'objectif auquel répondent 55 postes de conseillers numériques France Services attribués à la Meurthe-et-Moselle, dans une bonne dynamique de déploiement. Dans ce cadre, une attention particulière a été apportée aux QPV, si bien qu'à ce jour 11 y sont implantés (soit 1 CNFS sur 5). Parmi ceux-ci, 10 le sont dans la métropole du grand Nancy. Par ailleurs, une vingtaine de CNFS au total -sans toujours y être implantés – touchent néanmoins des habitants des QPV dans leurs interventions.

Fin 2022 début 2023, l'Etat a prolongé les aides financières aux Conseillers Numériques, selon un barème dégressif sur 3 ans donnant de la visibilité aux structures porteuses. Le niveau de ces aides est comparable, la première année, aux aides exceptionnelles du programme de lancement (France Relance). Soulignons que lorsque le CNFS touche des habitants des QPV, elles sont majorées pour les collectivités (atteignant le même niveau que pour les associations). Il est par ailleurs possible, en 2023, de proposer de nouveaux postes de CNFS en remplacement des postes non renouvelés.

S'agissant de la coordination des CNFS, très utile lorsqu'elle existe, un appel à projets va être lancé par l'ANCT en vue de leur généralisation sur le territoire national.

Par ailleurs, l'Etat a mis en place en Meurthe-et-Moselle, avec ses partenaires institutionnels, et en précurseur, une cartographie de l'inclusion numérique supportée par l'association AD2S. Elle favorise la connaissance des dispositifs d'inclusion numérique et la bonne orientation des usagers par les acteurs.

Outre les moyens humains déployés, des moyens matériels interviennent dans certains territoires, avec l'appui de l'Etat. Il consiste en des accès internet et aux matériels informatiques. Ils sont de deux types :

- Des espaces collectifs : tiers lieu espace associatifs ou publics, bornes d'accès aux droits
- Des dons de matériels informatiques aux ménages démunis sur prescription de travailleurs sociaux et évaluation préalable des besoins. Sont développées pour ce faire des filières de récupération, recyclage, reconditionnement

Enfin, l'Etat soutient les acteurs venant en appui aux structures de l'inclusion numérique en leur apportant des ressources : il s'agit des Tiers lieux labellisés « fabrique numérique de territoires », et de HUB Est (hub territorial pour un numérique inclusif, soutenu par la banque de territoires).

Une nouvelle stratégie nationale pour un numérique inclusif est en cours de définition en 2023. S'appuyant sur les travaux du conseil National de la Refondation, l'ANCT a publié une première feuille de route intitulée « France Numérique Ensemble » pour 2023-2027. Celle-ci prévoit entre autres orientations :

- D'identifier, dans chaque département, une collectivité pilote dans la politique d'inclusion numérique. L'Etat copilotera avec les collectivités l'établissement de feuilles de route territoriales 2023-2027
- De concentrer les moyens publics et privés dédiés à la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique. A cette fin, l'ANCT mettra en place un fonds pluriannuel pour financer les besoins en ingénierie de projet (ressources humaines) de ces feuilles de route territoriales.

2. *Le bassin de Pompey, Territoire engagé « vers un internet zéro danger »*

La question de l'inclusion numérique est souvent associée à celle de l'accès aux droits des personnes les plus fragiles socialement. En effet, la dématérialisation des services publics, si elle offre un confort d'usage pour une large part de la population (gain de temps, allègement des démarches, souplesse...), représente une difficulté supplémentaire pour certains publics, ne disposant pas du matériel ou des compétences pour recourir à ces nouveaux services numériques. Ces derniers peuvent alors représenter un frein supplémentaire pour l'exercice de leurs droits, l'accès et le maintien de prestations sociales ou plus simplement l'accès à l'information.

Mais dans une société de plus en plus « digitale », l'inclusion numérique déborde largement le seul sujet de l'accès aux droits. Rechercher un emploi, se déplacer, suivre la scolarité de ses enfants, piloter le budget de son ménage, s'informer, se former, communiquer avec sa famille, ... Ainsi, l'inclusion numérique concerne bien d'autres publics que les seules personnes précaires, comme les personnes âgées ou celles en situation de handicap, par exemple.

Le contexte spécifique aux mesures de confinement liées à la crise du Covid- 19 a encore renforcé la prépondérance du numérique dans la vie de la plupart des Français, et des jeunes en particulier. Cette évolution des usages et des pratiques a entraîné l'émergence de nouveaux risques, dont la prise de conscience est progressive : addiction aux écrans, cyberharcèlement, consultation sans filtre d'images choquantes et, plus largement, cyberviolences, diffusion généralisée de fausses nouvelles grâce aux réseaux sociaux, exposition de la vie privée, ciblage publicitaire. Ainsi, l'association e-Enfance note que le nombre d'appels liés à des cas de cyberharcèlement (revenge porn², chantage à la webcam, comptes fishas³) reçus par le numéro NET ECOUTE a augmenté de 20 %, tandis que les signalements vers les

2 Le principe consiste à publier une photo, une vidéo, ou un enregistrement sonore à caractère pornographique, sans le consentement des personnes. Aujourd'hui, en l'espace de 10 minutes, une photographie peut se retrouver repartagées des dizaines de fois sur les réseaux tels que Twitter ou Snapchat

3 Le terme "fisha" vient du verlan "affiche". Les comptes fisha "affichent" donc des jeunes femmes en publiant des images d'elles dénudées dans le but de les humilier.

plateformes numériques ont doublé, entraînant des suppressions de comptes sur SnapChat et Facebook 3⁴.

Le rapport Internet « le péril jeune », réalisé par le groupe de réflexion de l'Institut Montaigne, révèle que les parents connaissent mal les pratiques numériques de leurs enfants et n'identifient généralement pas les principales zones de risque.

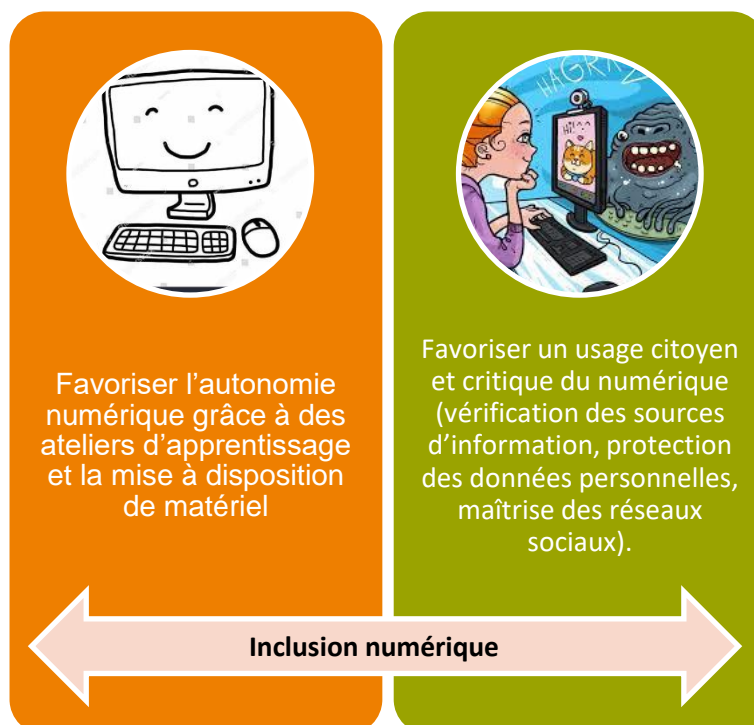
Face à ces phénomènes, quelles réponses apporter ?

Le numérique doit devenir une démarche d'apprentissage, tout au long de laquelle les usagers vont être accompagnés, guidés et protégés. Ce processus passe par une protection effective des usagers en ligne et par un renforcement de l'enseignement de l'informatique comme de la formation à l'esprit critique.

Le Bassin de Pompey s'est engagé dans le déploiement d'une stratégie de lutte contre la fracture numérique, avec notamment :

- L'ouverture d'un espace de pratiques numériques en septembre 2020,
- La mise en place d'un espace France Services multisites en octobre 2021 (permanences en QPV),
- L'embauche de deux conseillers numériques en 2021 et 2022
- La mise en place d'un événementiel autour des bons usages d'internet, le Numérique Tour en juillet 2022 (en QPV) et juin 2023

Dans chacune des actions sont abordés de manières transversales la cybersécurité, le développement de l'esprit critique, le bon usage d'internet.



4 e-Enfance, Enfants et adolescents : le confinement accroît les dangers d'Internet, Communiqué de presse, 9 avril 2020.

Le Bassin de Pompey souhaite poursuivre et renforcer le déploiement de cette stratégie, et en renforcer le maillage et la lisibilité avec notamment le plan d'actions suivant :

LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE PAR ACCOMPAGNEMENT, UNE DEMARCHE D'APPRENTISSAGE ET LA MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Il s'agit d'une part de permettre à chacun de réaliser ses démarches en ligne, en proposant l'accompagnement nécessaire, et d'autre part, de transmettre les compétences numériques qui permettront de faire de ces outils un levier de l'insertion sociale et économique :

❖ **Un espace France services multisites pour favoriser l'accès aux droits**

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics qui permet aux usagers d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. **2 agents basés au sein de l'espace labelisé et 6 lieux de permanences** communales (dont 2 en QPV) ont répondu en 2022 à 2 578 demandes d'usagers, confirmant ainsi la nécessité de proposer ce type de service au public.

❖ **Des parcours d'inclusion numérique pour favoriser l'autonomie**

Initiés avec l'arrivée des conseillers numériques en fin d'année 2021, ces ateliers ont connu un important développement en 2022 : mise en place de parcours et diversification des thématiques abordées. Il s'agit de poursuivre leur développement, en diversifiant les publics cibles, les lieux d'accueil : salles communales, médiathèques, foyer de personnes âgées, services périscolaires, espaces de vie sociale, conseils municipaux des enfants, collégiens...

Parcours ordinateur : 24 séances : Découvrir l'ordinateur, le Bureau, les Périphériques, Gérer mes photos, Créer et découvrir la messagerie électronique, Naviguer sur internet, Gérer sa réputation sur le Web, Découvrir les réseaux, Logiciels, Prendre soin de son ordinateur, Utiliser les outils de visioconférence, Faire des achats en ligne en toute sécurité, Découverte du site impots.gouv.fr, Le site AMELI, Découverte de la Plateforme LIMEDIA...

Parcours tablette/smartphone : 10 séances : Découvrir le matériel, Prendre soin de son matériel, Applications, Gérer mes photos, Créer et découvrir la messagerie électronique, Naviguer sur internet, Gérer sa réputation sur le Web, Les réseaux sociaux, Appels vidéo (WhatsApp, Messenger), Outils de partage...

Ateliers thématiques : Portail Famille, Portail Mon Bureau Numérique, Portail PRONOTE, Portail ONE / ONE Pocket, Portail LIMEDIA, Doctolib...

FORMER AU BON USAGE DES ECRANS : SENSIBILISER SANS DIABOLISER

Addiction aux écrans, cyberharcèlement, cyberviolences, diffusion généralisée de fausses nouvelles grâce aux réseaux sociaux, exposition de la vie privée, ciblage publicitaire, arnaque, violence véhiculée par les jeux vidéo... les risques liés à l'usage d'internet sont nombreux. Néanmoins, ils ne doivent pas occulter le fait que, **bien utilisés, les écrans, et l'information dont ils permettent l'échange, constituent des outils de connaissance et d'ouverture sur le monde dont l'intérêt est incontestable.**

Le rôle des parents, aussi bien en tant que modèle d'imitation que comme autorité éducatrice, est capital pour le bon usage des écrans et la construction de l'enfant. Cependant, ils connaissent parfois mal les pratiques numériques de leurs enfants et n'identifient généralement pas les principales zones de risque. Il est donc important de les sensibiliser également.

L'objectif est donc d'accompagner une utilisation raisonnable et raisonnée des écrans, en déployant des actions auprès d'un large public, sur l'ensemble du territoire et dans des lieux variés (salles communales, médiathèques, conseils municipaux des enfants, espace de vie sociale, services périscolaires, Foyer de personnes âgées ...) grâce notamment à :

❖ **Des ateliers thématiques :**

Les ateliers de sensibilisation aux dangers d'internet et des écrans à destination des enfants :

Thématiques : Prévenir le cyberharcèlement, Vie privée et réseaux sociaux, Les Ecrans et Moi, Ma vie connectée et moi, Info ou intox ? L'info et l'intox en ligne, Porter un regard critique sur l'image, Prévention à l'addiction aux jeux vidéo, Les écrans : plaisirs et risques

Les ateliers à destination des parents / famille :

Thématiques : Portail Famille CCBP, Portail Mon Bureau Numérique, Portail PRONOTE, Portail ONE / ONE Pocket, Comment mettre en place un contrôle parental sur nos outils numériques, Portail LIMEDIA, Prévenir et que faire en cas de cyberharcèlement

Les ateliers de sensibilisation à la cybersécurité :

Thématiques : Prévenir les tentatives d'hameçonnage, Comment créer un mot de passe sécurisé, Protéger ses données personnelles, Faire ses achats en ligne en sécurité, Découvrir et Sécuriser son compte facebook.

❖ **Les interventions de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile et de la gendarmerie :**

La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) est une unité spécifique de la gendarmerie. Elle mène des actions d'information auprès des écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, Elle aborde les thèmes liés à la délinquance, et notamment le cyberharcèlement.

Gendarmerie : déploiement du permis internet dans les écoles

❖ **Des temps forts ponctués d'événementiels**

Le mois de la sécurité sur internet en février : Le planning mensuel des ateliers numériques axé sur cette thématique.

❖ **Le mois de lutte contre le cyberharcèlement en novembre :**

Il démarre avec la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire : instaurée en 2015, la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire se déroule chaque année le premier jeudi qui suit les vacances scolaires de la Toussaint. Cette journée est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'organiser diverses manifestations au sein des écoles, des collèges et des lycées ou plus largement à l'échelle locale : conférences, séances de sensibilisation, expositions, jeux de rôles, ateliers de coopération...

Tout le mois de novembre est consacré à cette thématique : ateliers dédiés (Le contrôle parental, Prévenir et que faire en cas de cyberharcèlement...), café débat avec les familles au sein des EVS, intervention de la BPDJ et la compagnie de théâtre d'improvisation TILT.

Spectacle chorégraphique "Sans le Savoir" (enfants-familles)

La surexposition à la télévision et aux écrans a des incidences confinant au problème de santé publique, avec des effets délétères sur la santé psychique, cognitive et somatique des enfants et des adultes. Le spectacle « Sans le Savoir » participe d'une démarche artistique citoyenne et éducative de prévention, afin de prendre de la distance avec ces équipements omniprésents dans nos vies modernes. Mêlant Danse Hip Hop, Théâtre et Slam, la création interroge notre rapport aux écrans et suscite une réflexion sur leurs caractéristiques et leurs effets au quotidien.

Interventions de la compagnie de Théâtre d'impro TILT (enfants-familles)

Formée à la démarche de projet en éducation et promotion de la santé, la troupe mobilise le théâtre d'improvisation pour faire naître la réflexion et l'échange auprès des publics

- Organisation d'un théâtre débat (participatif)
- Organisation d'un tribunal des écrans (participatif)

Le Numérique Ethique Tour (enfants-familles) :

Il s'agit d'un village itinérant, fédéré par la MAIF, dans lequel le grand public pourra vivre des expériences immersives et ludiques, être sensibilisé et informé des bons usages du numérique

La création et le déploiement d'une Escape Game pédagogique

3. Le numérique, un outil au service de la politique de la ville

La question des inégalités numériques revêt un enjeu particulier sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, et il convient de déterminer comment et à quelles conditions le numérique peut constituer un levier de développement tant au niveau social, urbain, qu'économique, en particulier auprès des jeunes. Le numérique peut également être facilitateur de la participation citoyenne.

Le numérique peut aussi s'avérer un facteur d'intégration sociale, comme en témoignent nombre d'initiatives mises en place dans les quartiers en faveur de l'accès et de l'accompagnement aux usages du numérique. Cette fracture n'est donc pas une fatalité si le numérique est pensé comme un outil qui s'inscrit dans une stratégie territoriale en faveur des quartiers.

Les communes de Frouard et Champigneulle bénéficient d'ores et déjà de la présence des conseillers numériques intercommunaux, ainsi que d'une permanence France Services au sein de chacun des QPV. Des événementiels autour de la question du numérique et de ses bons usages sont organisés dans les deux communes, et notamment la Game Night organisée par la ville de Frouard, le numérique Ethique Tour organisé en 2022 à Frouard et 2024 à Champigneulle, ainsi que le spectacle chorégraphique « sans le savoir » qui propose d'aborder la question de l'usage des écrans par le prisme de la danse, du théâtre et du slam, organisé en 2023 à Champigneulle.

Il s'agira de poursuivre la stratégie d'inclusion numérique en cours, notamment par des démarches d'aller vers au sein des QPV, afin de toucher un public plus large.

Numérique	
Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Faire du numérique un facteur d'intégration sociale, économique et urbaine.	Lutter contre la fracture numérique avec tous les publics : mettre en place des démarches d'« aller-vers » pour toucher les publics les plus éloignés. Sensibiliser au bon usage du numérique
	Organiser une filière de redistribution de matériels informatiques aux ménages précaires
	Garantir la pérennisation des dispositifs en place, et notamment les postes de Conseillers Numérique France Services

c) La transition écologique

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux." (Définition du Ministère de la Transition Ecologique)



Le Bassin de Pompey s'engage depuis plusieurs années dans des actions de lutte contre les changements climatiques. Le Plan de Déplacements Urbains, le Programme Local de l'Habitat ou encore l'Agenda 21 sont autant de cadres stratégiques et politiques qui contribuent à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à maîtriser les consommations énergétiques du territoire, retranscrit au travers plusieurs plans d'action détaillés.

Au-delà de ces documents stratégiques, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey déploie, depuis 2009, une démarche de management environnemental avec les entreprises du parc Eiffel Energie, premier parc lorrain certifié ISO 14001. Certification étendue ensuite à l'ensemble de ses services pour limiter l'impact de ses activités. Les démarches environnementales, vecteurs d'attractivité et de bien-être, ont appuyé les politiques publiques et s'articulent depuis 2009 autour d'un Agenda 21 territorialisé et au sein du projet de territoire « Bassin de Pompey horizon 2030 ».

Des actions d'amélioration concrètes en découlent : gestion énergétique, dématérialisation, optimisation et promotion des transports en commun, mise en place d'une filière bois, TEOMI, aide à la rénovation énergétique du bâti, gestion économe des espaces et des ressources...

La mise en œuvre de Cit'ergie permet de renforcer et conforter l'engagement du Bassin de Pompey dans la lutte contre les changements climatiques et l'émission des gaz à effet de serre. Cette démarche, grâce à l'accompagnement déployé, apporte une dynamique réelle dans le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre, et incite au déploiement de l'excellence environnementale et climatique. Cela permet également de fédérer les élus, les agents et l'ensemble des publics de la Communauté de Communes autour d'un plan d'action ambitieux partagé, et de faire valoir auprès de tous, les efforts produits en faveur d'un aménagement durable et responsable du territoire. Une attention particulière doit être portée au QPV.

La transition écologique dans les QPV

Les habitants des quartiers populaires sont parmi les plus touchés par la précarité énergétique, les pics de chaleur, les problèmes de santé liés à la pollution de l'air intérieur et extérieur... Pourtant, les problématiques environnementales semblent perçues comme éloignées des préoccupations des ménages de ces territoires vulnérables, considérant que les enjeux environnementaux ne sont pas prioritaires quand on a du mal à se loger ou à se nourrir décemment au quotidien.

En 2023, le ministre de la Ville et du logement de l'époque, Olivier Klein, a lancé le travail sur la prochaine génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Il attend des collectivités qu'elles prennent en compte les enjeux liés à la transition écologique comme un pilier à part entière des prochains contrats de ville. Cette question transversale peut être considérée comme une nouvelle approche, elle aussi transversale, des contrats de ville donnant lieu à des actions concrètes pour améliorer les conditions de vie sur le territoire et permette d'assurer à l'ensemble des citoyens « le droit à un environnement sain » tel qu'il est énoncé dans la loi Lamy de 2014.

Mobiliser les habitants des quartiers prioritaires sur les questions de transition écologique doit permettre de répondre à des enjeux à la fois environnementaux (réduction de la consommation et des déchets), économiques (maîtrise du budget pour chaque foyer, création d'emplois) et sociaux (lien social). Rendre les habitants acteurs est donc à la fois un moyen et un but. Un travail à mener également avec les bailleurs sociaux, notamment sur l'amélioration du bâti et les enjeux de transition énergétique.

➤ Favoriser l'Economie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un des leviers d'action pour s'engager dans la transition écologique car elle allie souvent l'économie, l'écologie et le social.

L'ESS est une économie de proximité, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales. Elle place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée, et est porteuse de nombreuses innovations : le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, les énergies renouvelables...

Sa diversité en fait sa richesse, mais la rend aussi parfois difficile à appréhender : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, la culture, le sport, le commerce, l'agriculture, l'hébergement médicosocial et social...

La loi sur l'ESS de juillet 2014 définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 : « l'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité

humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- Une gestion conforme aux principes suivants :
 - Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
 - Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées

L'ESS regroupe ainsi un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées : coopératives, associations, mutuelles, fondations, ainsi que certaines sociétés commerciales

Dans le cadre de la réflexion autour du nouveau projet de territoire, les élus du Bassin de Pompey ont exprimé une volonté forte de développer une politique de soutien à l'ESS sur leur territoire. Cela passe dans un premier temps par une meilleure connaissance des acteurs et actions existantes et par une identification des besoins non pourvus ou des réponses à créer sur le territoire.

Ainsi, le Bassin de Pompey, en partenariat avec le PETR Val de Lorraine, avec l'appui méthodologique et l'accompagnement du Département de Meurthe et Moselle, a organisé le 1^{er} décembre un atelier « start up de territoire » pour proposer des idées et imaginer des projets d'activités de demain pour mieux produire et mieux consommer sur le Val de Lorraine. Les thématiques retenues pour cet atelier étaient : circuits courts, énergie locale, attractivité et alimentation/transformation alimentaire. Ce travail a été complété au printemps 2023 par une enquête de remontée des besoins auprès du grand public et des acteurs du développement territorial par la SCIC KEPOS.

La poursuite de cette démarche de « Fabrique de l'ESS » sera à poursuivre en lien avec les acteurs des quartiers (habitants, association, bailleurs sociaux...). Favoriser la cocréation de projets avec les habitants permettra de mieux accompagner le changement et d'ainsi éviter les incompréhensions.

➤ **Favoriser l'économie circulaire, notamment sur la gestion des déchets**

La transition vers une économie circulaire est un chantier clé de la transition écologique et solidaire. Le modèle linéaire « fabriquer, consommer, jeter » se heurte à l'épuisement des ressources de la planète.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

LE SYSTÈME LINÉAIRE A ATTEINT SES LIMITES



L'équivalent de 2,9 planètes serait nécessaire si tout le monde vivait comme les Français.

 Le problème va s'aggraver car :

- ▶ il y aura 2,5 milliards d'habitants supplémentaires en 2050
- ▶ la consommation de matières premières va doubler si on ne change rien

OBJECTIF : FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale** on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception** on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité** on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif** on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement** on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets** on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets

MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES



Certaines ressources sont menacées de pénurie. C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette rareté va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.



MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

Le recyclage des déchets ne suffira pas ! Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS



Des emplois créés localement : déjà 3 % des emplois sont liés à l'économie circulaire en France et de nouveaux métiers voient le jour.



Un lien social renforcé avec de nouvelles formes d'activités, liées à l'économie sociale et solidaire, et de nouvelles pratiques collaboratives : ateliers de réparation, troc, location, partage...

POUR ALLER PLUS LOIN www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire - www.quefairedesdechets.fr agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux



CLES POUR AGIR | Novembre 2020 | Conception : agence Obroudes

On peut définir l'économie circulaire comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des biens et services, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien être des individus.

Si les habitants des QPV sont concernés par l'épuisement de la planète au même titre que le reste de la population, certains enjeux y semblent plus prégnants qu'ailleurs. Les habitants y ont, de manière contradictoire, à la fois la préoccupation de faire des économies et celle de consommer ce qui correspond au modèle de la société, ce qui ressemble au progrès. La quantité de déchets produits par les habitants est alors souvent plus élevée en QPV que dans les autres quartiers.

La réglementation française prévoit un certain nombre de précautions à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, en protégeant l'environnement et la santé humaine. Dans ce cadre, la communauté de communes du Bassin de Pompey assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 13 communes qui la composent.

A.

Fortement engagé dans des politiques de développement durable, le Bassin de Pompey s'est fixé des objectifs de réduction et de valorisation de déchets. A ce titre, la collectivité s'est engagée le 3 mai 2012 dans un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce programme contribue à répondre aux objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adoptée le 3 août 2009. Il détermine un plan d'actions réparties autour de 5 thématiques :

- Sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Actions éco-exemplaires de la collectivité
- Actions emblématiques nationales (gaspillage alimentaire, autocollant stop pub, ...)
- Actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.
- Des actions de prévention et de sensibilisation des usagers sont régulièrement mise en place grâce notamment à l'intervention d'agents de sensibilisation

Aussi, favorise le développement d'une économie circulaire permettant de sensibiliser et mobiliser les habitants des QPV, notamment sur cette thématique, doit être un des enjeux de ce contrat de Ville et notamment ainsi :

- Créer un collectif d'habitants et de personnes moteurs pour la réduction des déchets
- Soutenir la création de projets portés par des habitants et des institutionnels
- Participer à la sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets : organisation d'évènements, sensibilisation des nouveaux locataires lors de la transmission du badge d'accès au conteneur enterrés...
- Mieux comprendre la relation des habitants aux déchets pour identifier des problématiques liées aux quartiers et coconstruire des solutions plus personnalisées
- Aller vers une meilleure image du quartier,
- Réduire les dépôts sauvages
- Initier la création d'activités économiques autour des déchets
- Relayer les campagnes de sensibilisation de la collectivité,
- Individualiser les informations liées à la tarification incitatives (bailleurs)

➤ Favoriser une mobilité durable et inclusive

« La mobilité partout, pour tous... », tel que l'affirme la loi d'orientation des mobilités (LOM), promulguée en décembre 2019, trouve un écho particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les mobilités, levier structurant et transversal pour le développement des territoires, sont également inscrites dans le « Pacte de Dijon » dont le Bassin de Pompey est signataire.

Les réponses aux enjeux de mobilité se construisent et se concrétisent à plusieurs échelles : du quartier au bassin de mobilité, en considérant l'ensemble des besoins et des habitudes de déplacement des habitants. Desservir par des lignes de transport collectif les quartiers populaires ne suffit plus à répondre aux enjeux de désenclavement. Il faut aller plus loin et agir sur :

- Les freins physiques, cognitifs, psychologiques, culturels et financiers ;
- L'apprentissage des possibilités offertes par les autres solutions de mobilité ;
- L'intégration de la problématique des mobilités dans les parcours de vie des habitants, notamment l'emploi, l'éducation, la formation, l'accès aux services et loisirs

Travailler sur les questions de mobilité appelle à une approche globale et partenariale de la question des déplacements, au croisement des politiques de cohésion sociale et urbaine, d'accès à l'emploi et plus largement de « droit à la ville »

La mobilité, c'est l'accès à l'emploi et à la formation

La problématique rencontrée pour avoir accès à une offre de transport tôt le matin, le soir et la nuit, le dimanche ou encore pour faire le (ou les) dernier(s) kilomètre(s) jusqu'au réseau structurant de transport pénalise fortement certains habitants. L'accès à des emplois de services souvent en horaires décalés (gardiennage, ménage, aides à la personne, travail posté dans l'industrie en trois-huit...) et concernant plus souvent les femmes est en effet rendu plus difficile pour des personnes dont la mobilité dépend souvent de l'offre de transports publics. Ce problème, auquel il est possible d'ajouter le sujet de la garde d'enfants, est un réel frein à l'emploi qui frappe plus fortement les familles monoparentales, population fortement concentrée dans les quartiers prioritaires.

Les offres de co-voiturage sont encore en construction. Cependant, certains acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs associatifs portent des initiatives œuvrant pour la mobilité des habitants (auto-école sociale, garage solidaire...) et il conviendra de mieux les faire connaître.

Il s'agira également d'inscrire les mobilités dans les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion, et sensibiliser dès le plus jeune âge aux voies et moyens à saisir pour se déplacer dans la ville, de manière la plus sobre possible.

Le numérique offre de nouvelles solutions, à condition de veiller à leur appropriation par toutes et tous, sachant que les habitants des quartiers populaires souffrent souvent d'illectronisme et d'un manque de matériel disponible.

La mobilité, une compétence à acquérir

Favoriser la mobilité de tous ne se limite pas à mettre toujours plus d'offre de transport public. Lutter contre l'enclavement des habitants des quartiers passe aussi par la compréhension de l'offre de mobilité et des solutions existantes à disposition de chacun.

Plusieurs dimensions entrent ainsi en jeu :

- Perception individuelle de la possibilité ou de l'impossibilité d'utiliser les services de mobilité disponibles, qui repose souvent sur la connaissance préalable des offres,
- Compétences de lecture et de décodage d'un plan, d'une fiche-horaire ou pour utiliser les applications et sites internet qui permettent de consulter et de construire son itinéraire,
- Capacités psychomotrices à se déplacer, à se repérer dans l'espace, à « oser » prendre les transports,
- Impossibilité de se détourner des seuls itinéraires appris pour se déplacer ne laissant pas de place possible à l'improvisation et pouvant accentuer une situation d'enclavement subie.

Les opérations pédagogiques d'animation dans l'espace public, la sensibilisation des plus jeunes à l'utilisation des offres de mobilité, sont autant d'actions à encourager et développer pour renforcer la capacité à être mobile.

Intégrer les modes doux et actifs à la mobilité dans les quartiers

Si la voiture individuelle reste encore très présente dans la mobilité quotidienne des citoyens, les projets actuels tendent à faire évoluer les pratiques et à proposer de nouvelles solutions de déplacement. Les modes doux et actifs, notamment le vélo, prennent un nouvel essor.

Ainsi, le Bassin de Pompey a lancé en 2021 le plan vélo participatif qui a pour ambition de multiplier par 8 l'usage du vélo d'ici 2030, avec comme objectifs :

- Développer en priorité les déplacements domicile-travail et domicile-école, déplacements du quotidien (aller faire des courses, se rendre à une activité de loisirs...)
- Créer des liaisons intercommunales et inter quartiers
- Conforter les usages sportifs et de loisirs

Un plan d'action est projeté sur une période de 10 ans, avec un investissement de 25 € par an et par habitant et un travail sur tout l'écosystème vélo : développement de services, d'infrastructures, encouragement de la pratique du vélo, animations, etc.

Bati grâce à une démarche de co-construction, le plan vélo doit s'enrichir de l'expérience des usagers et d'une connaissance des besoins. Au-delà du travail qui sera mené dans les commissions avec les élus municipaux, un comité vélo sera relancé dès 2023.

Des actions de promotion et de sensibilisation sont associées à ces démarches :

- Prime vélo : maintien du dispositif jusqu'en 2026 avec un engagement de 25 000€ par an.
- Services vélo : des ateliers mobiles d'auto-réparation de vélo, avec l'appui des associations présentes sur le bassin de vie, seront organisés dans l'ensemble des communes. Des échanges avec l'association en cours de création sur le territoire permettra de travailler à l'installation d'un atelier participatif et solidaire.

Le Bassin de Pompey s'est par ailleurs engagé aux côtés des entreprises dans un plan de déplacements pour apporter des réponses alternatives à l'autosolisme. L'offre de transports en commun propose des services aux entreprises et salariés en intermodalité avec les autres services de mobilité. En 2022, 244 utilisateurs sont inscrits sur la plateforme. L'application Mobicoop, intégrée dans P'SIT, permet aux voyageurs du territoire de disposer d'un outil de mobilité multimodale.

Transition écologique	
Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Logement et cadre de vie	Valorisation des pratiques existantes de sobriété (compostage, recyclage et autres pratiques collectives)
	Travailler avec les bailleurs sociaux pour l'amélioration du bâti et les enjeux de transition écologique et énergétique
	Rendre lisible, pour les habitants, les enjeux de la transition écologique par de l'information et de la sensibilisation
	Renforcer la lutte contre la précarité énergétique
Mobilité alternatives	Promouvoir le vélo, organiser des ateliers de réparation
	Créer des lignes de Pédibus
	Inscrire les mobilités dans les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion
	Travailler la mobilité "psychologique"
Mobiliser la convention d'exonération TFPB, notamment sur ces thématiques	

C. L'émancipation

L'émancipation dans le contexte des contrats de ville peut faire référence à la promotion de l'autonomie et de l'indépendance des individus et des communautés au sein des zones urbaines. Les contrats de ville sont des dispositifs politiques et institutionnels mis en place pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers urbains en difficulté. Ils visent à favoriser le développement social, économique et culturel des habitants de ces quartiers. L'émancipation dans ce contexte peut se décliner de différentes manières, et les enjeux pour le contrat de ville du bassin de Pompey sont les suivants :

a) Autonomisation individuelle et collective, éducation

Les mesures du contrat de ville visent à renforcer les compétences individuelles et collectives des habitants des deux QPV et notamment en favorisant :

- **Accès à l'éducation** : Assurer un accès équitable à une éducation de qualité est une priorité. Cela peut inclure des initiatives pour améliorer l'accès à la petite enfance, à l'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'à l'éducation supérieure : améliorer l'accès aux modes de garde, notamment pour les familles monoparentales, lutter contre le décrochage scolaire. Point de vigilance : rupture de la continuité éducative en raison de l'absence de lycée d'enseignement général sur le territoire.

- **Soutien à la réussite scolaire** : Mettre en place des programmes de soutien à la réussite scolaire peut aider les élèves en difficulté. Cela peut impliquer des cours de rattrapage, des tutorats, des programmes de mentorat et d'autres initiatives visant à favoriser la réussite éducative
- **Implication des parents** : Impliquer les parents dans le processus éducatif est crucial. Les programmes peuvent inclure des ateliers, des sessions d'information et d'autres initiatives visant à renforcer le lien entre l'école et la famille : développer les CLAS
- **Programmes culturels et artistiques** : Intégrer des activités culturelles et artistiques dans l'éducation peut contribuer au développement global des individus. Cela peut inclure des programmes de musique, de danse, d'arts visuels et d'autres activités créatives.
- **Accès au logement** : Le contrat de ville est conçu pour améliorer l'accès des habitants à diverses ressources, dont le logement : définition d'une stratégie d'attribution des logements adaptés aux enjeux des quartiers prioritaires En garantissant un accès équitable à ces ressources, les individus peuvent être plus autonomes et avoir davantage de contrôle sur leur vie.

Autonomisation - éducation	
Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Encourager la réussite éducative, réduire les écarts de réussite scolaire et le nombre de décrocheurs	Développer l'accompagnement à la scolarité et aux apprentissages
	Permettre le répit parental, l'accès aux sorties familiales
Renforcer le soutien à la fonction parentale	Développer et soutenir les actions autour de l'éducation et de la parentalité (café des parents, LAEP, ..)
Favoriser l'accès à la culture	Mettre en œuvre un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle.
Favoriser l'accès aux activités sportives	Réduire les inégalités d'accès à la découverte et à la pratique sportive en permettant notamment une appropriation par les habitants des quartiers des équipements culturels et sportifs
Favoriser l'accès aux droits	Renforcer l'apprentissage de la langue française, notamment par le déploiement d'ateliers

b) Sécurité

La compétence Prévention de la Délinquance a été transférée à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey par les communes lors du conseil communautaire du 27/03/2003, ce qui a permis la mise en œuvre d'un CISPD dont le périmètre correspond à celui de l'EPCI, et dont la création a été validée par les élus communautaires lors du conseil du 26/06/2003. À la suite de la mise en place de la

nouvelle stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024, un nouveau plan d'actions a été validé en décembre 2021 par l'assemblée plénière du CISPD, permettant de décliner cette stratégie au niveau local :

AXE 1 : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention :

Faire du Travail d'Intérêt Général un dispositif favorisant activement l'insertion et la prévention de la récidive :

Le Bassin de Pompey a développé l'accueil des TIG au sein de ses services, notamment grâce à un travail de sensibilisation, et par la diversification des missions proposées. Inscription sur la plateforme TIG360

Développer la prévention liée aux usages des outils numériques

« Le Bassin de Pompey, territoire engagé vers un internet 0 danger » : un diagnostic réalisé en 2020 a permis la définition d'une stratégie de lutte contre la fracture numérique. Cette stratégie est en cours de déploiement, elle vise l'ensemble des habitants du territoire, quel que soit leur statut ou leur âge : ouverture d'un espace de pratiques numériques en septembre 2020, mise en place d'un espace France Services multisites en octobre 2021, embauche de deux conseillers numériques en 2021 et 2022, mise en place d'événementiels autour des bons usages d'internet

Développer la prévention et la lutte contre la radicalisation

Porteur d'un contrat de Ville depuis 2015, le Bassin de Pompey lui a annexé un plan de lutte contre la radicalisation. Dans un souci de cohérence, la circulaire du ministre de l'Intérieur du 19 février 2015 et la circulaire des Ministres de l'Intérieur et de la Ville du 2 décembre 2015 prévoient que les CISPD animent le volet prévention de la délinquance des contrats de ville.

Une équipe de prévention spécialisée, composée de 4 éducateurs, est présente sur le territoire, notamment sur 4 quartiers sensibles, dont 2 QPV. Des actions spécifiques en partenariat avec les collèges (lutte contre le décrochage, alternative à l'exclusion) ont été mises en place par cette équipe. Des séjours de rupture sont par ailleurs organisés. Leur objectif est un éloignement géographique du quartier et une « mise à distance » des habitudes de vie quotidienne de ces jeunes qui peuvent être problématiques.

Des actions de soutien à la parentalité tels qu'un lieu d'accueil parents enfants, un café des parents, des ateliers d'accompagnement aux devoirs sont mis en place sur le territoire.

Une antenne de la mission locale est basée à Pompey, et des permanences sont organisées, notamment dans le QPV de Champigneulle. La Mission Locale accompagne des jeunes éloignés de l'emploi, et à vocation par ailleurs à aller chercher les jeunes « invisible (ni en emploi, ni en formation, sans qualification et sans accompagnement)

Les dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel ont été développés : depuis 2018, le Bassin de Pompey porte un chantier d'insertion qui compte à présent 5 activités et qui a proposé en 2022 un contrat de travail à 35 personnes. Le Bassin de Pompey finance par ailleurs 85 accompagnements renforcés vers l'emploi à l'association Cap entreprises. 30 accompagnements supplémentaires sont financés à cette association par l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Des espaces de vie sociale ont été mis en place, notamment à Champigneulle et Frouard, les deux communes qui comptent un QPV

La BIPM accueille chaque année une dizaine de lycéens pour des stages allant de 1 semaine à 1 mois. Plusieurs communes du territoire comptent un conseil municipal d'enfants, notamment Frouard et Champigneulle

Des ateliers Alphabétisation, illettrisme et Français Langue Etrangère ont été mis en place sur tout le territoire

AXE 2 Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Il s'agit d'un axe prioritaire pour le CISPD du Bassin de Pompey. Le plan d'actions du CISPD prévoit notamment de :

- Mettre en place une procédure d'orientation de la gendarmerie vers l'offre de service (permanence en conseil familial...)
- Renforcer les méthodes de signalement (numéros, applis, boutons SOS, boîtiers...)
- Développer les lieux d'accueil (logements d'urgence) et de prise en charge d'urgence des victimes
- Encourager et sensibiliser à l'intervention des tiers et témoins

Le Bassin de Pompey a développé des démarches de proximité dans un esprit d'« aller vers » :

- Mise en place de permanences et de France Victimes 54
- Mise en place d'un espace France Services Multisites (accès aux droits)

En outre, le territoire bénéficie de la présence d'une Maison de solidarité et d'une PMI

AXE 3 Renforcement du lien de confiance entre la population et ceux qui les protègent

Les maires sont de plus en plus sollicités par la population exposée au quotidien à une certaine forme d'insécurité (incivilités, nuisances, dégradations, agressions) pour rétablir la tranquillité publique. L'attente de sécurité des habitants concerne la voie publique, les réseaux de transport, les abords des bâtiments publics, les établissements scolaires ou sportifs, le patrimoine des bailleurs sociaux (halls d'immeubles et parties communes...), les zones de commerce et d'activité économique.

Une démarche globale, favorisant une utilisation coordonnée des outils existants, impliquant une participation élargie aux habitants et aux usagers et débouchant sur un schéma local de tranquillité publique doit être privilégiée. Ce schéma doit permettre de définir une stratégie globale, prenant en compte l'ensemble des problèmes recensés par les acteurs et déterminant l'articulation des réponses parfois hétérogènes et fragmentaires, tels que :

- Améliorer la structuration de la coproduction de sécurité publique. Ainsi, un Contrat Territorial de Sécurité a été signé en 2018 sur le Bassin de Pompey
- Voisins vigilants et solidaires mis en place dans certaines communes
- Mise en place d'une brigade à vélo en 2021 (BIPM) et d'ilotages pédestres
- Développement un plan d'actions pour lutter contre l'habitat dégradé (logement indigne). Ainsi, Le Bassin de Pompey a mis en place le « permis de louer », délibéré par les élus communautaires le 8 avril 2021, applicable depuis octobre 2021

- Installation d'un parc de vidéo-surveillance.
- Mise en place d'une action de gestion du stationnement des gens du voyage (pour réduire les installations illicites). Ainsi, une aire de grand passage a été mise en place sur le Bassin de Pompey en 2019.
- Lutter contre l'insécurité routière. Ainsi, des radars mobiles et des « piéto » ont été installés sur le territoire
- Mobilisation de l'équipe de prévention spécialisée sur des actions de médiation à vocation de tranquillité publique, dans les espaces publics, à proximité des établissements scolaires, à proximité des logements

SECURITE	
Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes	Dans le cadre du CISPD, poursuivre la démarche partenariale permettant, sur la base d'un diagnostic partagé, d'aboutir à un programme d'actions adapté au territoire,
Améliorer la sécurité dans la ville	Renforcer les liens avec la prévention spécialisée, favoriser son action
	Développer la présence de la police de proximité
Favoriser une citoyenneté d'engagement réunissant les citoyens autour de valeurs communes et partagées	Organiser de nouvelles formes de participation « citoyenne », et assurer notamment la participation des parents
	Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité.
	Favoriser l'égalité femmes hommes, la visibilité des femmes dans l'espace public, l'émancipation des femmes par la voie professionnelle.
	Mettre en place des actions d'éducation aux médias, à l'information et au numérique et ce afin de développer une meilleure maîtrise des langages et « l'appropriation des valeurs citoyennes ».
	Lutter contre toutes les formes de discriminations

III) Engagements des partenaires du contrat de ville

A. Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Dans le cadre de sa compétence « Actions Sociales d'intérêt Communautaire » et de son évolution, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est emparée des thématiques de la gestion de la petite enfance et de ses modes de garde, de la question de l'emploi et du développement social, de la Gestion urbaine de proximité d'intérêt communautaire, ou encore de la Santé et de la Nutrition. C'est également dans le cadre de cette compétence qu'est inscrite la compétence politique de la ville sur sa partie d'animation et de mise en œuvre.

Le Bassin de Pompey s'est donc engagé de longue date à porter de multiples thématiques (économie, emplois, insertion, social, cadre de vie, accès à la culture, de santé, logement, gestion des ordures ménagères, mobilité...) que l'on retrouve au sein du contrat de ville, et que le Bassin de Pompey s'engage à cibler de manière particulière à l'échelle de ces quartiers.

Par le biais de l'animation et de l'accompagnement à la mise en œuvre de ce contrat de ville sur les deux territoires, le Bassin de Pompey sera vigilant à ce que les actions proposées soient cohérentes avec les besoins des territoires, et à ce que les partenaires s'engagent chacun dans les domaines qui lui sont propres à soutenir les actions à déployer. Ainsi, le Bassin de Pompey étudiera toutes nouvelles propositions d'actions pour ces quartiers, en lien avec les communes concernées, afin que celle-ci s'inscrivent pleinement dans les objectifs du contrat de ville, ainsi que dans le projet de territoire du Bassin de Pompey, et dans les projets de ville des communes de Frouard et de Champigneulle.

B. L'Etat

L'Etat entend mobiliser les moyens financiers de droit commun au service des territoires prioritaires et les articuler avec les crédits spécifiques de la politique de la ville, dont le caractère additionnel et non substitutif permet d'exercer un effet levier sur les politiques publiques. La vocation de ces crédits spécifiques est de soutenir la mise en œuvre de projets innovants ou expérimentaux répondant aux difficultés particulières des quartiers prioritaires.

En application du principe de l'annualité budgétaire et sous réserve de l'inscription de ces crédits dans la loi de finances, l'attribution de subventions aux porteurs d'actions sur les crédits d'intervention de la politique de la ville (programme 147), se fera dans le cadre d'un appel à projets lancé chaque année par le service de l'Etat en charge de la politique de la ville, conjointement avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Par ailleurs, l'Etat pourra, le cas échéant, conclure des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sur une durée de 3 ans avec les structures dont les projets, reconnus, s'inscrivent dans la durée. Des subventions aux « petites associations » pourront également être accordées aux structures dont l'action relève, uniquement, de la politique de la ville.

Une attention particulière sera portée à la mobilisation et la participation des habitants des quartiers à la mise en œuvre du contrat de ville.

C. Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

La politique de la ville est éminemment transversale, car elle concerne à la fois le développement équilibré des territoires, l'habitat, l'emploi, l'action sociale, l'éducation, le développement durable, la culture, les sports, la citoyenneté... Sa démarche converge avec celle de développement social et ses thématiques recourent celles du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, pour lesquels le département est d'ores et déjà fortement impliqué.

La politique de la ville s'appuie :

- ✓ D'une part sur des opérations lourdes d'investissement, de renouvellement urbain : déconstruction-reconstruction de l'habitat ; rénovation des centres commerciaux ; rénovation ou construction d'équipements de proximité...
- ✓ D'autre part, d'actions de dynamisation de la vie sociale et d'accompagnement des habitants.

a) L'appui du Département au renouvellement urbain

Le Département mène depuis 2012 un plan « collèges nouvelles générations » devenu depuis politique « collèges nouvelles générations », il contribue également de manière active aux opérations de renouvellement urbain des quartiers prioritaires, et en particulier aux investissements structurants pour le quartier : réhabilitation de centres commerciaux ; construction ou rénovation d'équipements de proximité (maison de la santé, équipements sportifs, culturels ou sociaux, maison des services publics) ; reconfiguration des voiries ; création de parcs et espaces verts...

Le montant global et les modalités opérationnelles de la contribution du département relèvent du dispositif « appui aux territoires 54 » et notamment du fonds « centralités urbaines »

L'engagement financier du Département est conditionné à l'association de ses représentants à la définition, au suivi et à l'évaluation du programme d'investissement pour lequel il est sollicité, ainsi qu'à l'association des services départementaux à la mise en œuvre des clauses d'insertion.

b) Le soutien du Département à la dynamisation de la vie sociale et à l'accompagnement des habitants

Pour les piliers « Cohésion sociale » et « Développement de l'activité économique et de l'emploi », les actions conduites ou soutenues par le Département au titre de ses compétences propres (Action sociale de proximité, Enfance-Famille, Personnes âgées et handicapées, Education, Insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, Droit au logement...) ou de ses priorités politiques (Développement solidaire des territoires, Citoyenneté, Lutte contre les discriminations...) sont développées de façon renforcée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En dehors des actions relevant directement de ses compétences (présence et activités de ses services sociaux,..) les actions soutenues par le Département sont portées par des structures externes (communes, intercommunalités, associations, bailleurs sociaux...). Leurs financements relèvent des

crédits départementaux territorialisés, dans le cadre du dispositif « appui au territoire 54 » 2023-2028. *Pour information, pour la réhabilitation et l'extension de l'école Jean Moulin à Champigneulle le département est intervenu au titre du fonds appui aux projets territoriaux à hauteur de 144 770 € et de 41 199 € au titre du fonds centralités urbaines (QPV) car les enfants du quartier les mouettes fréquentent cette école.*

Il faut également souligner la fonction de relais d'information auprès de la population que peuvent assurer les services sociaux de proximité quant aux initiatives prises par les autres acteurs du quartier (commune, bailleurs, écoles, associations...).

La Protection Maternelle et Infantile développe sur l'ensemble du territoire des actions en matière de :

- Santé (consultation petite enfance dans le quartier de la **PENOTTE**, et aux Mouettes),
- Soutien à la parentalité,
- Prévention des violences intrafamiliales,
- Soutien aux différents modes d'accueil sur le territoire entre autres pour favoriser l'insertion.
-

La PMI participe à des actions de prévention avec les acteurs du Bassin de Pompey. Il n'y a pas de convention spécifique dans le cadre des contrats de ville.

En matière d'insertion, une convention est en cours de finalisation concernant les clauses d'insertion entre le bassin de Pompey et le service insertion du Val de Lorraine.

Toutes les dynamiques liées à l'emploi pour ces populations revêtent un enjeu majeur notamment sur la levée des freins (mobilité, maîtrise de la langue, savoir être, garde d'enfants, problématiques de santé...) en amont de l'entrée en emploi.

Le développement des liens aux entreprises serait à consolider pour favoriser les recrutements en proximité : articulation plus soutenue à travailler avec FL JOB par exemple, développer le parrainage/tutorat auprès des employeurs. Une coordination entre les dispositifs et actions portés par chaque partenaire de l'emploi/insertion est nécessaire.

c) La participation du Département à la gouvernance et à l'animation des contrats de ville

La Vice-Présidente déléguée à la politique de la Ville coordonne l'engagement du Département. Le Département participe aux instances de pilotage des contrats de ville, ainsi qu'à la conférence intercommunale du logement. Il y est représenté par les conseillers délégués aux territoires. Les services territorialisés du Département participeront aux instances techniques selon leur domaine de compétences.

d) Transcription de l'engagement du Département selon les 3 piliers de la politique de la Ville

Thématique	Actions directes du Département	Accompagnement d'actions extérieures
Cohésion sociale :		
<p>Avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives. Il organisera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de la lutte contre les discriminations. Il prévoira les mesures de soutien aux associations de nature à les faire bénéficier de « choc de simplification » ;</p>	<p>Présence et activités des services sociaux du Département :</p> <p>Service social départemental, Protection maternelle et infantile</p> <p>Prévention spécialisée CESF</p> <p>Aide sociale à l'enfance plan collègue nouvelle génération</p>	<p>Appui aux modes de garde de la petite enfance ; à la médiation familiale ; aux lieux d'accueil parents-enfants...</p> <p>Soutien aux équipements socio-éducatifs de quartiers : Centres sociaux, MJC...</p> <p>Soutien aux activités socioéducatives de proximité : accompagnement scolaire, intergénérationnel, accès à la culture, aux loisirs, et aux sports...</p> <p>Lutte contre les discriminations</p>
Cadre de vie et renouvellement urbain :		
<p>Dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Les contrats de ville programmeront les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain, les contrats détermineront les objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale, et intégreront les conventions d'application signées ultérieurement par l'ANRU</p>	<p>Aides financières du FSL ;</p> <p>Accompagnement social lié au logement</p> <p>MOUS relogement</p>	<p>Investissements structurants pour les quartiers : centres commerciaux, équipements, ...</p> <p>Appui à la production de logements à vocation sociale ou très sociale, ou adaptés aux personnes en difficulté ;</p>

Développement de l'activité économique et de l'emploi		
<p>Avec pour objectifs la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Les contrats de ville assureront la présence de Pôle emploi et des missions locales, mobiliseront de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, et développeront le soutien à l'entrepreneuriat. Le dispositif des « clubs jeunes ambition » sera étendu. »</p>	<p>Accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.</p> <p>Mise en place de la Garantie Jeunes</p>	<p>Appui aux structures d'insertion par l'activité économique</p> <p>Appui à l'économie sociale et solidaire.</p>

D. La Caf de Meurthe et Moselle

La Caisse d'Allocations Familiales a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, dans chaque étape de leur vie, par une offre de service attentionnée. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales témoigne de son engagement pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

A ce titre, la Convention d'Objectifs et de Gestion signée en 2023 entre l'Etat et la Cnaf porte plusieurs ambitions fortes :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance
- Réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes
- Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite inscrire son action et accompagner les transformations grâce à une organisation décentralisée, solidaire et au plus proche des territoires, en lien avec les partenaires locaux.

Le développement volontariste de service aux familles s'appuie sur deux orientations majeures :

- La correction des inégalités territoriales en matière d'accueil de la petite enfance
- La correction des inégalités sociales à la fois en favorisant le maintien ou le retour à l'emploi des parents et par une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.

Le développement des solutions d'accueil de la petite enfance se fera en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville

Le soutien à la parentalité est par ailleurs institué en politique publique à part entière. Des crédits conséquents sont consacrés à ces services afin qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble des territoires avec une attention particulière pour les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles

La Caf déploie une politique de paiement à bon droit : autant les bénéficiaires de prestations ont des devoirs, autant il convient de veiller à leur accès effectif aux droits. La Caf assure à ce titre le versement aux familles des prestations familiales légales et sociales dans le cadre de services dématérialisés, d'une réponse téléphonique et d'un accueil en proximité.

Conformément au plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, des rendez-vous des droits sont proposés aux familles confrontées à un évènement fragilisant la cellule familiale (séparation, décès, impayés, indécence du logement). Ces rendez-vous des droits permettent un accompagnement renforcé des familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

Le déploiement de cette offre de service globale et partenariale positionne la Caf en qualité de :

- Soutien technique et financier auprès des collectivités locales et du tissu associatif pour la conception et la réalisation de projets ou de services.
- Soutien technique par la mobilisation des travailleurs sociaux dans la conception et l'animation de projets collectifs menés auprès des familles

Si la Caf ne développe pas de projets spécifiques dans le cadre de la politique de la ville, elle est néanmoins largement mobilisée, techniquement et financièrement, dans le soutien aux initiatives locales et à la création de nouveaux services en direction des enfants, de la jeunesse ou des familles.

Pour accompagner le développement de cette politique sociale et familiale, la Caisse d'Allocations Familiales a formalisé dans le cadre de Conventions Territoriales Globales les enjeux et priorités territoriales en matière d'accès aux droits, de petite enfance, jeunesse et parentalité, d'animation de la vie sociale, de logement, d'accompagnement social des familles. La politique de la Ville fait l'objet d'une attention particulière dans les CTG concernées.

Ce document constitue le socle commun d'actions et de partenariats permettant de décliner les politiques partagées entre les signataires sur les 6 territoires de la Meurthe et Moselle.

C'est aussi l'occasion pour les institutions de réaffirmer les grands principes partagés qui guident la mise en œuvre de ces politiques au quotidien autour des notions d'inclusion sociale et de promotion d'une citoyenneté active.

Les Conventions Territoriales Globales constituent :

- **Une démarche stratégique partenariale** à même de structurer et valoriser l'action et les engagements des signataires sur le territoire d'intervention et de soutenir le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble
- **Un cadre politique où chaque signataire s'accorde sur les enjeux majeurs propres au territoire**, conforte son positionnement et formalise ses engagements dans son champ d'intervention.
- **Un accord cadre** qui ne se substitue pas aux conventions bipartites mais permet à l'ensemble des partenaires du territoire d'agir en cohérence sur la base d'un diagnostic partagé et de priorités de moyens définis dans le cadre d'un plan d'action.

Pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Frouard et Champigneulle il s'agira de :

Petite Enfance

- Développer l'offre d'accueil collective en tenant compte de l'offre existante et de l'offre luxembourgeoise.
- Soutenir en parallèle l'offre d'accueil individuel par de nouvelles formes d'accueil comme les Maisons d'Assistants Maternels ; en prenant appui sur les Relais Petite Enfance
- Maintenir l'accessibilité aux services en favorisant la mixité sociale avec une attention particulière pour les familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant.

Enfance jeunesse

- Accompagner le développement d'une offre spécifique dédiée aux adolescents.
- Poursuivre le travail en réseau engagé par le Réseau d'Acteurs Jeunesse pour professionnaliser l'ensemble des acteurs jeunesse sur des thématiques en lien avec le soutien à la parentalité tout particulièrement.
- Développer l'accompagnement du lien famille-école sur les secteurs non couverts et dans les collèges et lycées.
- Accompagner les initiatives visant à intégrer les enfants en situation de handicap au sein des accueils collectifs de mineurs.
-

Soutien à la parentalité

- Porter une attention particulière aux familles en situation de fragilité.
- Faciliter l'accès aux services existants pour les familles monoparentales.
- Prolonger l'accompagnement à la parentalité tout au long de la vie de l'enfant en soutenant de façon accrue les parents d'adolescents.

- Poursuivre et développer l'effort engagé sur la préscolarisation et les actions en lien avec la relation famille école.

Logement, cadre de vie

- Maintenir la qualité et la dynamique du partenariat local notamment avec les acteurs spécialisés sur le logement.
- Soutenir les dispositifs d'accompagnement des publics les plus fragiles et jeunes
- Engager une réflexion sur les besoins en logements des jeunes : étudier la possibilité de créer une structure collective et accompagnée.
- Communiquer sur l'offre de service logement (utiliser la dynamique du Réseau d'Accompagnement et d'Information sur les Droits).

Accès aux droits / Autonomie insertion

- Elargir et renforcer la participation des acteurs sociaux locaux au Réseau d'Accompagnement et d'Information sur les Droits.
- Pérenniser l'offre d'accompagnement au numérique existante.

Animation de la Vie Sociale

- Concourir à un maillage global du territoire par les structures de l'Animation de la Vie Sociale et plus appuyé sur des quartiers sensibles.
- Développer un travail en réseau entre les acteurs de l'A.V.S.
- Prendre appui sur les acteurs jeunesse et parentalité pour développer des actions.
- Accompagner les initiatives citoyennes au travers des associations locales pour favoriser la mobilisation des bénévoles

La Caf accompagne deux équipements d'animation de la vie sociale (un Espace de Vie Sociale à FROUARD et CHAMPIGNEULLES qui contribuent à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville sur 2 quartiers prioritaires.

E. Meurthe et Moselle Habitat

Le patrimoine de mmH sur la CCBP :

1 441 logements sur 9 des 13 communes de la communauté de commune dont 712 à Champigneulles, 331 à Frouard, 143 à Pompey, 96 à Liverdun, 66 à Custines, 26 à Lay St Christophe, 12 à Saizerais, 2 à Bouxières aux Dames, 1 à Marbache.

Parmi ces logements, 722 se trouvent sur les périmètres des Quartiers Prioritaires de la Ville : 396 sur le quartier des Mouettes à Champigneulles et 331 sur le quartier de la Pensotte à Frouard.

a) Gestion urbaine de proximité :

✓ **Diagnostic**

Les différentes actions mises en place par mmH à l'échelle des QPV sont fondées sur une amélioration de la qualité du service apportée aux habitants.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Le recrutement d'une chargée de mission développement social et urbain en 2016.
- Le recrutement d'un chargé de travaux à l'agence de Champigneulles en 2020
- Le recrutement d'un régisseur sur le quartier de la Penotte à Frouard en 2020

Une organisation structurée des services de proximité :

1 agence de proximité implantée au cœur du quartier des Mouettes à Champigneulles.

Un maillage du territoire en 3 secteurs de gestion pris en charge par des chargés de secteur, managers de proximité qui encadrent les personnels de proximité (régisseurs, agent d'entretien) et assurent la gestion des relations avec les locataires.

Les moyens humains de l'agence comprennent :

- 1 responsable d'agence
- 3 responsables de sites
- 1 chargées de commercialisation
- 2 assistantes de gestion locative
- 1 chargé de travaux
- 1 régisseur (QPV Frouard) et 1 gardien (QPV Champigneulles), garants de la qualité des prestations de service de proximité aux locataires tant sur le plan du maintien de la propreté et de l'hygiène des parties communes que de la maintenance et de la sécurité du patrimoine :

Professionalisation des personnels de proximité

Elaboration d'un guide de la proximité, manuel pratique à usage des personnels de mmH regroupant sous forme de fiches synthétiques les procédures relatives aux principaux évènements à traiter dans le cadre de la GUP.

Programme de formation annuelle spécifique, en lien avec le service des Ressources Humaines, pour les personnels des agences de proximité. (Gestion locative, gestions des conflits, qualité de service, sécurité ect ..)

Démarche qualité et certification Qualibail

Parfaitement intégrée à la stratégie globale formalisée dans le projet d'entreprise Vivacité, la démarche qualité témoigne d'une volonté d'amélioration continue des processus, de modernisation des outils et d'évolution de l'organisation toujours au service de la satisfaction clients.

La certification Qualibail obtenue en juin 2012, puis renouvelée en 2015, 2018 et 2021 atteste des engagements en matière de qualité de service. En septembre 2022, un audit de suivi a validé la conformité.

Fort de cette certification, l'ambition porte désormais sur l'élargissement de la démarche auprès de l'ensemble des services de l'entreprise et des parties prenantes. Notamment par une approche processus. Une direction " Communication et Qualité " a été créée en septembre 2022 afin de structurer et développer la démarche.

En 2023, mmH s'est donné 3 grandes ambitions pour améliorer et développer la démarche :

- Développer l'écoute client
- Fluidifier la relation client
- Etendre la démarche qualité à l'ensemble de l'entreprise

La dernière enquête de satisfaction a été menée en 2022 auprès de nouveaux clients. 80 % des clients sont satisfaits des services apportés par mmH et 87 % recommanderaient mmH à leur entourage.

En complément de sa stratégie Qualité, mmH a choisi de s'engager dans une démarche RSE en intégrant les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques dans ses activités, et dans ses interactions avec l'ensemble des salariés, locataires, collectivités locales, entreprises et associations.

Cet engagement se concrétise à travers de multiples démarches : certification qualité de service, actions en faveur de qualité de vie au travail, politique en faveur du handicap, plan de sobriété énergétique, constructions passives, etc... L'objectif est d'obtenir une certification en 2024.

Amélioration de la qualité de vie des habitants et attractivité résidentielle des quartiers

Dans le cadre de sa démarche qualité, et en cohérence avec les objectifs déclinés dans les conventions de gestion urbaine de proximité, mmH met l'accent sur l'amélioration du cadre de vie des habitants sur les quartiers, avec des actions spécifiques sur les QPV visant à :

- Développer le bon usage des espaces résidentialisés en pieds d'immeuble.
- Améliorer la gestion de l'entretien des parties extérieures, notamment espaces verts en lien avec les communes.
- Améliorer la gestion des encombrants.
- Adapter les fréquences de nettoyage des parties communes.
- Sensibiliser les habitants sur le tri des déchets.
- Développer la sécurisation des immeubles, notamment par le déploiement du vidéo-gardiennage.
- Mise en œuvre d'opérations « Portage de course » en cas d'immobilisation d'ascenseurs.
- Déploiement d'actions fleurissement et propreté dans le cadre d'actions concertées avec les associations, les habitants eux-mêmes et les communes.

Développement social des quartiers et concertation

- Chantiers jeunes, actions d'animation/de sensibilisation.

- Soutien aux associations de locataires (participation au financement d'actions d'information et d'animation).
- Gestion des LCR, partenariats avec les structures présentes sur les projets de quartier

✓ **Enjeux**

Coordonner les interventions des différents acteurs (communes, EPCI, services de l'Etat, bailleurs).

La qualité de service doit être maintenue voire développée dans certains QPV.

Au-delà des équipes d'encadrement et de l'organisation structurée, ce sont les équipes de terrain qui œuvrent au quotidien et elles doivent être régulièrement soutenues dans leurs missions.

Les locataires et leurs représentants doivent être placés au cœur de cette démarche.

✓ **Propositions**

Contractualiser la coordination des différents partenariats et formaliser les actions attendues.

Veiller à la pérennité des abattements de la TFPB dans les quartiers prioritaires

Mobiliser régulièrement les équipes de terrain à partir d'actions de formation, d'écoute et de dialogue.

b) Sécurité / tranquillité résidentielle

Définition d'un cadre stratégique d'intervention :

L'affirmation de notre rôle social en matière de développement et de gestion est à conjuguer avec une mission de préservation de la tranquillité publique qui doit en être une partie intégrante, en cohérence avec le développement de notre politique en matière de qualité de service et du développement de la gestion urbaine de proximité.

Les actions mises en œuvre :

- Recrutement d'un chargé de mission sécurité tranquillité résidentielle en octobre 2013.
- Création d'un observatoire de la tranquillité résidentielle propre à mmH en s'appuyant sur l'outil interne.
- Développement de requêtes et de tableaux de suivi permettant une analyse très fine des éléments recueillis.
- Développement de nombreuses procédures permettant la gestion des troubles de tranquillité.
- Développement des partenariats et dispositif de traitement coordonnés, participation aux réunions du GPO lorsque qu'elles existent.
- Poursuite du déploiement de vidéo surveillance accompagnée d'une prestation de télé gardiennage, en fonction des besoins. Système novateur où ce sont les locataires qui déclenchent les interventions. A ce jour, 5 entrées sont équipées sur le quartier des Mouettes à Champigneulle (bâtiment Surcouf) et un parking souterrain au bâtiment " les Tuileries "), ainsi que les 4 parkings souterrains des Gradins Jardins à Frouard et l'entrée du bâtiment Diderot.

- Positionnement comme partenaire support aux « réparations alternatives » : réparation pénale, travail d'intérêt général (TIG), plan d'apurement signé avec les auteurs de dégradations.

Professionnalisation des personnels de proximité

Elaboration d'un recueil de la sécurité, manuel pratique à usage des personnels de mmH regroupant sous forme de fiches synthétiques les procédures relatives aux principaux évènements à traiter dans le cadre de la sécurité et de la tranquillité résidentielle.

Prévention situationnelle

Désignation d'un référent, chargé de faire évoluer le programme général de construction neuve et réhabilitation en préconisant les types d'espaces, d'équipements et de supports les mieux adaptés à la prévention des risques.

✓ Enjeux

- Garantir le bien vivre ensemble, loger nos locataires dans de bonnes conditions et améliorer leur satisfaction.
- Assurer la jouissance paisible, la sécurité et la tranquillité des personnes et des biens.
- Définir de nouveaux modes de coopération avec les partenaires que sont les villes, la police et la justice et améliorer ainsi les réponses apportées aux actes de délinquance.
- Organiser notre participation active au sein des dispositifs contractuels locaux (GLTD, CISPD).
- Diminuer les coûts d'entretien et de maintenance de nos ensembles.
- Conforter l'attractivité du parc afin de prévenir et résorber la vacance.
- Développer la concertation et la participation des habitants (le locataire acteur de sa propre tranquillité) et des relais (associations de quartier, de locataires...).
- Donner des outils aux personnels de proximité et les accompagner dans leur travail quotidien.

✓ Propositions

- Accompagnement des équipes de proximité lors de réunions programmées pour peaufiner la chaîne des remontées d'information afin d'obtenir des données les plus fiables possibles.
- Réflexion sur la signature d'une convention Etat/bailleurs qui régirait les coopérations des acteurs de la tranquillité. Avant tout il y aura lieu de dresser un état exhaustif des outils opérationnels et situationnels et des procédures traitant des incivilités, de la délinquance et de leur prévention chez les bailleurs. Une fois cet état des lieux réalisé, les bailleurs veilleraient à adopter tout ou partie de ces moyens et formaliseraient cette contribution à la lutte contre les incivilités et la délinquance par la signature d'une convention.

c) Accompagnement social des publics les plus fragiles

✓ Diagnostic

Les principales caractéristiques de l'occupation du parc démontrent que les indicateurs de veille sociale sur les quartiers prioritaires sont les plus dégradés, le cumul des difficultés sociales, éducatives, financières impactent directement sur le fonctionnement des quartiers.

L'organisation interne de mmH en matière d'accompagnement social des publics les plus fragiles est donc posée dans cette perspective tant pour l'accès au logement que pour le maintien dans les lieux et la préservation du cadre de vie.

mmH participe activement aux instances partenariales suivantes :

- CTDAL
- Commission de médiation DALO
- Réseau Psy

L'accès au logement

Une chargée d'accompagnement social est particulièrement dédiée au traitement des dossiers des demandes de logement des publics fragiles :

- Sortant de foyers
- Publics prioritaires DALO/PDALPD
- Personnes handicapées
- Bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social
- Bénéficiaires d'une mesure de tutelle

La mise en place de partenariats avec les structures d'hébergement par la signature de conventions de sous location ou de mise à disposition de logements dans le cadre de CHRS éclaté.

L'accompagnement des locataires en place

mmH organise la prise en charge des situations locatives fragiles de son parc (problèmes de savoir Habiter, Isolement, Fragilités psychologiques, Sur occupation, Handicap, Vieillesse...) avec :

- Une chargée d'accompagnement social dédiée au suivi personnalisé de ces situations.
- Une détection et une analyse mensuelle avec les agences de proximité.
- Un partenariat avec les associations et institutions (CMS, CCAS, structures éducatives, services de tutelles...).

mmH développe également une stratégie en matière de Handicap et d'accompagnement au vieillissement de ses locataires par :

- Le développement d'une offre dédiée et adaptée.
- Un recensement des logements accessibles et bénéficiant d'aménagements.

- La réalisation d'aménagements (douche...) en cas de perte d'autonomie dans le cadre d'une procédure dédiée et l'examen dans une commission ad hoc (CALAH).
- La réalisation d'enquêtes sur des quartiers ciblés afin d'objectiver les besoins des PA.

✓ **Enjeux**

- Favoriser l'accompagnement des publics présentant des fragilités sociales et/ou comportementales.
- Sécuriser le parcours locatif des publics fragiles.
- Contribuer au maintien dans les lieux.
- Contribuer à un apaisement du cadre de vie des quartiers et immeubles.

✓ **Préconisations**

Poursuivre et conforter les partenariats en cours.

d) Emploi, insertion professionnelle, développement économique

✓ **Diagnostic**

mmH contribue à la thématique de l'emploi et de l'insertion professionnelle en :

- Procédant à l'inscription d'une clause d'insertion dans le cadre du lancement de ses appels d'offre (Favorisant l'attribution de certains marchés (travaux, prestations...) à des structures d'insertion
- Mobilisant les partenariats avec les structures d'insertion vers l'emploi (conseil départemental...)

✓ **Enjeux**

Favoriser l'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique des quartiers.

✓ **Propositions**

Poursuivre la mobilisation de structures d'insertion professionnelle sur les actions et projets mis en place par mmH.

IV) GOUVERNANCE

La gouvernance du contrat de ville repose sur la collaboration et la participation active des différentes parties prenantes. Elle vise à garantir une prise de décision inclusive, à assurer une coordination efficace des actions et à favoriser le succès du contrat en tant qu'instrument de développement local.

A. Les modalités de pilotage

a) Participation des habitants

La participation des habitants a été intégrée dès les premières phases de la conception du contrat de ville et le sera tout au long de sa mise en œuvre. Cela favorise une gouvernance plus inclusive, génère un sentiment d'appropriation locale et améliore la qualité des décisions prises dans le cadre du contrat de ville.

Concernant le quartier des Mouettes, dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville, un diagnostic territorial participatif a été réalisé. Deux rencontres ont été proposées sur le quartier des Mouettes pour recueillir la parole des habitants.

La première rencontre a eu lieu le jeudi 29 juin 2023 durant toute l'après-midi. Cette démarche d'aller-vers a pris la forme d'une rencontre à la volée dans l'espace public, durant une tournée organisée par la Ville avec les services de l'Etat, le CCAS et les associations du quartier. Ce tour de quartier a permis aux habitants de s'exprimer librement sur les sujets qui les concernent au quotidien. Une vingtaine d'habitants a pu s'exprimer, principalement sur les questions de sécurité et d'incivilités (rodéos urbains, vitesse des véhicules, nuisances sonores, etc.). La thématique du logement a été abordée à plusieurs reprises, faisant état de problématiques de non-décence dans les logements du parc public. Enfin, un véritable besoin de répit parental et de sorties familiales s'est fait ressentir.

Lors de cette rencontre, les femmes adultes étaient majoritaires et les jeunes n'étaient que peu représentés. Aussi, un deuxième temps d'échanges a été proposé, spécifiquement pour approcher le public jeune. Il a eu lieu le lundi 16 octobre 2023 à l'Espace Solidarité, en présence du Maire, du CCAS, des services de l'Etat et de l'association Jeunes et Cité, qui a pu mobiliser une quinzaine de jeunes du quartier qui sont venus exprimer leurs attentes. Les thématiques abordées étaient principalement liées aux structures et équipements du quartier, aux activités sportives, au vivre ensemble, à la scolarité.

Concernant le quartier de la Penotte, une réunion a été organisée au sein de la Maison Prévert, une structure située au cœur du quartier, dans le but de recueillir les avis des habitants. Cette réunion s'est tenue le lundi 26 juin 2023 à partir de 18h00. Malgré le choix d'un lieu habituellement fréquenté et une communication étendue, la participation des habitants a été limitée. Seulement une dizaine d'habitants ont assisté à cet événement. Il est à noter que les femmes adultes étaient représentées de manière paritaire, tandis que les jeunes n'étaient pas représentés.

La réunion a pris la forme d'un échange avec Monsieur le Maire, au cours duquel les habitants ont pu exprimer les difficultés rencontrées dans le quartier et les principales actions qu'ils souhaiteraient voir se développer. Les thématiques suivantes ont été abordées lors de ces échanges :

- Circulation, signalisation et stationnement
- Communication municipale
- Incivilités (routières, déchets)
- Environnement, écologie et animaux
- Urbanisme (nouveau quartier, etc.)
- Offre pour l'enfance et la jeunesse (6-10 ans)
- Solidarité et lien social

Ainsi, les principaux sujets abordés étaient liés à la qualité de vie dans le quartier, aux infrastructures et équipements disponibles, ainsi qu'à l'offre pour les enfants et les jeunes.

Afin de favoriser la participation des habitants, les méthodes suivantes pourront être mise en œuvre :

- **Concertation et Consultations** : Organiser des réunions de concertation et des consultations publiques pour recueillir les avis, les idées et les préoccupations des habitants. Ces forums offrent une plateforme pour discuter des orientations stratégiques, des projets spécifiques et des actions à entreprendre.
- **Groupes de Travail Thématiques** : Former des groupes de travail spécifiques sur des thèmes particuliers du contrat de ville, tels que l'éducation, l'emploi, le logement, la culture, etc. Ces groupes peuvent réunir des habitants intéressés par ces questions et favoriser une participation plus ciblée.
- **Ateliers Participatifs** : Organiser des ateliers participatifs où les habitants peuvent contribuer activement à la conception et à la planification des projets. Cela peut inclure des séances de brainstorming, des sessions de cartographie participative, etc.
- **Communication accessible** : L'information sur le contrat de ville devra être accessible à tous les habitants, en utilisant des supports variés tels que des brochures, des affiches, et en utilisant un langage clair.
- **Formation et Sensibilisation** : Proposer des sessions de formation et de sensibilisation pour renforcer la compréhension des habitants sur les enjeux du contrat de ville et sur la manière dont ils peuvent y participer de manière efficace.

b) Le comité de pilotage

Un comité de pilotage, composé de l'ensemble des signataires et partenaires, se réunit au moins deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'État et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Il est composé :

- Du préfet ou de son représentant
- Du président de la CCBP ou de son représentant
- Des maires des communes de Champigneulle et de Frouard, ou de leur représentant
- Du président du Conseil Régional ou de son représentant
- De la présidente du Conseil Départemental ou de son représentant
- Du Recteur de l'Académie Nancy-Metz ou de son représentant
- Du directeur de l'ARS ou de son représentant
- De la directrice de la CAF ou de son représentant
- Du directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de son représentant
- Du directeur de France Travail ou de son représentant
- Du directeur de Meurthe et Moselle Habitat, principal bailleur social, représentant des bailleurs en partenariat avec l'ARELOR, ou son représentant
- Des représentants des services de l'État concernés par la politique de la ville
- Un représentant des habitants des quartiers prioritaires

Le comité de pilotage est chargé de :

- Définir la stratégie et les orientations du contrat de ville, ses objectifs et les moyens à mobiliser pour les atteindre

- Veiller à la mise en œuvre opérationnelle et à la cohérence du projet
- Valider les programmes d'actions annuels et leur financement
- Valider les évaluations menées.

c) Le comité technique

Animé par un représentant de l'Etat (DDETS) et de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, il est composé des techniciens représentant les instances composant le comité de pilotage et a pour mission de :

- Préparer les décisions et les réunions du comité de pilotage
- Veiller au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment, à la bonne collecte des informations auprès des partenaires
- Analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions
- Suivre la mise en œuvre du contrat
- Examiner et évaluer les actions financées au titre des crédits politiques de la ville

d) L'ingénierie

Le service emploi ESS et inclusion de la communauté de communes du Bassin de Pompey a la charge du suivi du présent contrat de ville, en coordination avec les deux cheffes de projets politique de la ville des communes de Frouard et Champigneulles.

Le service emploi ESS et inclusion a la charge d'adresser, sous réserve de validation par la DDETS, un appel à projets annuel sur la base des objectifs fixés par le comité technique et confirmés par le comité de pilotage. Il analyse ensuite les propositions et fait procéder aux ajustements nécessaires avant la présentation des dossiers au comité de pilotage. Il assure le rôle d'interface entre les structures porteuses et les membres des comités, dont les financeurs.

V) Suivi et évaluation

La loi du 21 février 2014 pose l'obligation d'évaluer les contrats de ville. L'évaluation doit être un fil conducteur durant les années d'application du présent contrat de ville.

A. Un suivi annuel du programme d'actions :

Pour être financés dans le cadre du contrat de ville, les projets et actions devront répondre à l'appel à projets qui sera lancé chaque année.

Pour 2024, un appel à projets a été réalisé en lien étroit avec l'Etat. Le nouveau contrat de ville étant alors en cours d'élaboration, l'appel à projet a pris en considération les thématiques, orientations et enjeux arrêtés par les partenaires lors des réunions de concertation.

Afin de permettre de suivre la pertinence des actions entreprises au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville, tous les projets et actions devront comprendre de façon

systematique des indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et précis permettant d'apprécier la qualité et l'intérêt de l'action au regard des priorités définies par le contrat.

L'origine (au sens quartier prioritaire d'origine) des publics concernés par l'action devra être indiquée de la façon la plus précise possible, les actions devant concerner a minima 50% de publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les objectifs de l'action et les moyens affectés (humains, matériels...) seront également décrits précisément afin de pouvoir être évalués.

La structure financée devra également adresser aux services de l'État, via la plate-forme Dauphin et au plus tard le 30 juin N+1, le bilan des actions financées.

B. Une évaluation à mi-parcours :

Une évaluation du contrat de ville sera menée à mi-parcours afin d'en réorienter, si nécessaire, les objectifs.

C. Une évaluation finale :

Une évaluation globale sera réalisée en 2030 portant sur la période 2024/2030, visant à apprécier l'atteinte des objectifs au regard des indicateurs chiffrés dans le contrat de ville et, le cas échéant, lors de la programmation annuelle des actions.

Annexe 1

Porter à connaissance De l'Etat